

LE TEMPS DES
Conquêtes
NUMÉRO 44 SEPTEMBRE OCTOBRE 2007

RÉSOLUTIONS THÉMATIQUES
SOUMISES AU DÉBAT DES ADHÉRENTS
ET AU VOTE DES DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS

VIII° CONGRÈS DU MOUVEMENT DES JEUNES SOCIALISTES
2, 3 ET 4 NOVEMBRE 2007 - BORDEAUX / ST MÉDARD EN JALLES

Index

Résolution sur la culture	4
Résolution – La culture	4
Vers une société de la connaissance partagée	5
Les médias, au coeur de notre bataille culturelle	6
Résolution sur la publicité	7
La lutte contre toutes les formes de discriminations, vers l'égalité	7
Lutte contre les discriminations, garantir l'égalité réelle	8
Place et conditions de vie des personnes handicapées dans notre société	8
La socialisation des handicapés	9
Egalité des droits, la question LGBT	10
Pour l'égalité quelle que soit l'orientation sexuelle	10
Hétéros, lesbiennes, gays, bis et trans : égalité des droits	11
Résolution sur les OGM	12
La laïcité	12
La laïcité : vecteur commun au vivre-ensemble et à la tolérance	14
Mémoire et Histoire : socle du vivre-ensemble	14
Drogues : sortir de la loi du silence, pour mener une vraie politique [...]	15
Drogues : sortir de la confusion	16
Le temps, un enjeu de justice sociale	17
Oser la solidarité !	18
Résolution « économie et commerce équitable »	18
Commerce équitable : tous consom'acteurs !	19
Revalorisons les salaires, il y a urgence !	19
Nous avons une autre idée de la « réhabilitation du travail »	20
Plein Emploi	21
Résolution relative à la pénibilité du travail	22
Pour une réforme des retraites solidaire et juste	22
Une fiscalité au service du social et de l'économie	23
Une fiscalité au service de la justice sociale	24
Développement économique « durable »	25
Bâtir le service public du 21e siècle	26
Un statut social pour la prostitution	27
Pour l'accès de tous à un logement digne et choisi !	28
Villes durables : portons le combat du développement durable dans les villes	29
Le développement urbain	30
« Agir local, penser global »	30

Le développement durable	31
Statut de l'enseignant : de nouvelles missions pour de nouveaux défis	33
Pour une nouvelle conception de l'égalité républicaine	33
Pour la création d'une nouvelle discipline dans le secondaire [...]	34
Démocratisation de l'enseignement supérieur : un droit à l'avenir pour [...]	34
Pour une société émancipatrice des éducations	35
Pour le vote obligatoire, la reconnaissance du bulletin blanc, et une [...]	36
Petite enfance : permettre à tous de faire un choix éducatif	38
Une politique d'immigration tournée vers la citoyenneté de résidence : [...]	38
Pourquoi il faut régulariser les sans-papiers	39
Pour une autre mondialisation	41
Pour l'instauration d'une mondialisation éthique	42
Internationalisme et mondialisation	42
Pour une véritable politique internationale socialiste	43
Réformer l'Internationale Socialiste et le Parti Socialiste Européen	43
Construisons ensemble une identité européenne de gauche	44
Europe	45
Pallier le déficit démocratique de l'Union Européenne par une politisation [...]	46
Bâtir l'Europe des Européens	47
Des solutions globales pour une paix durable au Proche-Orient	48
L'Iran doit respecter les droits de l'Homme	49
Pour un gouvernement mondial démocratique	50
Pour une réforme radicale des institutions internationales	50
Une République nouvelle	51
Pour un Sénat du 21 ^e siècle	51
Pour une décentralisation plus audacieuse	52
Pour une politique de sécurité de gauche	54
Une justice moderne, indépendante et humaine pour tous	54
Vers une politique carcérale et une réinsertion enfin digne du « pays des [...]	55
Résolution Justice et sécurité	55
La liberté comme idéal, la justice comme moyen	55
Lutter contre le terrorisme	57

Résolution sur la culture

Jeunes socialistes, nous défendons la diffusion culturelle comme un outil majeur d'émancipation de la jeunesse et de progrès pour notre société. La culture, le savoir et les arts, sont sans cesse les ressorts de questionnements, de remise en question, de refus de l'ordre établi, la nature, et sont ainsi au fondement de la transformation sociale et démocratique. En même temps, l'expression culturelle ne peut être distinguée de la pensée dominante et des structures qui la financent et la diffusent. Marx disait que « les pensées de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes ». Autrement dit, les pratiques culturelles peuvent également être soutien et prolongement du libéralisme sauvage. Le potentiel émancipateur de l'action culturelle repose aussi sur sa capacité à s'extirper des pesanteurs de la société. Aux antipodes des logiques de reproduction culturelle, la culture émancipatrice s'articule autour du soutien à la création culturelle et sur des politiques volontaristes de brassage des cultures.

Nous devons ainsi dépasser la seule ambition de démocratisation de l'accès à la culture cultivée, au bénéfice d'un réel dialogue entre les cultures et de politiques publiques qui encouragent les pratiques culturelles. Dans cette optique, les collectivités territoriales et l'Etat doivent directement soutenir les compagnies et associations culturelles dans leur diffusion. Des lieux d'expressions doivent être mis à disposition dans toutes les communes et dans tous les quartiers afin de permettre, notamment, l'expression d'une culture urbaine aujourd'hui largement délaissée par les pouvoirs publics. Leurs objectifs doivent être ambitieux : répondre à la demande grandissante, autant qu'impulser la rencontre entre des univers culturels jusque'à présent distincts.

Ces investissements supposent des choix politiques majeurs et en particulier une augmentation du budget culture pour atteindre enfin le seuil de 1 % du budget de l'Etat. En sus des investissements cités, un effort particulier devra être réalisé sur les politiques tarifaires des équipements culturels (musées, bibliothèques, concerts, théâtres ...).

En parallèle des investissements en structures, le MJS défend la mise en place d'un Fond d'Initiative Artistique pour les jeunes créateurs qui devra assurer la possibilité aux jeunes artistes de développer leurs créations indépendamment des logiques de marché et des circuits artistiques historiquement financés. Ambition nationale, ce fond pourrait être mis en place par les collectivités locales dirigées par les socialistes, et notamment encouragé à l'occasion des prochaines élections municipales.

La question éducative est au cœur de la politique culturelle que nous défendons. La formation à la citoyenneté passe par un éveil aux pratiques artistiques qui doit être directement assumé par l'éducation nationale. Une plus grande place doit aussi être réservée aux arts tout au long de la scolarité des jeunes, de l'école à l'Université. C'est également tout le champ éducatif qui doit être sensibilisé au champ culturel : dans les quartiers sensibles, les éducateurs doivent travailler de concert avec les personnels des collectivités et de l'Etat pour favoriser l'éveil de tous les jeunes au domaine culturel. Le maillage du territoire en équipements culturels, encore largement clairsemé, ne saurait être utile sans une relation étroite entre les personnels du domaine culturel et ceux qui sont chargés d'éduquer les jeunes et d'animer les quartiers. De la sorte, le MJS entend défendre également une meilleure formation des personnels du champ culturel à la dimension éducative de leurs métiers. 20 % des dispositifs emplois jeunes

concernaient le domaine culturel et ceux là avaient inventé des nouveaux métiers sur la relation entre les arts et les publics. Cette interaction est décisive tant du point de vue de l'émancipation du plus grand nombre, que du point de vue de la richesse culturelle de notre société.

S'agissant des professionnels de la culture, nous défendons une autre réforme du régime des intermittents du spectacle. La culture ne peut pas être sacrifiée sur l'autel de la sacro-sainte idéologie de réduction des prélèvements. La réforme que nous voulons doit permettre de sortir de la précarité les acteurs de la culture et de distinguer cette dernière des mondes du spectacle et de la communication qui abusent des financements publics.

Enfin, nous exigeons le retrait du champ culturel des négociations de l'OMC. Un statut de l'artiste au niveau mondial ainsi qu'une réforme du droit d'auteur doit libérer les artistes des pressions des industries concernées. Une extension du domaine de l'exception culturelle doit voir le jour pour les produits de la création.

Résolution - La culture

Si l'Etat a traditionnellement joué en France un rôle prédominant, les collectivités territoriales doivent désormais assurer un rôle central dans le paysage artistique et culturel de notre pays. Cependant, leurs difficultés financières croissantes, les incertitudes sur les capacités d'entraînement du ministère de la Culture et sur sa fonction partenariale sont autant de limites à la mise en œuvre d'une réelle dynamique.

Cette subsidiarité naissante doit être l'outil d'une prise de conscience collective des enjeux culturels à venir pour une société qui ne peut se satisfaire d'un glissement progressif vers un affadissement de ses capacités de création, une régression de son sens critique, de son aptitude à l'ouverture aux autres et à la tolérance.

Favoriser la décentralisation et les nouveaux financements

Le système culturel français est encore trop centralisé et ses financements sont encore trop diversifiés. Il s'agit de passer, en matière culturelle, à une nouvelle étape de la décentralisation et multiplier les sources de financement.

La DRAC (Directions Régionales d'Action Culturelles), symbole d'une centralisation d'un autre temps, doit être supprimée. La culture vivra mieux si elle est plus libre. Les missions des DRACs seront entièrement réaffectées, avec les crédits déconcentrés concernés, aux villes et aux régions.

Le budget du ministère de la culture doit être réparti sur l'ensemble du territoire par région et ville en tenant compte du nombre d'habitants. C'est le seul moyen pour rompre avec un centralisme qui donne l'avantage à la culture à Paris sur la culture en France.

Il faut rendre complètement autonomes du ministère de la culture la plupart des musées, des théâtres et des établissements culturels. Le ministre ne doit plus nommer leurs directeurs. Ces nominations doivent être confiées à des conseils d'administrations autonomes incluant des représentants des publics et des minorités, des personnalités qualifiées et des élus locaux participants aux financements.

Il faut développer le mécénat culturel en continuant d'accroître la défiscalisation pour les dons aux associations culturelles à but non lucratif. Il s'agit aussi de faire évoluer le

statut des lieux culturels, comme les cinémas d'art et essai, du statut commercial vers le statut associatif.

Créer des opportunités de travail et sortir les artistes de la misère

La culture est en France engagée dans une spirale de la misère. Notre problème n'est pas d'avoir trop d'artistes, ni trop d'intermittents du spectacle, mais de ne pas avoir assez d'opportunités de travail.

La politique culturelle mise en œuvre par les pouvoirs publics doit sortir de la gestion de la misère pour se réorienter dans une optique de création d'emplois.

Nos institutions culturelles publiques doivent mieux accompagner les publics, favoriser la mobilisation sur le terrain et être de véritables acteurs de la médiation culturelle. La création de troupes d'artistes ou d'équipes de guides de musées qui auront explicitement pour mission d'aller dans les quartiers sensibles, les hôpitaux et les écoles afin de présenter des spectacles et des expositions de qualité doit être encouragée. Ces actions seront pour une part financées par les institutions culturelles (sur les crédits alloués par l'Etat et dont l'obtention sera conditionnée à la multiplication de ces actions) et par les lieux d'accueil.

Nous avons tout intérêt à développer notre vie culturelle au sein des universités en investissant massivement dans la création de lieux culturels, notamment de théâtres et de musées. Les pratiques culturelles amateurs réalisées dans ces lieux doivent être valorisées par les crédits universitaires qui seront comptabilisés pour l'obtention des diplômes. L'esprit créatif des étudiants doit être valorisé car il contribue à leur innovation future et à leur développement.

Une part majeure de la création, et la plupart des nouveaux emplois de la «creative class», se sont déplacés aujourd'hui vers les nouvelles technologies notamment Internet et à l'univers digital. Des milliers d'emplois sont susceptibles d'être créés dans ce secteur. Il est donc important de favoriser et faciliter cette évolution.

Valoriser la diversité interne, les cultures des communautés et élaborer de nouvelles règles pour notre vie culturelle

La France défend la diversité culturelle sur le plan international, mais elle se soucie peu de la diversité culturelle sur son propre territoire. Combien y a-t-il de théâtres et de musées dans les quartiers? Quelle valorisation pour les cultures des Français issus de l'immigration, sans parler des cultures régionales ou locales? Il ne s'agit pas de favoriser le communautarisme; toujours est-il que nous ne pouvons pas nous limiter à défendre une République incantatoire et négatrice des différences.

Un plan de grande ampleur doit être mis en place pour favoriser la culture dans les quartiers. Le tissu associatif doit être aidé; des lieux doivent être créés et encouragés par des subventions de lancement; une politique de médiation culturelle dans les quartiers doit être favorisée par des incitations auprès de toutes les institutions culturelles.

Sur un modèle qui existe déjà dans certaines régions socialistes (Pays de Loire notamment), il s'agit également de développer à l'ensemble des régions françaises l'usage d'un «Pass culture» destiné aux jeunes. Sous la forme d'un mini chéquier nominatif, chaque jeune (âgé de 15 à 25 ans) pourra bénéficier d'entrées gratuites et de réductions auprès des établissements culturels partenaires de sa région: spectacles, cinéma, patrimoine, livre, pratique artistiques,

sorties scolaires culturelles. Ce Pass vendu à bas prix (10 euros pour 10 places par exemple) a pour fonction de démocratiser l'accès à la culture, de valoriser les pratiques culturelles et de favoriser l'engagement citoyen ainsi que l'intégration sociale.

Trop souvent, les subventions sont attribuées à un petit nombre de professionnels qui, parfois, se reproduisent entre eux. Nous devons permettre à de nouveaux artistes d'en bénéficier grâce à une meilleure transparence dans l'attribution des aides et une meilleure représentativité dans la composition des jurys.

Vers une société de la connaissance partagée!

Téléphonie mobile, micro-informatique, programmation de logiciels, connexions à haut débit à l'Internet, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) occupent une place centrale dans nos sociétés modernes. Entreprises, administrations, associations et collectivités usent désormais de ces nouveaux procédés technologiques. Les usages quotidiens et les mentalités des femmes et des hommes portent l'empreinte de ces nouvelles technologies. Dans une société qui échange plus de signes sur Internet chaque année que l'ensemble des écrits imprimés depuis Gutenberg, le rapport à l'information évolue. Il faut apprendre à gérer la multitude et plus la pénurie. Les pouvoirs, historiquement renforcés par leur capacité de rétention d'information découvrent peu à peu que leur rôle change dans une société en réseau, où c'est celui qui diffuse le plus d'informations qui est consulté. L'information trouve sur le terrain de l'Internet un relais colossal où elle se trouve amplifiée, démultipliée et diffusée le plus largement possible auprès des utilisateurs de micro-ordinateurs et de téléphones mobiles. Favorisé par de nouveaux moyens presque instantanés de partage des informations et de la connaissance, un nouvel espace politique est né en dehors des schémas traditionnels. Cet espace neuf, directement accessible par le plus grand nombre, a montré combien il pesait dans la cadre des dernières échéances électorales.

Des risques liés aux TIC

Aussi, chaque espace social crée sa marge d'exclusion: Si notre génération est née avec ces nouvelles technologies, de nombreuses personnes en restent cependant écartées. Cette nouvelle forme d'exclusion sociale -la «fracture numérique»- se fonde principalement sur des critères économiques, culturels et territoriaux. Plus inquiétant, les nouvelles performances scientifiques et technologiques, posent le problème de l'accès, de la compréhension et du contrôle des TIC par un tiers malveillant (fraudes sur des machines à voter électroniques, piraterie,...). En effet, les programmations et les réseaux d'information ne sont pas infailibles. Enfin, l'absence d'une éthique spécifique appliquée à ces nouveaux usages comporte le risque d'une dérive sécuritaire (identité biométrique, vidéosurveillance,...) qu'il faut dénoncer et dont il faut impérativement se prémunir.

De nouvelles sécurités à inventer

Si l'administration, pour améliorer son fonctionnement, doit plus largement faire appel aux TIC et notamment aux services en ligne, l'usage de ces technologies doit rester dans le cadre strict de la loi et en accord avec les principes fondamentaux de la République française. Le rôle de la puissance publique est central dans la réglementation des usages des TIC. Aussi, la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) en France devra voir ses

effectifs augmenter en même temps que ses moyens d'action. Son indépendance par rapport au pouvoir politique sera renforcée. Plus globalement, une gouvernance mondiale nouvelle devra élaborer un ensemble de règles communes pour garantir le développement des TIC dans le monde dans un souci de transparence, d'éthique et de lutte contre les monopoles et les ententes illicites.

Démocratiser l'accès aux TIC

Le plus grand enjeu lié à ces problématiques nouvelles reste sans doute la nécessité de démocratiser, de généraliser l'accès de tous aux NTIC. C'est d'abord un souci d'égalité républicaine, mais c'est surtout l'occasion de franchir le pas vers une société de la connaissance partagée. Dans ce cadre, la formation initiale et continue des Français doit laisser une part importante à la maîtrise de ces nouvelles technologies mais surtout à leur exploitation responsable, positive et critique, en un mot, citoyenne. Enfin, l'occasion d'accomplir une révolution culturelle est à notre portée. Logiciels libres, connaissances scientifiques et culturelles en accès gratuit, fonctionnements contributifs ont posés les bases de d'une Culture pour tous. La licence globale sur les produits musicaux en accès sur Internet concrétisera ce mouvement. Face aux risques que peuvent représenter les TIC, le Mouvement des Jeunes Socialistes prône l'instauration de nouvelles sécurités et plaide pour que le progrès des technologies de l'information et de la communication soit au service d'une société du savoir et de la culture partagée. Les prochaines échéances municipales et cantonales sont l'occasion de décliner les idées forces du Mouvement des Jeunes Socialistes en matière de TIC sous forme de propositions locales. Il s'agira de promouvoir la démocratie participative, les services de proximité, l'accès à la culture, l'administration électronique, le développement de la citoyenneté tout en veillant à démocratiser massivement l'accès et l'usage des TIC.

Les socialistes, au pouvoir hier, ont libéré les ondes en 1981; Les socialistes, au pouvoir demain, libéreront la culture!

Les médias, au cœur de notre bataille culturelle

«Il y a quelques années, l'homme-clé d'un journal était le rédacteur en chef; l'homme-clé aujourd'hui est celui qui s'occupe principalement de l'aspect commercial de son fonctionnement.» Hubert Beuve-Méry, fondateur du Monde.

Aujourd'hui plus de 50% des gens ne lisent aucun quotidien. Autant dire qu'ils sont voués à s'informer via la télévision. Or les faits-divers constituent la denrée rudimentaire de l'information médiatisée. Ce qui amène à s'interroger sur la qualité et la pertinence des informations livrées aux citoyens. Car après tout, la médiatisation des faits-divers n'ont-ils pas pour seule fonction de faire diversion? Ce qui de fait ne permet pas au citoyen de posséder les données nécessaires pour exercer ses droits démocratiques. Les journalistes, tenus à la fois par les propensions inhérentes à leur métier, à leur formation, à leur vision du monde, à leurs dispositions, mais aussi par la logique de la profession dans laquelle ils évoluent, sélectionnent dans la réalité un aspect tout à fait particulier et qui, souvent, ne correspond pas à grand-chose.

Par ailleurs, le grand nombre de titres de presse écrite, de chaînes de télévision, d'éditeurs de livres masque l'ampleur de la concentration dans les médias et ses effets dévastateurs. La concentration au sein de chaque média

(TV, presse...) n'est qu'un aspect car les groupes les plus puissants sont multimédias. Ils ont des positions fortes à la fois dans la télévision, la presse, l'édition, ... et sont intégrés à des groupes industriels. Cette inquiétude concernant l'indépendance des médias n'est pas récente, tout comme les différentes protestations. Dès le 23 octobre 1984 (la gauche étant au pouvoir), une loi visait notamment à limiter la concentration des médias dans les entreprises de presse. Très vite ce texte a été limité par le Conseil Constitutionnel. Les puissances industrielles en ont profité pour imiter Robert Hersant, surnommé le papivore, qui avait à cette époque la main mise sur bon nombre de publications, et s'approprié leurs propres médias. Aujourd'hui, les neuf principaux groupes de presse français réalisent un chiffre d'affaires qui se situe entre 2,2 milliards d'euros et 280 millions d'euros. Par ordre décroissant de chiffre d'affaires, il s'agit d'Hachette Filipacchi Médias (Lagardère), de la Soc Presse (Dassault) (Le Figaro), du groupe Amaury (Le Parisien), de Prisma Presse, du groupe La Vie-Le Monde, d'Empat Media, de Bayard Presse, d'Ouest-France et de Sud Ouest.

L'une des conséquences de cette concentration est l'homogénéisation du système d'information. On le voit à travers les couvertures des magazines, le contenu des journaux radiophoniques et télévisés, ou la revue de presse: pour savoir ce qu'on va dire, il faut savoir ce que les autres vont dire ou ont dit. De fait, la concurrence homogénéise. Cette concurrence est notamment due au fait que l'Audimat s'est imposé à tous, à quelques, rares, exceptions près. A travers l'audimat, c'est la logique du succès commercial qui s'impose aux productions culturelles. La dictature de l'Audimat en télévision se traduit par ailleurs par la pression de l'urgence. En effet, la concurrence entre les différents médias prend la forme d'une compétition temporelle (pour le scoop, pour arriver le premier...), et certains sujets sont ainsi imposés aux téléspectateurs parce qu'ils s'imposent aux producteurs par la concurrence avec les autres producteurs. Cette pression croisée que les journalistes s'imposent entre eux est génératrice de toute une série de conséquences qui se traduisent par des choix arbitraires (de présence ou d'absence d'un sujet, etc.). La presse gratuite, financée exclusivement par le biais de la publicité, est la suite logique de cette démarche commerciale.

Face à ces dérives, la question des médias doit être plus que jamais au cœur de notre bataille culturelle. Celle-ci est aujourd'hui menée par une droite décomplexée qui alimente la dérive du système médiatique français vers tous les dangers que nous dénonçons hier à l'étranger (à l'exemple des JT qui tournent souvent presque entièrement autour de l'emploi du temps du président). En effet, depuis le début de son mandat, Nicolas Sarkozy préempte le terrain médiatique et oblige tout le monde à s'y placer. Il est inadmissible de voir qu'aujourd'hui il peut mener une habile bataille de mots sans aucun limite (le temps de parole du président n'étant pas soumis au contrôle du CSA), avec pour seul objectif de convaincre de la logique de ses raccourcis politiques. Le système Sarkozy se base sur un message: "la modernisation". Il joue sur cette image en utilisant tout ce qui peut concourir à faire passer ce message: la moindre intervention, la moindre image, la moindre réaction. Ainsi, «c hangement», «énergie», «proximité», «efficacité»... sont autant de munitions dans la bataille des mots pour entretenir l'illusion. A nous de montrer qu'on ne peut pas bâtir un vrai projet de société sur de simples effets d'annonce. Mais pour cela l'opposition doit être visible.

Au delà du positionnement médiatique de l'opposition, nous devons replacer certaines questions au sein du combat politique:

- La mission des médias d'information, de divertissement (accès à la culture...) et d'éducation doit être reconnu comme un service d'intérêt public et doit l'emporter sur les préoccupations de profit et de concurrence qui priment aujourd'hui dans les entreprises de presse.
- un recrutement de qualité des journalistes et leur indépendance doivent être assurés.
- Afin de donner aux citoyens tous les outils de décryptage nécessaires à leur réflexion, l'éducation à l'image doit être instaurée, notamment dans les écoles (nous regrettons par ailleurs la suppression de l'émission arrêt sur image qui participait de cette logique).
- Il faut mettre en avant le problème de réglementation, notamment concernant les contenus et les fréquences audiovisuelles. Ainsi, des sanctions doivent être prises lorsque le cahier des charges n'est pas respecté.
- Enfin, il faut mettre à profit le développement des médias alternatifs.

Nous devons nous saisir pleinement de toutes ces questions afin de remettre le citoyen au cœur du système d'information.

Résolution sur la publicité

En 2004, Patrick LELAY PDG de TF1, disait de sa chaîne: « Mais dans une perspective "business", soyons réaliste: à la base, le métier de TF1, c'est d'aider Coca-Cola, par exemple, à vendre son produit [...]. "Il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour vocation (...) de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages.» Ces phrases nous avaient profondément choqué tant elles sont à l'opposé de nos valeurs. Nous les avons combattu et dénoncé et de nombreux militants nous ont à l'époque rejoint sur ce combat là. Car définitivement non les médias n'ont pas à se mettre au service des annonceurs mais bien au service des citoyens.

Aujourd'hui près de quatre années ont passés et la situation reste inchangée.

Bien évidemment nous ne sommes pas contre la publicité en elle-même, car nous connaissons son utilité et ses bienfaits à savoir le financement des médias qui permettent donc un prix moins élevé et un meilleur accès à l'information pour tous ; c'est le cas par exemple de la presse écrite. Mais la publicité est aussi un moyen de transmettre des valeurs ou de faire passer un message comme par exemple pour la prévention des risques du tabac ou sur la prévention routière. Mais nous ne devons pas oublier que la publicité a un objectif simple et déterminé à savoir fixer l'attention de sa cible (soit tous les consommateurs) sur un objet consommable, et de l'inciter à adopter un comportement déterminé vis-à-vis de ce dernier. Elle est de plus en plus présente dans la quasi totalité des médias que nous avons à notre portée : on peut parler de pollution publicitaire. En effet, les publicitaires sont de plus en plus gourmands et de plus en plus stratèges afin d'acquérir de nouveaux espaces. Nos espaces de vie sont envahis et nous n'avons que le choix de subir ces constantes agressions d'incitation à la consommation.

Ainsi s'instaure une relation dominant/dominé; le dominant étant le publicitaire et le dominé étant le simple citoyen devenu victime de cette pollution.

Et, bien entendu, les victimes de ces agressions demeurent les mêmes à savoir les classes dominées ainsi que les enfants (10 pourcent des programmes regardés par les enfants de 4 à 10 ans sont des publicités). Ce sont eux qui restent les plus exposés car ils n'ont pas tous les outils pour décrypter les pièges tendu par ces annonces.

Dans le cadre de l'éducation aux médias des plus jeunes, il conviendrait d'inclure une partie sur les pièges liés à la publicité.

En 2007, les publicités de produits très gras ou sucrés représentent 89 % des spots publicitaires diffusés durant les programmes de jeunesse. A ce jour, la diffusion des publicités portant sur ces produits lors des programmes pour enfants ne connaît pas de réglementation. La publicité ayant un effet certain sur les enfants regardant ces spots, ces derniers font souvent pression sur leurs parents afin d'acheter ces produits alimentaires ne présentant pas ou peu d'intérêt nutritionnel. La loi de santé publique entrée en vigueur en février 2007 a imposé que soit inscrit en bas de l'écran. Des phrases telle que «Pour bien grandir mange au moins 5 fruits et légumes par jour» ou «Pour ta santé, pratique une activité physique régulière» mais force est de constater que ce sont des mesures ne permettant pas de régler l'étendue du problème.

Il convient donc, outre la volonté de quelques rares fabricants, de se donner les moyens d'encadrer le type de ces publicités (favoriser la promotion de produits culturels par exemple) et de limiter leurs temps d'antenne. En effet, il est prouvé que ces publicités influencent les enfants dans leurs préférences ou leurs consommations. Nous sommes donc favorables à l'interdiction des publicités à destination des enfants et à l'évolution du CSA pour qu'il soit aussi une véritable instance de régulations des publicités audiovisuelles.

Enfin, l'instauration d'une «journée sans pub» est une idée intéressante notamment durant le mois de décembre, mois où l'on consomme le plus.

La lutte contre toutes les formes de discriminations: vers l'égalité

En Novembre 2005 la France a été le théâtre d'une crise majeure, des jeunes des quartiers populaires se sont révoltés contre une République qui ne les reconnaît pas, qui ne les accepte pas. L'indignation passée, tout le monde a oublié cet épisode et aucune réforme profonde n'a été engagée, pourtant les raisons profondes qui ont abouti à cette colère demeurent. Il est du devoir de la gauche de s'attaquer fermement à toutes les formes de discrimination; notamment celles attachées à la couleur de la peau, à l'origine, à la religion, au sexe, à l'âge et à l'orientation sexuelle.

Combattre les discriminations doit se faire dès le plus jeune âge; l'école républicaine doit rester; et redevenir là où ce n'est plus le cas; une source d'égalité et cela ne peut se faire que si le politique lui donne les moyens nécessaires. Maintenir et renforcer la carte scolaire en revoyant son tracé là où cela s'impose eut égard aux mutations territoriales est une nécessité. Il faut également consentir à investir massivement dans les collèges et lycées en campagne et dans les quartiers défavorisés pour que ceux-ci deviennent des filières d'excellence par la mise à disposition

de moyens financiers et humains supplémentaires et l'enseignement d'options facultatives ambitieuses. Garantir une éducation de qualité pour tous et une mixité sociale et culturelle dès la prime enfance est le moyen d'atteindre une égalité réelle dès le départ.

Puisqu'une mesure sans sanction reste dans la majorité des cas lettre morte notamment en matière de discrimination, nous proposons de renforcer les moyens et les pouvoirs de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et de l'Égalité des droits (HALDE) dans son rôle préventif afin qu'elle puisse réellement assurer sa mission, puisque le peu de moyens supplémentaires qui lui ont été octroyé en 2006 restent insuffisants. Parce que la lutte contre les discriminations est un enjeu majeur, une police des discriminations doit être également créée pour prêter main forte { remplacer par lien justice- des discrimination conscience que la discrimination est délit sanctionné par les lois de la République. En outre à l'heure actuelle la charge de la preuve lorsqu'un cas de discrimination est dénoncé pèse sur la victime et cela nous ne pouvons l'accepter, c'est à l'employeur ou au bailleur suspect de prouver son innocence puisque généralement celui-ci dispose de plus de moyens {à vérifier mais il me semble que le renversement de la charge de la preuve existe déjà au moins en partie}

Avec l'évolution de la société on a vu s'affirmer de nouveaux modes de vie. Aussi un célibataire peut se voir accordé une adoption et c'est une bonne chose. Mais quelle est cette République qui, parce que l'on a et assume une certaine orientation sexuelle, ne permet pas de jouir des mêmes droits que les autres citoyens? Ce n'est pas celle que nous voulons et c'est pourquoi nous devons faire évoluer les mentalités et rétablir l'égalité. Il faut permettre aux couples homosexuels qui le souhaitent de se marier, légaliser l'homoparentalité et leur ouvrir l'accès à l'adoption.

La discrimination positive séduit à droite, mais sur quels critères l'appuie-t-on? La couleur de peau? L'origine? Le sexe? Le handicap? L'orientation sexuelle? Celle-ci revient à cloisonner à l'extrême la société, à mettre les citoyens dans des cases avec comme risque la création de nouvelles inégalités, plutôt que de résoudre véritablement le problème on le déplace. Cette pratique qui consiste à mettre en avant quelques individus pour masquer la réalité des choses donc à faire perdurer le statut quo ne doit pas avoir droit de cité dans le camp des progressistes. La gauche ne doit pas céder à la facilité mais mener des politiques ambitieuses, notre but est une égalité objective entre les citoyens pas une discrimination de plus, puisque même positive une discrimination reste une discrimination, c'est-à-dire ce fléau que nous souhaitons endiguer.

Lutte contre les discriminations: garantir l'égalité réelle

Les discriminations se complexifient et deviennent, avec l'évolution de la société, polymorphes. Elles peuvent être liées à un handicap, une maladie, sa couleur, son lieu de vie, au genre ou plusieurs de ses facteurs cumulés qui amplifient la perception de mise à l'écart. La discrimination consiste à éliminer certains publics en fonction des différences qui les caractérisent. Nier ces différences qui font partie intégrante de son identité revient à idéaliser cette constante quête de la norme et d'une forme de perfection fortement discutable.

Le sentiment d'égalité réelle et républicaine se compose de ressentis subjectifs et s'oppose à l'égalité formelle.

Universalistes, nous devons être en capacité, de façon pédagogique et éducative, de déconstruire les stéréotypes et représentations sociales que véhiculent notre société. Tout repose sur l'élaboration harmonieuse d'un juste compromis entre Égalité et Identité, contribuant ainsi au Vivre Ensemble.

Combattre le traitement différencié de l'autre nécessite de la transparence dans les décisions et les motifs de mise à l'écart. Dans la sphère professionnelle, les seuls critères légitimes et garantissant le sentiment d'Égalité lors d'une embauche par exemple sont ceux des compétences et de l'expérience. Nous rejetons donc toutes formes de quotas qui s'appuieraient sur des logiques de discriminations positives, si chers à la Droite. De même, le concept de promotion de la diversité au sein des grands groupes et entreprises ne s'attaque pas aux discriminations et le CV anonyme est une fausse solution. Promouvoir la diversité, c'est favoriser les plus diplômés, ceux qui ont su ou ont pu contourner les inégalités sociales. Par conséquent elle ne garantit pas l'égalité réelle.

Le sentiment d'injustice que crée la répétition de ces discriminations peut être facteur de violences et est difficile à traiter par le politique. Il s'assortit d'une forme d'autocensure qui conduit les plus fragiles ou isolés vers le repli communautaire ou identitaire voire pire vers le fondamentalisme. Par ailleurs, les réponses sur le plan social sont nettement insuffisantes. Elles ne préviennent suffisamment pas en amont les inégalités, ni ne les corrigent. C'est pourquoi il est nécessaire de mieux les anticiper et de les traiter «à la racine». De plus ces différences ne se réparent pas exclusivement par le levier politique, elles font appel également à la cohésion sociale, aux solidarités et à la tolérance entre citoyens.

Aujourd'hui, la prise de conscience perce de plus en plus les citoyens mais les dispositifs institutionnels de lutte contre les discriminations, comme la HALDE (Haute Autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'égalité) ne sont pas suffisamment efficaces. Concernant ceux qui effectuent des actes de discrimination sur quelque base que ce soit dans l'entreprise par exemple et la société en général, la législation devra être impitoyable: les amendes devront être alourdies, et un panel de sanction devra être élargi, allant de la simple amende jusqu'à la suspension d'activité. Pour reprendre l'exemple célèbre, après de multiples «testing», révélant des comportements discriminants, une boîte de nuit condamnée à plusieurs reprises pourra être fermée provisoirement voire définitivement par décision de justice. Il nous faut continuer à travailler sur les outils qui pointent et aident à prouver ces comportements injustes. Dans ces situations, la preuve est la base de toute poursuite et le déclaratif ne suffit pas. Donnons nous donc les moyens de développer les modes d'intervention, l'éducation au respect de l'autre, en matière de lutte contre les discriminations afin que cessent ces comportements qui font honte aux valeurs républicaines et à l'unité de notre nation.

Place, et conditions de vie des «personnes handicapées» dans notre société.

Actuellement, au sein de notre société, pas une journée ne passe sans que l'on nous parle à la télévision ou dans les médias, d'intégration et d'égalité des chances. Cependant, il apparaît évident, que malgré tous ces beaux discours, bon nombre de personnes ou de catégories de personnes, demeurent encore exclues et ne bénéficient pas des mêmes conditions de vie voire des mêmes droits que l'ensemble de la population. Et ce, tant en matière d'accès au travail ou

au logement, qu'en matière de revenus ou de protection sociale.

Au delà des jeunes en difficulté, des RMIstes, des personnes âgées et de toutes autres catégories de personnes défavorisées ou en situation d'exclusion, dont nous devons défendre les droits et intérêts; il nous paraît également important, nous Socialistes, de lutter et de s'investir pour la défense de la place, et l'amélioration des conditions de vie de toutes personnes atteintes d'une invalidité ou d'un handicap quel qu'il soit.

Aussi, afin d'améliorer l'intégration et les conditions de vie des «personnes handicapées» et ce malgré les dispositions déjà mises en place, nous proposons:

En matière de revenus:

- Une revalorisation et augmentation significative des allocations ou pensions d'invalidité (type: A.A.H. ...).

En effet, pour exemple, une personne handicapée (sans emploi) n'ayant pour seul revenu mensuel que l'A.A.H. (Allocation aux Adultes Handicapés) ne perçoit mensuellement qu'un revenu aux environs de 620 uros. Si l'on ajoute à ce faible revenu, les nombreuses difficultés fréquemment rencontrées par le plus grand nombre des personnes invalides pour obtenir un emploi ou un logement; cela réduit considérablement les possibilités d'autonomie de ces personnes. Les conduisant bien souvent à vivre dans leurs familles ou en institutions spécialisées.

En matière d'emploi:

En dépit des dispositions prises et des lois mises en places pour faciliter l'accès à l'emploi des «personnes handicapées», de nombreuses entreprises ayant l'obligation d'embaucher des travailleurs handicapés, préfèrent payer des amendes à l'Etat plutôt que de «laisser leur chance» à des «travailleurs handicapés» bien souvent tout aussi capable que des «travailleurs valides».

Par conséquent, nous proposons:

La Mise en place de nouvelles mesures, fortes, permettant de faciliter l'accès à l'emploi. (en particulier dans la Fonction Publique...)

Une augmentation et un renforcement des contrôles auprès des entreprises étant soumise à l'obligation d'embauche de travailleurs handicapés.

Une augmentation réellement dissuasive du montant des amendes à verser à l'Etat en cas de non respect des quotas d'embauche de ces derniers.

Il est certain que la mise en place de telles mesures, tant en matière d'augmentation des revenus qu'en matière d'accès à l'emploi, amélioreraient grandement les conditions de vie et d'obtention d'autonomie des personnes handicapées. De fait, cela leur faciliterait inévitablement l'accès au logement et à une meilleure protection sociale.

La socialisation des handicapés

Depuis seulement 30 ans, la question du Handicap dans notre société est réellement prise en compte.

La première pierre à l'édifice fût la loi de 1975 qui accorda un certain nombre de droits, tels que la prévention, les soins, l'emploi et un minimum de ressources. La loi du 11

février 2005 a permis également d'avancer quelque peu sur la problématique. Néanmoins cette loi reste incomplète et ne répond pas aux attentes espérées.

La notion de handicap reste complexe. Il faut en effet dissocier le handicap physique et le handicap mental. Cependant le handicap est toujours subi, non désiré et profondément injuste. A l'heure actuelle, trop peu de personnes valides s'y intéressent. Toute personne souffrant de l'une de ces pathologies est amenée à rencontrer des difficultés d'intégration sociale et professionnelle.

Au quotidien, les personnes handicapées éprouvent une réelle difficulté à accéder à leur domicile ainsi qu'aux différents services publics. Il est nécessaire d'engager au plus vite une politique volontariste en matière d'aménagement de logements privés et sociaux et d'accessibilité aux bâtiments d'usage public. De nombreuses personnes éprouvent d'énormes difficultés qui se traduisent par une baisse des ressources et une augmentation des dépenses. Ces dernières visent à pallier des difficultés quotidiennes en matière de mobilité, d'actes de la vie courante (administratifs, rendez-vous médicaux, besoins primaires, etc.). Actuellement les aides accordées par différentes associations, organismes, et subventions de l'Etat ne répondent pas suffisamment aux besoins fondamentaux, c'est pourquoi nous proposons la création d'une «allocation Handicap» qui s'appliquerait soit aux personnes handicapées directement, soit aux personnes sous tutelle. Cette allocation sera calculée et répartie en fonction des besoins et de la nature du handicap.

De nombreuses structures existent déjà, néanmoins il nous paraît plus essentiel de consolider les structures existantes. La loi de 2005 prévoyait la création de maisons départementales du handicap. Deux ans plus tard, nous constatons que là où les moyens ont été mis en place, le bilan s'avère positif. Néanmoins, les budgets accordés restent trop faibles, ce qui crée une inégalité en matière de développement territorial. Nous proposons la répartition d'un budget de manière plus égalitaire en fonction d'un diagnostic des besoins et des attentes territoriales.

Nous ne pouvons évoquer la difficulté de l'insertion sociale des personnes handicapées sans se pencher sur la question de l'emploi. En effet, le taux de chômage de ces derniers est supérieur à la moyenne nationale. La loi imposant aux entreprises de plus de 20 salariés d'employer aux moins 6% de personnes handicapées, n'est pas assez respectée. Trop d'entreprises préfèrent payer l'amende à l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées). Nous demandons à ce que soit mis en place une amende proportionnelle au chiffre d'affaire des entreprises de plus de 20 salariés. Nous proposons également une aide aux entreprises de moins de vingt salariés qui émettent un projet viable concrétisant l'emploi de personnes handicapées. Cette aide se traduirait par l'allègement des cotisations patronales. Cette mesure sera également appliquée aux autres entreprises employant plus de 6% de salariés handicapés.

Il est important, dès le plus jeune âge, de prendre en compte la question de l'intégration des enfants handicapés. Il faudrait accentuer l'effort sur l'égal accès de la scolarité à tous les niveaux. Il est nécessaire d'établir un réel statut à tous les assistants d'éducation ainsi qu'aux assistants de service social. L'intégration sociale des plus jeunes passera par la mise en place de structures au sein même des établissements scolaires.

Nous ne pouvons évoquer la question du handicap sans en avoir une vision européenne et internationale. Nous devons instaurer une loi européenne unique sur le handicap. La France doit, avec l'Europe, travailler avec les pays d'Afrique du Sud, qui actuellement ne reconnaissent pas le handicap mental. Nous ne pouvons accepter que des pays comme la Chine, les Etats-Unis ou bien la Russie, refusent encore de signer le traité d'interdiction des mines antipersonnelles (accords d'Ottawa).

Le premier handicap serait de différencier les individus en fonction de leur état physique ou mental. Notre société doit au plus vite répondre à ce qui devrait être l'essence même de son engagement, c'est-à-dire l'intégration de tous pour une réelle cohésion sociale.

Egalité des droits, la question LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transsexuelles)

Parce que nous sommes socialistes, nous nous devons de lutter contre toutes formes de discrimination. Celles liées à l'orientation sexuelle sont encore trop nombreuses en France et dans le monde ; pour cette raison les lois qui les punissent doivent être revues et les peines et sanctions encourues alourdies. En parallèle à ces mesures, le pouvoir et la place de la HALDE (haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) seront renforcés.

Un véritable changement des mentalités s'impose, celui-ci n'interviendra que si des espaces de dialogue plus nombreux sont créés. Dans le cadre des cours d'éducation sexuelle à l'école ces questions devront être impérativement abordées pour leur permettre d'être plus facilement acceptées. C'est seulement cette évolution globale des mentalités qui permettra une égalité de fait, au quotidien, indépendamment de l'orientation sexuelle des individus.

Le soutien de l'Etat aux associations oeuvrant dans ce domaine doit être approfondi tant sur le plan financier que médiatique.

Dans un soucis d'égalité et car nous sommes un pays « démocratique », il semble inadmissible que quelque contrat ne soit pas ouvert à tous les citoyens. Pour cette raison, nous exigeons l'ouverture du contrat de mariage aux personnes de même sexe.

Cessons l'hypocrisie ambiante, admettons que de nombreux enfants vivent actuellement en France dans des familles homoparentales. Donnons leur l'accès à la même sécurité et aux mêmes droits que tous les autres enfants (autorité parentale, garde en cas de séparation ou de décès, succession, ...). Légalisons l'adoption par des couples de même sexe comme corollaire à l'ouverture du mariage homosexuel.

La lutte pour l'égalité des genres passe aussi par la reconnaissance des mêmes droits aux LGBT qu'aux hétérosexuelles. La lutte pour la reconnaissance des droits des femmes doit se faire de concert avec celle de la reconnaissance des droits LGBT. Le MJS se doit de soutenir sans concessions l'ouverture du mariage civil et de l'adoption aux homosexuels.

D'autre part, le transsexualisme ne doit plus être considéré comme une maladie mentale, mais la collectivité doit accompagner les transsexuels dans leur nécessaire période de transition. Ainsi la collectivité doit prendre en charge les coûts du traitement médicochirurgical aboutissant au changement de genre. Enfin les mesures de changement de

sexe à l'état civil pour les transsexuels doivent être assouplies.

Pour l'égalité quelle que soit l'orientation sexuelle

Les enjeux sociaux et culturels du XXIème siècle nous conduisent à défendre plus fortement l'égalité et l'émancipation des individus. C'est pourquoi, le Mouvement des Jeunes Socialistes est attaché à la lutte contre les discriminations quelles que soit leur forme. Le conservatisme actuel des mentalités à propos des orientations sexuelles ne se combattrait qu'au travers d'actions concrètes. Nous encourageons la Gauche à poursuivre sa réflexion et son travail en matière de droit des LGBT pour pousser toujours plus loin l'égalité des droits entre les individus et ce, quelle que soit leur orientation sexuelle. Fier de la dépénalisation de l'homosexualité et de l'établissement du pacte civil de solidarité (PACS), le MJS se doit d'être intrinsèque sur les droits déjà acquis par les LGBT et de porter des revendications fortes conduisant vers l'égalité réelle.

De ce fait, nous appelons au maintien et à l'amélioration du PACS. Pour mettre fin à une insupportable discrimination organisée par les lois de la République, nous réclamons l'ouverture du mariage républicain à tous. Au-delà du mariage, nous devons porter et défendre le droit à l'adoption qui doit être ouverte à tous. L'orientation sexuelle ne doit plus être le fondement de la notion de famille. En effet, les évolutions de notre société nous encouragent à considérer la famille non comme traditionnelle mais hétéroclite. Le seul critère de l'orientation sexuelle ne doit pas interdire aux enfants d'être élevés dans la dignité. De plus, un statut de «co- parent» doit compléter la législation pour les parents homosexuels.

Nous ambitionnons de réformer la loi sur la procréation médicalement assistée. Il est anormal qu'une seule catégorie de femmes en bénéficie. Toute femme qu'elle soit lesbienne, hétérosexuelle, célibataire, mariée, pacsée ou en concubinage a le droit de devenir mère. Réduire cette bataille au simple droit de mariage et d'adoption serait une erreur. Les personnes transsexuelles et transgenres devront être considérées comme des citoyens à part entière. Pour mettre fin aux discriminations qui les touchent, nous pouvons songer à donner la possibilité de changer le genre sur la carte d'identité nationale. Cette avancée ouvrirait ainsi la voie à la reconnaissance des trans. Lutter efficacement contre les préjugés et les LGBT phobies demande une grande réactivité de notre part. L'école, contribuant à la formation des citoyens doit être mise à profit afin d'appréhender la vie en communauté et changer les mentalités. L'éducation sexuelle abordée durant les cours de Sciences de la Vie et de la Terre ne doit pas occulter les questions identitaires que se posent les élèves durant leur puberté. Cette confrontation permettra une avancée culturelle à travers notamment l'émancipation des citoyens, en construisant leur identité sexuelle et de genre sans tabous.

L'homophobie est également institutionnalisée par le système de don du sang. Considérant l'homosexualité comme une sexualité à risque, elle refuse tout don du sang par une personne déclarée homosexuelle. Nous devons ouvrir le débat en France puisque l'homosexualité n'est pas une déviance mais un choix.

Nous souhaitons échapper au communautarisme qui guette les mouvements et associations de lutte pour l'égalité des

LGBT, afin d'éviter que ces revendications émanent exclusivement de ce milieu. Toutefois, l'aide au développement du tissu associatif responsable de ces questions est une exigence.

Le Mouvement des Jeunes Socialistes, par ses participations annuelles aux Marches des Fiertés, prouve son attachement aux problématiques des LGBT. Notre organisation participera activement à la révolution culturelle afin de faire de l'égalité une réalité.

Hétéros, lesbiennes, gays, bis et trans : égalité des droits !

Pour les lesbiennes, les gays, les bis et les trans (LGBT), l'alternance de 1981 a mis fin au harcèlement policier. L'alternance de 1997 a permis la reconnaissance des couples homosexuels. La victoire de la gauche en 2007 aurait débouché sur l'égalité des droits entre tous les couples, avec l'ouverture du mariage et la reconnaissance de l'homoparentalité. Dans beaucoup de pays d'Europe, les victoires de la gauche ont eu la même signification.

Les discriminations institutionnelles que la droite laisse subsister créent les conditions d'un manque d'estime de soi et conduisent ainsi à une plus grande vulnérabilité face au suicide et à un relâchement de la vigilance à l'égard du sida et des autres IST. Nous devons donc prioritairement lutter contre ces discriminations, et donner aux personnes séropositives tout leur place dans la lutte contre le sida et dans la société.

Renforcer les remparts juridiques contre les discriminations. Pour rendre plus efficace la répression des discriminations, la charge de la preuve dans les cas liés au sexe, au handicap, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre doit être aménagée, à l'instar de ce qui existe en matière de lutte contre le racisme. En modifiant la Constitution, il s'agira, en énonçant que la République « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de religion, de sexe, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre », d'élever l'objectif d'égalité au sommet de la hiérarchie du droit français.

S'appuyer sur les associations. Elles ont l'expertise du terrain et sont souvent les premières aux côtés des victimes. Elles doivent avoir une vraie place au sein de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et les moyens de jouer leur rôle d'alerte et de sensibilisation. On ne peut donc les cantonner au sein d'un comité consultatif. La HALDE doit se voir dotée des moyens à la hauteur de ses ambitions et être représentée à l'échelon de chaque département.

Prendre la mesure du rôle de l'éducation et de la formation. Les socialistes doivent faire de la lutte contre toutes les discriminations un objectif pédagogique, en refondant l'enseignement de l'éducation sexuelle, et en ouvrant les établissements à l'intervention des associations, qui doivent être plus nombreuses à recevoir les agréments nécessaires. Des formations spécifiques des personnels à la lutte contre les discriminations sur le lieu de travail doivent être assurées dans toutes les administrations, collectivités territoriales et entreprises. Ces formations doivent également s'adresser aux responsables du personnel, pour agir plus efficacement contre les discriminations sur le lieu du travail.

Reconnaître et protéger tous les couples en s'appuyant sur les mêmes institutions. C'est en ayant le courage de montrer aux Françaises et aux Français que la République protège

tout le monde avec les mêmes institutions que l'on parviendra à disqualifier les discriminations et les violences que connaissent les personnes LGBT. En Espagne, la loi a donné de l'élan à un mouvement de l'opinion publique qui n'attendait, pour changer, qu'un acte politique fort. Entre le concubinage, le PACS ou le mariage, chaque couple doit pouvoir choisir librement le type de protection juridique avec lequel il souhaite vivre. La mairie doit pouvoir délivrer les certificats de concubinage, enregistrer les PACS, et célébrer les mariages de tous les couples qui le lui demandent.

Reconnaître et protéger les familles homoparentales. Les conjoints pacésés et les concubins doivent être susceptibles de recevoir tout ou partie de l'autorité parentale. Tous les couples doivent pouvoir faire valoir la qualité de leur projet parental dans la procédure d'adoption, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels, mariés, pacésés, ou concubins. De même, les possibilités d'adoption pour les célibataires ne doivent pas dépendre de l'orientation sexuelle ni de l'identité de genre. Enfin, la procréation médicalement assistée doit être ouverte à l'ensemble des femmes, quels que soient leur situation civile, leur statut et leur orientation sexuelle. Les nombreux voyages vers les cliniques belges et espagnoles, dans lesquelles ces interventions sont autorisées, montrent l'anachronisme de notre droit sur ce sujet.

Améliorer les conditions de la vieillesse des personnes LGBT. A domicile, en maisons de retraite ou en établissements médicalisés, le poids du vieillissement pèse davantage sur les personnes LGBT.

Nous devons développer, avec les associations, des plans intensifs d'information et de formation des personnels administratifs, d'encadrement et de santé. Les établissements doivent être dotés de moyens suffisants pour généraliser la présence et les consultations de psychologues. Aujourd'hui, les couples homosexuels formés en dehors de tout statut juridique ne se voient pas reconnaître de lien privilégié lorsque qu'ils sont séparés par la maladie ou la dépendance. Dans ces circonstances, la reconnaissance d'un lien conjugal doit être simplifiée. Le/la survivant/e d'un couple lié par un PACS doit par ailleurs pouvoir bénéficier d'une pension de réversion au décès de son/sa conjoint/e.

Mettre fin aux difficultés que l'archaïsme de notre droit fait peser sur les transsexuels et transgenres. La République doit garantir aux trans la sécurité sociale et juridique qui leur est jusqu'ici refusée, pendant leur parcours comme dans leur vie quotidienne. La Haute Autorité de Santé doit réformer le parcours médical des trans en France en remettant à plat les standards de soins et en formant des équipes médicales en lien avec les équipes étrangères. Ces dernières, mieux qualifiées que les équipes françaises, doivent bénéficier d'une homologation reconnue par la sécurité sociale française. L'objectif est de ne plus réserver la réussite d'un parcours aux seuls trans dotés d'une fortune personnelle.

Dans tous les textes, les dispositions relatives aux discriminations à raison de l'identité de genre doivent être alignées sur celles qui s'appliquent aux discriminations à raison de l'orientation sexuelle.

En France, l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales en 1983. Le MJS souhaite qu'il en soit de même pour les troubles d'identité de genre, sans préjudice de la prise en charge par la sécurité sociale des frais qu'un parcours de changement de sexe peut engager. En outre, le changement d'identité de genre ne doit plus être un motif de retrait ou de restriction de l'autorité parentale. Le sexe légal ne doit pas être défini par des considérations

anatomiques mais bien par une correspondance entre le ressenti individuel et l'accomplissement social de cette identité. C'est pourquoi la ratification de l'état civil ne doit pas être subordonnée à une intervention chirurgicale.

Résolution sur les O.G.M.

Concernant les OGM, en 2006, la surface mondiale des cultures transgéniques a atteint 102 millions d'hectares. L'augmentation des surfaces de PGM, en 10 ans, représente un des taux les plus élevés pour une nouvelle technologie agricole, bien que les avantages de ces cultures ne soient pas totalement acquis. En France, en 2007, c'est près de 20000 hectares de maïs transgéniques qui ont été plantés.

Cette technologie d'agriculture a été bien vite propagée alors que les risques engendrés n'ont pas été réellement évalués.

Pour commencer, elle contamine les autres cultures par le vent et les insectes puisque comme toutes les cultures, les cultures transgéniques possèdent la capacité de reproduire et de transférer leurs gènes (y compris les gènes modifiés) par l'intermédiaire du pollen qui peut migrer sur plusieurs kilomètres. Elles peuvent contaminer les cultures non transgéniques biologiques ou conventionnelles des agriculteurs voisins ainsi que les espèces de plantes sauvages apparentées. Ce danger constitue un viol du droit de chacun à refuser de cultiver des semences transgéniques puisque la contamination forcée des plantes non OGM par les organismes génétiquement modifiés est aujourd'hui un fait constaté.

Une contamination de ce type peut déboucher sur l'apparition de «super mauvaises herbes». En effet, les gènes modifiés d'une culture résistante aux herbicides ou aux ravageurs peuvent être transférés accidentellement à une mauvaise herbe apparentée qui survivrait à l'application d'un herbicide ou à l'agression des insectes. Aussi, les agriculteurs répondent au problème de la création des «super mauvaises herbes» en augmentant leur usage d'herbicides. Dans la majorité des cultures transgéniques développées à ce jour, on a constaté l'emploi de quantités plus importantes d'herbicides à large spectre, comme le Rundup. Par ailleurs, comme les herbicides éliminent la très grande majorité des plantes, il en résultera certainement des préjudices importants pour les insectes et les oiseaux parce que leurs sources d'alimentation se trouveront éradiquées ou seront contaminées par des niveaux accrus de produits chimiques toxiques.

Ensuite, les OGM peuvent apporter des effets néfastes pour la santé puisque nous les ingurgitions (30000 produits alimentaires européens contiennent des ingrédients transgéniques). En effet, des toxines non programmées et inattendues pourraient être générées dans la mesure où le processus transgénique n'est pas précis et où le site d'insertion de l'ADN d'un gène étranger ne peut être contrôlé. Les gènes peuvent donc être perturbés. En outre, les aliments transgéniques pourraient provoquer des réactions allergiques imprévues, particulièrement chez les enfants. En raison de la modification génétique, des allergies peuvent être transférées d'un aliment à un autre. La modification génétique pourrait également rendre des bactéries pathogènes résistantes aux antibiotiques, provoquant des épidémies potentiellement incontrôlables. Finalement, tout porte à croire qu'à l'opposé de la promesse des industries biotechnologiques, l'utilisation d'herbicides et de pesticides serait encore plus importante si les plantes génétiquement modifiées devaient se généraliser. Cela

aurait pour effet d'accroître la contamination de l'air, des réserves d'eau potable et de la nourriture avec des résidus de produits chimiques qui nuisent à la santé (effets allergisants, neurotoxiques, cancérigènes, mutagènes et hormonaux sont les principaux effets de cette pollution).

La productivité et la survie même des agriculteurs traditionnels pratiquant l'agriculture non transgénique ou biologique sont également menacées par la contamination venant des cultures transgéniques voisines. Pour les agriculteurs pratiquant la culture biologique, la contamination transgénique leur interdirait de commercialiser leurs produits sous l'appellation biologique puisque le secteur biologique se refuse aux pratiques de modification génétique. Même les agriculteurs traditionnels dont les cultures ont été contaminées pourraient se retrouver évincés des marchés lucratifs et en plein essor de produits non transgéniques. Au bout du compte, le libre choix des consommateurs d'acheter des aliments minimisant les risques pour leur santé et pour l'environnement pourrait disparaître.

Le contexte de la mise en place des OGM s'avère plus que contestable. Les intérêts financiers prévalent sur le bon sens. Sur le plan socioéconomique, leur utilisation constitue une menace sérieuse. Une telle situation est inacceptable et cela conduit à l'augmentation du contrôle de l'agriculture au niveau mondial par quelques grandes firmes. Ainsi, les groupes biotechnologiques procèdent au rachat des sociétés de semenciers partout dans le monde. Cette stratégie leur permet un accès direct aux agriculteurs et une beaucoup plus grande latitude pour imposer leur semence.

La mise en œuvre des OGM dans l'agriculture est actuellement inutile. A terme, elle risquerait de créer des désastres écologiques aujourd'hui insoupçonnables. L'ensemble de la filière agroalimentaire pourrait aussi être bouleversée. Dans l'état actuel d'avancement de la recherche, seule la production d'OGM à visée thérapeutique et réalisées en atmosphère confinée semble acceptable. Les multiples incertitudes qui planent sur le dossier des OGM obligent à exiger le respect du principe de précaution.

En conclusion, il convient de rétablir le moratoire sur la culture des OGM en plein champ en attendant que soient réalisées des études sérieuses et approfondies pour évaluer leurs impacts sur l'environnement et la santé. Il est important de faire des OGM un débat public, faire appel aux référendums et à l'arbitrage des citoyens pour impliquer l'ensemble des parties concernées, depuis les agriculteurs jusqu'aux consommateurs. Par ailleurs, il faut d'une part mettre en place des lois sur la responsabilité pour exiger des groupes biotechnologiques qu'ils remboursent tout dommage causé à l'environnement, à la santé humaine et aux produits des autres agriculteurs et d'autre part laisser son libre choix au consommateur en exigeant l'étiquetage de tout aliment, nourriture animale ou semence contenant plus de 0,1 % d'OGM (plus bas niveau de pollution détectable par les tests actuels). Pour finir, les associations d'aide aux pays en voie de développement devront reporter leurs aides financières aux cultures transgéniques sur l'agriculture durable comme l'agriculture biologique.

La laïcité

Nous sommes actuellement confrontés à une hausse de l'intégrisme dans le monde (plus particulièrement des tensions intercommunautaires) ainsi qu'à une montée en puissance des lobbys intégristes.

En France, le Président de la République n'hésite pas à opposer les valeurs religieuses aux valeurs républicaines et le gouvernement Fillon a déjà commencé son travail de sape des fondements de la laïcité.

Face à cela le Mouvement des Jeunes Socialistes doit se porter dans les rangs des défenseurs de la laïcité. Il doit également refuser de cautionner et donc de travailler avec des organisations faisant le jeu des intégristes en confondant, par exemple, les notions de racisme et blasphème. A travers notre combat pour la laïcité, c'est contre tous les dogmatismes et contre toutes les formes d'appropriation du savoir par une minorité prétendument « éclairée » que nous nous battons.

Par ailleurs nous ne devons pas nous placer uniquement du côté des défenseurs de la loi de 1905 mais aller plus loin et porter un projet qui trouve sa base dans cette loi et répond aux attentes et problématiques actuelles.

Lutter contre l'intégrisme

Nous portons l'idéal d'une société du vivre ensemble et refusons l'idée simpliste de l'existence d'un « axe du mal » ou d'un « choc des civilisations », c'est pourquoi nous nous engageons à promouvoir et soutenir une politique internationale qui ne confondrait pas racisme et lutte contre l'intégrisme.

Il n'existe pas de hiérarchie des intégrismes selon les religions, toute dérive religieuse étant en soi un danger. Aucune concession ne doit donc être faite aux intégristes. Nous condamnons le rôle important que jouent dans de nombreux pays certaines associations religieuses et refusons les pressions exercées au niveau national ou international par les lobbys religieuses.

Pour autant, la lutte contre l'intégrisme est aussi une question de politique nationale et rejoint celle des services publics.

L'intégrisme trouvant trop souvent son terreau là où le service public a démissionné, il est de notre devoir de réaffirmer la nécessité de la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire, l'accès de tous aux services publics devant être garanti.

La République peut permettre l'émancipation des individus, le communautarisme religieux les aliène.

Sujet d'actualité, la question du droit au blasphème pose aussi celle de la liberté d'expression. Si des comportements racistes sont inacceptables, refuser ou critiquer la religion s'apparente à la remise en cause d'idées et non de personnes. Nous devons éviter l'amalgame et refusons de voir les lois anti-racistes dévier vers une jurisprudence anti-blasphème.

Il est donc nécessaire d'affirmer un véritable droit au blasphème, l'Etat devant de ce fait assurer la protection de tout individu menacé suite à une prise de position mettant en question la religion.

Un combat international

La lutte contre le terrorisme et par-là même contre l'intégrisme est avant tout une lutte à mener au niveau international : c'est en mettant l'ONU en jeu et en lui donnant les moyens d'agir que nous parviendrons à combattre efficacement les intégrismes religieux. De plus la mise en oeuvre d'une politique commune à tous les Etats engagés dans la lutte contre l'intégrisme est nécessaire.

Pour cela, nous nous engageons à porter notre conception de la laïcité par le biais d'ECOSY et de la IUSY. En tant que socialistes, il est de notre devoir d'engager le débat au sein de notre famille politique.

L'Union Européenne que nous voulons construire doit l'être sur des bases laïques. Ainsi, nous refusons de voir une référence aux racines chrétiennes de l'Europe dans les textes officiels et n'acceptons pas le refus de voir entrer la Turquie dans l'UE pour des raisons religieuses.

La République n'acceptant aucune exception dans l'application de sa législation, nous considérons que les musulmans de France doivent dépendre du droit français. A ce titre, il faut mettre fin aux partenariats qui permettent à certains musulmans vivant en France de dépendre (pour des questions de mariage ou de divorce, par exemple) du statut personnel de leur pays d'origine.

Education à la laïcité et éducation laïque

La République doit prendre en charge la formation de « citoyens éclairés » capables de participer par eux-mêmes au débat démocratique sous toutes ses formes.

L'enseignement du fait religieux doit être renforcé dès le collège et abordé dans un cadre pluridisciplinaire, des intervenants extérieurs issus d'associations laïques devant y participer.

L'enseignement des programmes déterminés par l'Education Nationale est indispensable pour permettre à chaque jeune de s'exprimer et d'agir en tant que citoyen. Nous sommes favorables à la suppression des écoles privées qui ne sont pas sous contrat avec l'Etat. Cette mesure doit s'accompagner d'un renforcement des exigences vis-à-vis des écoles privées sous-contrat, dans lesquelles l'enseignement religieux doit rester optionnel.

La laïcité au service du vivre ensemble.

Nous ne reconnaissons aucune autorité aux institutions religieuses. Les chefs religieux ne peuvent donc s'exprimer sur des questions politiques qu'en qualité de citoyens. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre fin aux organisations comme le Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF) ou le Conseil Français du Culte Musulman (CFCM).

Nous réaffirmons la différence entre sphère publique et sphère privée et refusons le port de tout signe religieux pour les membres du Service Public en exercice. Il doit en être de même pour les élèves des écoles publiques.

De plus, le rôle des aumôniers publics doit être clarifié.

Nous souhaitons la mise en place d'un calendrier laïque. Les saints ne doivent plus être mentionnés sur les calendriers publics et les jours actuellement chômés lors des fêtes religieuses catholiques doivent être remplacés par des jours fériés laïques.

Pour permettre à chacun de pratiquer sa religion selon sa volonté, un forfait de jours chômés sera proposé. Ainsi, un certain nombre de jours de congé sera attribué à tout salarié (pratiquant ou non), en plus des congés déterminés à l'embauche, afin que celui-ci puisse, s'il le souhaite, célébrer les fêtes qui le concernent. Il en sera le seul décideur.

Les lois de la République doivent être les mêmes sur l'ensemble du territoire, aussi nous refusons toute exception au droit commun de la laïcité. Cela signifie de mettre fin au

Concordat en Alsace et en Moselle, ainsi qu'au statut qui veut aujourd'hui sur le territoire français de Mayotte, ce sont les Préfets de la République qui nomment des cadis chargés d'appliquer la charia, autorisant ainsi la polygamie et la lapidation.

Pour finir, il est nécessaire de relancer le débat sur le financement et la construction des lieux de culte, ceux construits avant 1905 étant la propriété de l'Etat. En attendant d'avoir tranché cette question, nous devons veiller à l'application rigoureuse de la loi actuelle sur le financement des lieux de cultes et refuser les compromissions comme dans le cas de la construction de la cathédrale d'Evry.

La laïcité: vecteur commun au vivre ensemble et à la tolérance

La République est en crise. Crise du politique, crise de l'identité républicaine, crise de l'intégration républicaine. Trouver sa place dans une société en mutation, individualiste, qui va de plus en plus vite et qui se complexifie, n'est pas chose aisée.

Le communautarisme est en expansion parce que pour beaucoup de nos concitoyens, la communauté, par les liens sociaux qu'elle crée, aide et apporte des réponses concrètes aux réalités et préoccupations quotidiennes difficiles. Fort de ce constat, de plus en plus de voix, à droite, comme Sarkozy, développent une vision politique segmentée, intégrant une République éclatée, divisée et communautarisée à l'instar du modèle anglo-saxon. Pour le gouvernement et plus généralement la droite, la loi de 1905 doit être revisitée pour prendre en compte les évolutions liées à l'individualisation de la société.

Nous devons réaffirmer haut et fort que nous ne partageons pas cette vision du Vivre Ensemble et combien nous sommes attachés à la laïcité. Le travail sur la refondation et sur un projet clair, doit être l'occasion de redéfinir notre vision de la République. Nous devons savoir comment donner corps à l'intégration républicaine, en prenant en compte les différences. Pour la première fois en 1905, notre pays s'est doté d'un véritable outil grâce à l'affirmation de la laïcité, n'y renonçons pas !

Il a également donné sens à l'Etat public: la France considère que l'Etat n'a à exercer aucun pouvoir religieux et les Eglises aucun pouvoir politique. Si ce principe n'a pas à être remis en cause, nous ne pouvons faire l'impasse d'une réflexion approfondie sur la façon dont on l'a interprétée et mis en œuvre jusqu' alors.

Ce texte précise que le rôle de la puissance publique est de poser un cadre à la vie en collectivité, de réguler et encadrer les débats de doctrines et actions collectives à caractère philosophique. Quant aux Eglises (comme les autres mouvements philosophiques, sociaux ou politiques), elles mènent une action de «morale».

La laïcité : Un outil pour découvrir l'autre

La laïcité doit permettre à chacun d'exprimer son identité, d'exprimer ce qu'il est dans son essence même pour donner à comprendre aux autres ce qui nous lie. Ce qui nous lie c'est avant tout d'être des hommes libres et égaux en droits et de pouvoir s'exprimer dans notre République laïque. Pas le contraire: mettre en avant ce qui nous rassemble plutôt que ce qui nous divise, tel doit être le but des socialistes à l'heure de la rénovation.

Progressistes, nous considérons qu'associations, syndicats, mouvements politiques et philosophiques, entreprises, écoles, constituent des corps sociaux essentiels qui contribuent à créer du lien social, à donner du sens à ce qui nous rassemble, à construire nos propres identités. Les Eglises entrent dans ce cadre car elles sont créatrices de solidarités et de lien social. Autrement dit, politiquement, dans une société laïque, les Eglises doivent être considérées comme de simples corps sociaux; ni plus ni moins. Et l'Etat doit faciliter l'expression des identités religieuses.

En revanche, les signes religieux dans les institutions républicaines, comme l'école, ne peuvent dans ce cadre être tolérés : l'expression des identités philosophiques, politiques, religieuses doit être prohibée dans le lieu de formation des futurs citoyens. Ces signes en dehors des institutions républicaines peuvent prendre toute leur place, notamment dans l'espace public comme la rue : dès lors qu'il agit d'un choix librement consenti, car c'est un élément constitutif de l'identité. Ils ne doivent en rien constituer un frein à l'éducation et à la socialisation des plus jeunes. De son côté, l'Etat laïque, sans propagande, doit favoriser l'expression interreligieuse, le dialogue oecuménique, et le dialogue religions /société civile/ élus locaux, notamment dans le cadre d'un égal accès à sa propre religion.

Nous souhaitons enfin que tout acte d'intolérance, de fondamentalisme religieux, de profanation, soit réprimé afin que chaque citoyen puisse pratiquer sa religion, respecter aussi ceux qui ne croient pas afin que nous ne vivions mieux ensemble

Mémoire et Histoire, socles du « vivre ensemble »

La connaissance de soi, de son passé et du passé de l'Autre est une des garanties du «Vivre ensemble». En effet, une citoyenneté commune ne se construit que si chacun a pris conscience de la légitimité de la place de l'autre. Face aux multiples altérations du ciment républicain ces dernières années («crise des banlieues», racisme galopant, chasse aux sans papiers, rejets de l'autre souvent encouragés par la droite...), le devoir de mémoire apparaît comme une des solutions à cette crise du vivre ensemble. Toutefois, les différentes manières d'aborder ce travail de mémoire peuvent également connaître des dérives. Graduation de la douleur¹, mises en priorité de la mémoire d'un groupe sur un autre², menaces contre l'indépendance des historiens en sont les principaux risques. Le «devoir de mémoire» en tant que tel pose en outre un certain nombre de problèmes, de par l'aspect restrictif et affectif qu'il présente. A la mémoire, qui ne rassemble qu'un groupe défini (mémoire familiale, mémoire d'une communauté, etc. ...), devrions-nous sans doute préférer un «devoir d'Histoire», plus collectif. Le rôle de l'Etat doit ainsi être pris en compte, sans pour autant tomber dans des travers évidents.

¹ Le collectif DOM estime par exemple que la traite négrière est la pire des mises en esclavage et de ce point de vue accorde moins d'importance aux autres formes d'esclavage, plus anciennes. Cf. la plainte contre O. Pétrel-Grenouilleau en juin 2005 pour avoir « nié le caractère de crime contre l'humanité qui a été reconnu à la traite négrière par la loi du 21 mai 2001 ». Plainte aujourd'hui retirée.

² Selon Claude Askolovitch, les premiers débats à l'Assemblée Nationale relatifs à l'article 4 de la loi du 23 février 2005 ont été le fruit des représentants du « communautarisme rapatrié ». Plutôt que de considérer la question algérienne dans son ensemble (Pieds-Noirs, Harkis, Algériens indépendantistes, Algériens émigrés, qui tous, pourraient revendiquer le droit à ne pas être oubliés), la droite a tranché et a privilégié la mémoire des Pieds-Noirs en rappelant les « aspects positifs de la colonisation outre-mer, en Algérie en particulier ».

La première étape consiste sans aucun doute à apaiser les esprits en évitant d'opposer les Français entre eux (Sarkozy sous-entend régulièrement qu'il existerait non plus de bons et de mauvais citoyens, mais des citoyens de fait et ceux devant faire leurs preuves), en somme d'encourager verbalement le vivre ensemble plutôt que de le considérer comme une menace. L'autre étape, plus délicate, renvoie à la reconnaissance mémorielle. Les lois mémorielles Gayssot³ et Taubira⁴, si elles ont l'avantage d'ouvrir le débat, posent toutefois la question de la pertinence de la pénalisation des mémoires. Celle de janvier 2002 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 nous interpelle surtout quant au jugement d'un Etat par un autre. Pourtant, la reconnaissance mémorielle est une des garanties de la reconnaissance de l'Autre et permet la construction d'une communauté nationale dans laquelle chacun trouve sa place. Mais la sphère politique doit procéder avec subtilité, sans juger quiconque ni menacer l'indépendance des historiens.

Cela nous conduit à la troisième étape, qui consiste pour l'Etat à encourager les travaux scientifiques relatifs aux colonisations, aux esclavages, aux immigrations, etc. Seuls les chercheurs, dont l'objet n'est pas le jugement mais la connaissance, peuvent s'emparer de ces sujets douloureux en les dépassonnant. Encourager la recherche implique de stimuler, par le biais de l'Agence Nationale de la Recherche⁵, les programmes de recherche et laboratoires voués à l'étude des faits coloniaux, financer les travaux collectifs et pluridisciplinaires, recruter des spécialistes de ces questions⁶ et inciter les chercheurs à vulgariser leurs travaux.

En effet, la recherche relative à ces thèmes existe déjà, mais il semble que ses résultats soient mal diffusés⁷ ou pas suffisamment. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil aux programmes scolaires du secondaire. Le « temps des colonies », étudié en classe de première, ne fait l'objet que d'une quinzaine de pages dans les manuels du secondaire. Comment diffuser la connaissance de la genèse de notre société sans passer par l'école ? Un important travail doit donc être entamé par les historiens, enseignants et formateurs des IUFM pour parvenir d'une part à ce que les programmes scolaires prennent davantage en compte ces questions, d'autre part à passer du « savoir savant » au « savoir enseigné » avec plus de cohérence.

Enfin, la mise en corrélation des acteurs de la connaissance du monde, entre disciplines, mais également entre pays et continents paraît indispensable. La place des chercheurs

africains notamment doit être plus grande. Nous pensons à l'ouvrage collectif initié par Adame Ba Konaré, historienne et épouse de l'ancien président malien Alpha Omar Konaré, qui a invité le 23 septembre 2007 les historiens africains à participer à la rédaction d'un manuel d'histoire sur leur continent destiné à « mettre à niveau » les connaissances de Nicolas Sarkozy sur l'Afrique. Cette initiative fait écho au scandaleux discours de Sarkozy à l'université Cheick Anta Diop à Dakar, lors duquel il utilisait la vieille rhétorique colonialiste : « Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire. Le paysan africain [...] ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles »...

La situation presse, et moins nous aurons connaissance de la genèse de notre société contemporaine, plus le discours stigmatisant de Sarkozy trouvera un écho chez nos concitoyens.

Drogues : Sortir de la loi du silence pour mener une vraie politique de prévention des risques

La droite, c'est le conservatisme et la répression.

Alors que la répression n'influe pas sur la consommation de drogue, il est important que nous poursuivions de porter l'abrogation de la loi du 31 décembre 1970. La dépénalisation de l'usage de toutes les drogues est le préalable pour une approche sanitaire et la réalisation d'une véritable politique de prévention. Face au discours moralistes, nous devons réaffirmer que les consommateurs de drogues ne doivent plus être légalement des délinquants mais doivent être reconnus comme des victimes de leur dépendance.

Il est de notre responsabilité de soutenir tous les acteurs de terrains qui œuvrent à la limitation des risques liés à la consommation de drogue. Par leur présence, la distribution et le recueil de seringues, les informations autour de la bonne pratique de l'injection ou du sniff, ils apportent également une écoute et le soutien psychologique. Nous souhaitons qu'ils puissent animer des lieux d'accueil, sous contrôle médical, à destination des usagers.

Le Mouvement des Jeunes Socialiste souhaite également une évolution de notre législation concernant la cannabis. Ce combat, un des plus anciens du MJS, s'inscrit dans cette même logique de prévention.

Le cannabis est une drogue parmi d'autres, dont la consommation doit être régulée. Sa légalisation doit prévenir les risques de santé liés à l'ajout de substances nocives souvent utilisées pour le « couper ». Il s'agit également donc de prendre en compte les notions d'usage non problématique établies en 1998 par le rapport sur la dangerosité des produits du professeur Bernard Roques. D'autre part elle doit permettre une campagne de prévention ciblée par le regroupement des consommateurs dans des points de ventes contrôlés pour mener une action de prévention contre la surconsommation et la polyconsommation.

De plus, l'obtention d'un statut légal contribuera au démantèlement de l'économie parallèle autour de la vente du cannabis. Ces mesures doivent être associées à la légalisation de l'usage du cannabis comme antalgique pour certaines pathologies graves.

³ La loi de 1990 considère comme un délit « la négation de crime contre l'humanité ».

⁴ La loi de mai 2001 tend à la reconnaissance, par la France, de la traite de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

⁵ A ce jour, l'ANR n'a financé aucun programme de recherche relatif à ces thématiques.

⁶ Pas un chercheur n'a été recruté au CNRS ou à l'Université depuis 40 ans dans les domaines du post-colonialisme ou de la « culture coloniale ». Entretien de Sylvain COURAGE, Aude LANCELIN et Esa VIGOUREUX avec Pascal BLANCHARD, historien et chercheur associé au CNRS, « Non à la guerre des mémoires », dans *Le Nouvel Observateur*, 8 décembre 2005, n°2144.

⁷ Depuis 2002, la mission civilisatrice est abordée en donnant une place plus importante qu'avant aux domaines politique et culturel. Certaines images sont prises en compte (les zoos humains par exemple), mais le phénomène est abordé de façon stéréotypée et eurocentrique. Cette démarche néglige en effet l'Histoire de l'Afrique et les contacts et influences que ce continent a exercés sur la culture européenne. Quand on aborde la critique de la mission civilisatrice, on évoque le rapport à l'Europe, mais jamais l'histoire de l'Afrique avant la colonisation. Les manuels insistent en outre sur les progrès médicaux et la diminution de la mortalité dans le cadre d'une politique brutale mais négligent le contexte général d'exploitation de l'homme par l'homme.

Drogues: sortir de la confusion

À l'apologie du cannabis entonnée par Matmatah, les puissances publiques répondaient par l'expression de «fléau à combattre». Si, depuis, d'autres artistes se sont engagés dans la même voie, la législation et les discours publics n'ont pas changé depuis la loi du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage de stupéfiants. Et ce, alors même qu'en 2004 un jeune sur deux avait déjà consommé du cannabis.

D'une législation incohérente, dangereuse et contreproductive...

Or cette loi est dangereuse tout autant qu'elle est incohérente. Incohérente, car si elle prétend donner un caractère sanitaire au traitement de la toxicomanie, elle ne met en place qu'un traitement répressif. Incohérente encore, car elle met sur un pied d'égalité le simple consommateur et le trafiquant. Dangereuse, car elle amalgame les différents produits en les diabolisant sans nuance, rendant ainsi caduque toute information objective et crédible, information nécessaire à une prévention efficace. Dangereuse aussi, car elle conduit à considérer le toxicomane comme un délinquant plutôt que comme un malade.

Dangereuse, enfin, en ce qu'elle instaure un réel droit d'exception de la drogue, avec des peines aggravées et des cours d'assises sans jurés, droit que la nécessaire répression du trafic ne saurait, seule, justifier au regard des atteintes aux libertés individuelles qu'il constitue.

Malgré cela, cette loi n'a jamais fait l'objet d'un réel bilan. Combien de temps faudra-t-il avant de comprendre que la prohibition ne protège ni la société, ni l'utilisateur mais qu'elle encourage le trafic et l'enrichissement des mafias ainsi que la circulation clandestine de produits chers et frelatés? Combien de personnes, marginalisées par la prohibition, seront atteintes par différentes infections lors de pratiques à risques car confrontées à la répression, et n'oseront pas demander de l'aide?

Mais parce qu'elle évoque les figures de la marginalité et de l'interdit «moral», parce qu'elle fait peur autant qu'elle fascine, la question des drogues a longtemps suscité les discours manichéens et les solutions toutes faites, dont l'article L 630 du code de la santé publique est le socle commun.

En effet, cet article issu de la loi du 31 décembre 1970 interdit «toute présentation sous un jour favorable de stupéfiant» excluant de fait tout débat objectif à l'Assemblée Nationale. Ainsi cet article en particulier et la loi dont il est issu sont liberticides car ils rendent passibles de peines d'amende et d'emprisonnement toute réflexion critique globale sur les drogues, inhibant ainsi la pluralité des opinions et l'accès à l'information. Cette loi constitue une entrave à la liberté d'expression, aux droits de l'homme et à la démocratie car, sur son fondement, des militants, des éditeurs, des usagers sont poursuivis et condamnés pour avoir contredit le discours officiel.

C'est de l'obstacle légal posé par l'article L 630 du code de la santé publique que résulte la passivité des pouvoirs publics à l'égard de la question des drogues. Il nous incombe à nous, jeunes de gauche, de trouver les solutions pour sortir de cet immobilisme, reste à décider des actions à mener.

Dans cette optique, la politique «d'approche globale» des drogues mise en place par la MILDT8 perd toute cohérence. Comment justifier la répression pénale de la consommation de cannabis, substance considérée de l'avis commun comme moins nocive que l'alcool ou le tabac, si ce n'est par la présence du cannabis au tableau des stupéfiants? En tant que socialistes, nous préférons la réduction des dommages physiques ou sociaux liés à la consommation de drogues et la lutte contre le trafic, à l'inacceptable sanction systématique de l'utilisateur de drogues dans un cadre privé.

Le traitement sur un plan unique de toutes les substances psycho-actives, conduit inéluctablement à l'amalgame de toutes ces substances alors que la réalité des toxicomanies est diverse et appelle donc des réponses différenciées. De plus, une prévention efficace ne peut passer que par un accès légal à ces substances selon des modalités tout aussi différenciées. Comment être crédible vis-à-vis des jeunes quand on soutient que le cannabis a les mêmes effets que l'héroïne?

La loi du 31 décembre 1970 pose un autre problème relatif aux libertés publiques. En effet, elle dispose que «tout usage de drogue illicite est un délit punissable d'un an de prison» quelles que soient les conditions de consommation. La fonction de la sanction pénale est de réprimander l'individu ayant un comportement dangereux pour la société. Or la consommation de drogue par un individu en privé n'est nullement nuisible pour la société en dehors de l'utilisateur lui-même. Quelle est alors la légitimité du corps social pour criminaliser des comportements qui intéressent avant tout chaque individu? De surcroît, la loi pénale ne peut en aucun cas être le moyen approprié pour inciter à protéger sa santé, c'est la conscience personnelle face à la société qui doit primer.

... à une politique volontariste conforme à la réalité.

Nous souhaitons que l'Etat intervienne en menant une politique active de santé publique, en développant une politique de prévention par des campagnes d'informations objectives, en réprimant l'incitation à la consommation notamment en direction des mineurs, en luttant contre le trafic.

En effet, la prohibition a montré ses limites, la loi du 31 décembre 1970 n'ayant pas empêché une détérioration de la santé publique dans le domaine de la toxicomanie. La législation, une des plus répressives d'Europe, n'a pas eu les effets dissuasifs escomptés et la situation n'a fait que s'aggraver. L'inefficacité de la législation nous amène à demander la révision en plusieurs points de la loi du 31 décembre 1970 afin de mieux prendre en compte la réalité.

Le respect des libertés individuelles implique que l'usage des drogues par des citoyens adultes et bien informés soit toléré, dans la mesure où il n'est pas nuisible aux autres et même si l'individu semble se nuire à lui-même. Lever l'interdiction pénale de l'usage de certains stupéfiants dans un cadre privé constitue une priorité dans la mesure où cela mettrait fin à la marginalisation et inciterait les toxicomanes à se présenter librement et spontanément dans un service de soins.

La vente de cannabis, drogue considérée comme moins nocive que certaines drogues légales, pourrait être réglementée sous le contrôle de l'Etat, ce qui aurait le mérite

⁸ Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie

de «couper l'herbe» sous le pied aux trafiquants et de mettre en place un contrôle de la composition du produit vendu. Car c'est le trafic de produits frelatés qui conduit à la détérioration de la santé publique dans ce cas précis.

Nous nous positionnons donc pour la dépénalisation de la consommation de drogues douces dans un cadre privé ainsi que pour le retrait du cannabis du tableau des stupéfiants. Cependant ces mesures sont conditionnées à l'ouverture d'un véritable débat à l'Assemblée nationale.

C'est pourquoi nous exigeons l'abrogation de l'article L 630 du code de la santé publique afin que s'ouvre ce débat sur l'accès légal, suivant des modalités différenciées, aux produits actuellement classés au tableau des stupéfiants. Ce débat est un impératif afin de sortir du clivage stérile diabolisation/banalisation.

Le temps, un enjeu de justice sociale

Le temps ne peut s'acheter ni se vendre. Il s'agit donc d'un élément naturel de la vie qui se doit d'être disponible pour tous. Pour autant, la gestion du temps est devenue très complexe pour tout un chacun. Essayer de le gaspiller le moins possible est devenu la règle, au lieu d'apporter un élément qualitatif: utiliser le temps disponible à des fins de «vivre bien ensemble».

Le politique ne peut donc se détourner de cet enjeu fondamental pour la justice sociale: l'évolution des rythmes de vie et son impact sur les individus, leur vie quotidienne, les territoires et leur organisation.

Une condition préalable au changement: la diminution du temps de travail pour l'individu

Un premier objectif est donc d'augmenter le temps disponible. Tout d'abord parce que le travail ne doit pas être une aliénation (physique ou morale) pour l'individu, mais bien un moyen de vivre en toute dignité et respect de son intégrité. Le travail ne doit pas représenter l'unique activité journalière.

Ainsi, une politique de réduction du temps de travail permet de partager le temps, mais également d'offrir à chacun le droit de passer plus de temps à des activités personnelles, associatives, militantes etc... Le MJS réaffirme son engagement dans la réduction du temps de travail. Si notre mouvement reconnaît une application parfois inadaptée des lois Aubry sur les 35 heures, il reste néanmoins favorable aux 32 heures. Cependant, nous sommes conscients qu'une politique de réduction du temps de travail doit être menée parallèlement au niveau européen, l'UE restant encore à une durée légale de 48 heures.

Mais l'augmentation du temps disponible n'est pas une fin en soi, elle doit être considérée dans le cadre d'une recherche qualitative. Le saut qualitatif dans la gestion du temps: l'évolution des politiques publiques. Le second objectif est donc d'offrir une meilleure qualité de temps.

Des transports adaptés à tous

Les responsables publics doivent faire évoluer les conditions de transports, notamment par la prise en compte de la mobilité accrue des individus, tant en terme de rythmes de vie sociale et en particulier professionnel qu'en terme de vie privée.

Avec 55 minutes passées en moyenne dans les transports, l'enjeu se perçoit aisément. Les déplacements «domicile-travail» se multiplient et se rallongent, ils concernent plus des 75 % des actifs habitants à la périphérie des villes. 188 000 actifs travaillent à plus de 200 km de chez eux. La principale destination (38%) est l'île de France. La distance parcourue s'allonge, avec plus de 23 km par jour en moyenne.

Les transports collectifs doivent être privilégiés afin de tisser des relations sociales. Ces lieux sont l'occasion de se retrouver tous sur un même pied d'égalité. Les échanges sont plus propices, plus nombreux. Le politique doit donc favoriser ces échanges qui contribuent au vivre-ensemble. Pour autant, en tant qu'instrument de lien social, le politique, doit prendre en compte les différences de dynamiques qui s'exercent dans les transports selon le moment de la journée: le matin est plus propice au mouvement tandis que le soir, les transports sont plus un sas de décompression. Ces différentes phases de la journée peuvent servir d'appui à différentes politiques dans les transports. Par exemple, la diffusion de musique calme le soir, la mise à disposition de journaux etc...

Des temps «hors travail» de qualité pour tous

La qualité du temps peut être aussi améliorée par l'encouragement à la formation en dehors du travail ou de recherche d'emploi: culture, loisirs, engagements divers.

Le cercle vicieux du chômage, sa stigmatisation, le sentiment d'inutilité et la détresse psychologique ainsi que les difficultés face aux recherches inabouties, pourrait être en partie enrayeré par une formation éventuellement indemnisée. Celle-ci serait financée par les organismes d'accueil en charge de l'activité concernée (loisirs, sports, culture...). Le financement viendrait en majorité des municipalités en coopération avec les organismes en charge de l'activité (par exemple, par le biais de tarifs d'adhésion progressifs). Cette formation permet de rendre le citoyen autonome dans sa gestion du temps de formation.

Dans une période où le lieu de travail est de plus en plus soumis à des cadences infernales, devenant qu'un simple lieu de travail, oubliant la notion socialisante, il est nécessaires de réinstaurer des temps de pause significatifs. Il s'agit d'«espaces de temps libres» au sein des entreprises où des livres, des films et des occupations ludiques seraient à la disposition des salariés.

Des temps utiles pour tous

Cette conception du temps implique également l'utilisation du temps libre bénéfique socialement. Les collectivités doivent encourager ces formes d'engagement dans tous les domaines permettant l'aide, la solidarité (dans les villes pour les personnes seules, en région pour promouvoir la mobilité des jeunes en vacances, en Europe pour des missions au sein des institutions, associations européennes, syndicats, etc.). Ces formes de militantisme, d'engagement pourra être rémunéré dans le cas où la tâche s'inscrit dans un programme de formation pour les personnes actives non employées voire même lorsqu'il s'agit de mission d'encadrement, notamment au sein d'associations.

Les interactions produites, favorisant le vivre-ensemble d'une part, pourront d'autre part permettre de conserver la gratuité de biens indispensables à l'émancipation collective (santé, éducation, services publics etc...). Cela permettra également d'organiser un réseau d'éducation populaire, financé en partie par l'Etat et organisé par les collectivités territoriales. Au-delà de la transmission du savoir, il s'agit aussi de

susciter la réflexion, de partager la connaissance et de favoriser le goût d'apprendre et d'enseigner.

Oser la solidarité!

Nicolas Sarkozy brouille les cartes. En proposant une pseudo ouverture de son gouvernement, étendu à des «personnalités de gauche», il veut laisser penser que le clivage droite/gauche n'existe pas et que la seule différence entre l'UMP et le PS tiendrait à la volonté de moderniser notre pays. Alors que la droite serait devenue l'avant-garde du progressisme, la gauche, taxée d'archaïsme, représenterait les derniers vestiges du conservatisme!

Au-delà des attaques de pures formes, nous, jeunes socialistes, modernistes et réformateurs, devons affirmer nos différences politiques radicales avec le programme du Président de la République. Entre la droite et la gauche subsiste un clivage fondamental: la conception de la société.

Pour Nicolas Sarkozy, la société est une idée dépassée dont il faut se débarrasser au nom de l'efficacité économique. Toutes les mesures que propose l'UMP visent à développer un individualisme égoïste exacerbé et donc à détruire le lien social. Le slogan de campagne de Nicolas Sarkozy est révélateur de cet état d'esprit: à travers le «Travailler plus pour gagner plus», la droite érige le dogme de la concurrence entre les individus. La défiscalisation des heures supplémentaires, le bouclier fiscal, la suppression des droits de succession...toutes les mesures fiscales prônées par Nicolas Sarkozy visent à détruire la solidarité entre les individus en étendant le dogme de la concurrence à la sphère sociale. Pour la droite, si la concurrence est efficace en économie, elle doit aussi régir les rapports sociaux. La société version Sarkozy n'est ni plus ni moins qu'une lutte continue entre les individus pour plus d'argent et plus de pouvoir; une société d'exclusion et d'inégalités.

Face à cette menace, nous devons réaffirmer la solidarité en tant que valeur fondatrice de toute société. Il ne peut y avoir de rapports humains sains sans réciprocité et entraides entre les individus. Contrairement à ce qu'affirment les discours réactionnaires de la «droite décomplexée», les chômeurs, les sans-abris, les précaires ne sont ni des fainéants, ni des profiteurs; la misère résulte de l'exclusion pas d'un choix personnel! En tant que jeunes socialistes, nous devons nous battre pour que la solidarité reste la base fondatrice de notre système social: solidarité entre les individus, par la promotion d'un système fiscal fortement redistributif et d'une sécurité sociale renforcée; mais solidarité entre les générations également, par la défense d'un développement réellement durable, qui permette aux générations suivantes de bénéficier des mêmes avantages que notre génération.

Ce combat pour la solidarité s'annonce particulièrement difficile. Non seulement notre Etat providence va encore être mis à mal par le nouveau gouvernement, mais beaucoup de nos concitoyens ne croient déjà plus au pouvoir redistributif de l'Etat. Nous nous devons, en tant que jeunes et en tant que socialistes, d'inventer une nouvelle forme de solidarité. Il nous faut dépasser le strict cadre de l'aide financière et s'engager sur la voie d'une réelle réciprocité entre les individus. Si le versement d'allocations est indispensable pour les personnes en difficulté, il est loin d'être suffisant. Les jeunes socialistes doivent être en première ligne pour réformer notre système de solidarité. Notre Etat providence doit impérativement disposer de nouveaux moyens humains, indispensables pour réintégrer à la société les personnes exclues. Nous devons promouvoir l'écoute, le conseil et

l'assistance humaine pour donner une chance à chacun de s'en sortir, quelle que soit sa situation.

Quand une fraction de la population souffre, c'est la cohérence de la nation toute entière qui est menacée. Le Mouvement des Jeunes Socialistes réaffirme donc son attachement à la société et à la solidarité entre les individus. Face à l'individualisme concurrentiel générateur d'exclusions et d'inégalités proposé par Nicolas Sarkozy, le Mouvement des Jeunes Socialistes souhaite porter la vision d'une société solidaire, moderne, capable d'offrir une place à tous dans le respect de chaque individu.

Résolution « économie et commerce équitable».

Le modèle républicain français doit relever les défis de la mondialisation, dans le cadre national et dans le cadre européen, avec pour principe fondamental que l'économie existe pour l'homme et non l'inverse. Social et économie doivent se dire et se penser en un seul mot. Nous ne pouvons tolérer les actuelles mesures gouvernementales qui visent à déléguer le pouvoir politique au pouvoir économique. Nous savons que les objectifs de cette passation de pouvoir vont à l'encontre de notre vision de l'économie. Ils visent à long terme au démantèlement des services publics, du code du travail et du droit de grève. A l'inverse de la concurrence mondiale sauvage qui nous est proposée, notre objectif est de parvenir à la plus grande équité dans le commerce mondial. Nous devons contribuer au développement durable en offrant les meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs.

Faire face à la mondialisation:

Aujourd'hui, nous assistons au règne du «marchand». La mondialisation libérale n'est pas une évolution qui serait par exemple la conséquence obligée des innovations technologiques. Mais elle est au contraire le résultat de choix politiques (privatisation d'EDF et des réseaux ferroviaires, libéralisation des mouvements de capitaux...). Notre volonté est de mener la politique inverse de celle qui se soumet aux multinationales. C'est-à-dire faire entendre la voix de la France dans les institutions internationales (FMI, OMC, UE), pour que celles-ci sachent que les politiques de flexibilité du travail ou de démantèlement des systèmes de protection sociale sont inacceptables.

Un commerce équitable:

Dans le cadre du commerce international, la France doit mener campagne en faveur de changements dans les règles et les pratiques du commerce international conventionnel. Pratiquer un commerce équitable, particulièrement au Sud de la planète est une nécessité. Le commerce équitable représente une part trop marginale du commerce international. Continuons à militer pour: La création d'opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés, la transparence et la responsabilité, le paiement d'un prix équitable, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la non discrimination, l'égalité hommes femmes, et la liberté d'association, la protection de l'environnement...

Economie sociale:

Construire une économie sociale et solidaire, c'est vouloir faire naître un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participeront à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers de

multiples projets dans les pays du Nord comme du Sud. C'est vouloir placer la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'action citoyenne. Maintenir notre volonté de garantir un temps de travail maximum pour les salariés. Maintenir la protection et le renforcement du CDI, la conviction qu'il faut augmenter les salaires et particulièrement le SMIC, et l'envie d'inventer une véritable économie sociale, qui sont autant d'éléments qui font que nous sommes de jeunes socialistes.

Taxer le capital:

Après tant de cadeaux offerts, c'est la fête sur les marchés boursiers. Champagne et cotillons. Les actionnaires des sociétés qui composent le CAC 40 à la Bourse de Paris regardent leur patrimoine grossir de milliards d'euros. D'un autre côté la France se précarise. Il y a deux choix économiques possibles: taxer le capital ou taxer les travailleurs. Il semble que le gouvernement a choisi une fois de plus de taxer les seconds. La TVA dite «sociale» concoctée par le gouvernement ne touche évidemment pas les profits. En pratique, cet impôt repose sur la seule masse salariale. Si la droite est décomplexée, la gauche peut l'être aussi. Rappelons nous que les richesses sont le fruit de la force des travailleurs, et qu'ainsi les politiques publiques ont le devoir de taxer les capitaux.

Commerce équitable: tous consom'acteurs!

Jamais notre capacité à produire des richesses n'a été aussi grande, jamais notre incapacité à mettre cette prospérité au service de tous les hommes n'a été aussi flagrante.

Pire, la coexistence de l'efficacité productive et des gâchis humains et environnementaux n'est pas seulement une regrettable coïncidence. Au contraire, nous le voyons bien, elle semble manifester un lien logique, complexe mais indéniable, entre le développement prodigieux de la sphère marchande et le durcissement des conditions de travail; la dépréciation des perspectives d'existence pour les moins favorisés; la négligence suicidaire pour la préservation d'un environnement viable durablement.

Ces deux dernières décennies, les échanges commerciaux internationaux se sont multipliés aux dépens des pays du Sud, creusant les inégalités entre les hommes et menaçant l'équilibre planétaire. Des millions d'ouvriers et de petits cultivateurs ne jouissent pas des droits fondamentaux tels que les moyens de nourrir leur famille, d'envoyer leurs enfants à l'école et d'investir, ne serait-ce que très modestement, dans un avenir durable.

Parmi les outils permettant de penser et de réaliser l'économie autrement, il ya l'enjeu du commerce équitable.

Le commerce équitable est un partenariat commercial, basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés, spécialement dans le Sud, et en sécurisant leurs droits. Les acteurs du commerce équitable, soutenus par les consommateurs, s'engagent à appuyer activement les producteurs, à sensibiliser le public et à se mobiliser pour des changements dans les règles et les pratiques du commerce international conventionnel. Il associe pratique et

éthique. Il permet une croissance soucieuse du bien-être et de la dignité de l'être humain.

Les objectifs sont multiples. Il s'agit d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés, leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires en matière de santé, d'éducation, de logement, de protection sociale... De garantir le respect des droits fondamentaux des personnes (refus d'exploitation des enfants, du travail forcé, de l'esclavage...) D'instaurer des relations durables entre partenaires économiques, favoriser la préservation de l'environnement et proposer aux consommateurs des produits de qualité.

- Etablir une relation commerciale équitable par un véritable partenariat commercial avec: des prix minimums, des préfinancements, l'accès direct au marché et la professionnalisation des savoirs et techniques.

-Créer les conditions du développement économique et social en se donnant les moyens d'investir à long terme: par la prime de développement, la certification: des labels dynamiques s'articulant autour d'exigences minimales (transparence financière, organisation démocratique et des exigences de progrès et contrôle, enfin par la constitution de «réseaux d'appui» car le commerce équitable ne résout pas à lui seul toutes les difficultés auxquelles sont confrontées les organisations de producteurs, il faut donc des réseaux avec les ONG, Centre de recherches ou d'appui technique.

-Rééquilibrer les rapports de force vis-à-vis du marché et des pouvoirs publics qui passe par la responsabilisation des partenaires publics autour de le garantie d'une représentation démocratique à tous les niveaux: démocratie et transparence; s'organiser nationalement, un rôle décisionnaire dans le label; place des femmes et des enfants.

-Permettre de respecter l'environnement pour enrayer une situation inacceptable où misère et dévastation des écosystèmes vont de pair. Il faudra donc établir un lien direct entre développement et préservation des ressources par une législation internationale, une production dite «intégrée» (contrats de filières avec critères environnementaux et organisme typecomme par exemple les coopératives), prime au bio et l'interdiction des cultures d'OGM en plein champ.

Ainsi, le commerce équitable est outil indispensable pour tendre vers une mondialisation de progrès permettant de réaliser des projets respectueux de l'homme et de l'environnement, transparents, éthiques, durables, de l'investisseur au consommateur en passant par le producteur. Une société qui permet, d'un bout à l'autre de la planète, à tous les individus, de vivre dignement.

Revalorisons les salaires, il y a urgence

Depuis une dizaine d'années, certaines pratiques financières en matière de crédit se sont développées

Ainsi les crédits à la consommation, permettent de financer l'achat de biens ou de services, notamment les grosses dépenses.

Le crédit revolving (ou crédit permanent) en fait partie. L'emprunteur dispose en permanence d'une somme d'argent sur un compte ouvert dans l'établissement financier, dont la somme disponible dépend du remboursement de

l'emprunteur. Ce type de crédit est souvent associé à une carte de crédit permettant d'effectuer les achats. Les grands magasins disposent souvent d'une enseigne permettant la souscription de ce type de crédit.

Le crédit hypothécaire se décline lui sous deux formes, soit le souscripteur possède un bien immobilier qu'il met en hypothèque afin de bénéficier d'un crédit, soit il hypothèque le bien immobilier qu'il veut acquérir pour obtenir le crédit.

Une des spécificités de ces crédits est que les établissements de crédits ne sont pas très regardants sur les ressources des emprunteurs. En conséquence, les plus modestes, auxquels les prêts classiques sont bien souvent refusés pour cause de revenus trop faibles, ont souvent recouru à ce type de prêts.

Ces ménages se retrouvent facilement dans l'impossibilité financière de rembourser les prêts qu'ils ont contractés. Et ces crédits sont alors la cause de surendettement. Chaque année, ce sont plus de 150000 dossiers soumis à la Banque de France de ménages en situation de surendettement. La moyenne de l'endettement chez les ménages dans cette situation est une somme colossale: 33000 euros.

Nous devons donc augmenter les salaires

Les crédits souscrits par les plus modestes qui ne sont pas en mesure de les rembourser, sont à regarder à l'aune de la stagnation du pouvoir d'achat. En effet, depuis 2001, pour l'Institut National de la Consommation, l'augmentation moyenne du pouvoir d'achat a été de 167 par an. Si l'on soustrait à cette augmentation les 137 auxquels correspondent la hausse du prix du tabac, des loyers, de carburants et de santé, il reste encore à payer le reste des dépenses courantes. En d'autres termes, le pouvoir d'achat stagne depuis plusieurs années. Mais il faut tout de même subvenir à quelques dépenses obligatoires et les salariés se retournent vers ces organismes de crédit.

Pour lutter contre ces dispositifs enfoncent les plus défavorisés dans encore plus de précarité, il est indispensable d'augmenter les salaires. De permettre à un salarié de vivre décemment sans avoir recours à ce type de pratique financière.

Par ailleurs, l'augmentation des salaires permet eux salariés de consommer davantage et pourrait ainsi dynamiser la croissance. Cela pourrait permettre de créer de nouveaux emplois.

Pour augmenter les salaires, nous devons agir pour les salariés de privé en augmentant le SMIC, dont la progression est infime depuis plusieurs années, cela doit aussi permettre une hausse des salaires pour les salariés au dessus du SMIC.

Nous devons mettre fin aux minima sociaux inférieurs au SMIC. Dans le public, nous devons agir directement pour une augmentation des salaires.

Il nous faudra aussi supprimer les allègements de charges sur les salaires compris entre 1 et 1,7 SMIC qui incitent les entreprises à ne pas augmenter les salaires.

En même temps que les salaires stagnent, les grandes entreprises réalisent des bénéfices records. En 2005, les profits des grandes entreprises françaises ont augmenté de 33%. Comment peut-on tolérer qu'un PDG s'octroie une hausse de 81% de son salaire déjà conséquent quand il n'envisage une augmentation que de 1,3% des salariés de l'entreprise?

La question de la revalorisation des salaires doit être placée au cœur du projet des socialistes, car elle est la clé d'une meilleure répartition entre le capital et le travail. Parce que vivre de son travail n'est pas un luxe mais un droit, l'augmentation des salaires est un engagement fort que le MJS devra porter.

Nous avons une autre idée de la «réhabilitation du travail»

La réduction du temps de travail relève de la logique selon laquelle il est juste que les salariés bénéficient du progrès technique. La réduction du temps de travail est à la fois un facteur et une conséquence du développement, chaque étape de la réduction conséquente du temps de travail a marquée la société, que ce soit en 1936 ou en 1997.

Cependant le mouvement historique de réduction du temps de travail ne s'est jamais durablement focalisé sur une seule de ses formes, en l'occurrence la baisse de la durée hebdomadaire du travail. Historiquement, le XIXe siècle a commencé par allonger le droit à une vie d'enfant en reculant l'âge d'entrée au travail, puis le XXe siècle a alterné les offensives de réduction de la durée quotidienne ou hebdomadaire, d'allongement des congés annuels et de réduction de la durée de vie active.

Aujourd'hui il nous appartient d'inventer un nouveau modèle de réduction et de gestion du temps de travail.

Le chômage de masse depuis la fin des années 1970 a changé notre perception de la place du travail dans la vie humaine. Nous ne considérons plus seulement la détention d'un emploi comme l'inscription possible dans un rapport d'exploitation capital/travail. Nous la voyons désormais comme un facteur d'appartenance à la société, une ressource essentielle à la dignité et à la construction identitaire des individus. Cependant, le travail n'est pas en soi une valeur, il est une condition. La définition du travail le confirme: «C'est une activité fatigante ou ennuyeuse, qu'on fait en vue d'autre chose. Qu'on puisse l'aimer ou y trouver du plaisir, c'est entendu. Mais ce n'est un travail, non un jeu, que parce qu'il ne vaut pas par lui-même, ni pour le seul plaisir qu'on y trouve, mais en fonction d'un résultat qu'on en attend (un salaire, une œuvre, un progrès...) et qui justifie les efforts qu'on lui consacre »

Si le travail en lui-même n'est pas une valeur, il est indéniable que sa détention est un facteur d'intégration sociale. A ce titre la lutte contre le chômage est une priorité légitime pour les socialistes. Mais la recherche du plein emploi ne saurait justifier, la baisse des rémunérations, la précarisations des contrats, l'intensification outrancière des rythmes productifs, le déclassement généralisé des individus ou la mobilité imposée.

Les 35 heures aujourd'hui contestées violemment par nombre de nos camarades socialistes, ont eues comme intérêts au-delà de la simple création d'au moins 300000 d'emplois, de relever bien plus que de ce qu'on propose aujourd'hui: la technicité et l'applicabilité directe de telle ou telle mesure, d'une réflexion sur la valeur travail, sur la place du travail dans l'émancipation des individus.

Les 35 heures en 1997 fondées à elle seule un projet de société. Le «travillons moins, travillons tous», ne posait pas simplement les bases d'un partage du travail, mais aussi celles de la gestion des temps de vie entre le travail et les loisirs.

A ce titre nous devons maintenir une réflexion sur la réduction du temps de travail, constante du progrès et fondement d'un projet de société nouveau. Elle ne doit pas se limiter à une analyse des effets de la réduction du temps de travail sur la seule création d'emploi, la réduction du temps de travail permettra de sortir du chômage de masse que si elle répond à deux conditions: qu'elle soit suffisamment conséquente et qu'elle soit combinée à d'autres mesures de puissance publique (sécurité sociale professionnelle, formation...). Elle doit aussi et surtout porter sur la place du travail dans la vie des individus.

Depuis les années 1970, outre la persistance d'un chômage de masse, une autre évolution majeure de nature à peser sur nos schémas traditionnels de réduction du temps de travail est apparue: l'espérance de vie a augmenté de cinq ans et l'arrivée sur le marché du travail a été retardée de trois ans en moyenne. Pour les plus jeunes d'entre nous, il est donc difficile de s'arc-bouter sur le maintien de la retraite à 60 ans. La retraite à 60 ans était légitime en 1971 quand elle est devenue la revendication de nombreux syndicats et partis de gauche. Trente ans après, pour rester fidèles à nos valeurs, pour assurer un bon revenu à tous les retraités, il faut faire évoluer le contrat social. Travailler un peu plus longtemps pour sauver les retraités, à condition de travailler beaucoup moins sur l'ensemble de la vie active pour casser le chômage et vivre autrement...

Le socialisme est un combat pour l'émancipation des individus. A ce titre nous devons émanciper les individus de la contrainte du travail dans son imbrication dans un lien de subordination fort.

La réduction du temps de travail ne doit plus être annualisée, elle doit être calculée sur l'ensemble de la vie active et être accompagnée de dispositifs de maîtrise de ce temps de travail par le salarié. Ramener la réduction du temps de travail sur l'ensemble de la vie active permet au surplus d'éviter les errements de l'application technocratique des 35 heures (non comptabilisation du temps de pause dans le temps de travail, 17 minutes de moins par jour...).

L'enjeu de la maîtrise du temps de travail par les individus est de renverser la logique d'organisation de vie actuelle selon laquelle la vie sociale est articulée autour du travail vers une articulation du temps de travail autour des nécessités de la vie sociale.

Ainsi, la perception du travail comme condition à l'obtention des ressources essentielles à la dignité, doit nous amener remettre en cause la logique de l'encadrement strict du temps de travail, ainsi la réduction du temps de travail portant sur l'ensemble de la vie active doit être déconnectée de l'annualisation, chacun doit pouvoir en fonction de son parcours de vie pouvoir moduler son temps de travail, (travailler plus lors de l'entrée dans le monde du travail, travailler moins ou plus à d'autre période), le tout étant d'effectuer le nombre d'heure fixé lors de l'entrée dans la vie active.

Cependant nous avons conscience que cette proposition d'organisation du temps de travail relève du fantasme théorique tant que nous n'aurons pas instaurer une véritable sécurité sociale professionnelle (notamment la portabilité des droits d'une entreprise à une autre), tant que nous n'aurons pas axée la réforme des retraites sur la pénibilité... Cette résolution n'est pas une contribution programmatique elle est une contribution au projet de société dont doivent se doter les socialistes, ce projet de société qui nous a tant fait défaut dans la dernière campagne.

Nous avons une autre idée de la «réhabilitation du travail» (Dictionnaire philosophique, André Comte-Sponville).

Plein emploi

Le Président de la république N. Sarkozy veut remettre la France au travail comme si la paresse et les 35 heures expliquaient le pourcentage considérable de sous-emploi (chômeurs, rmistes, temps partiel, retraités forcés, etc...) 34% de la population active.

La politique économique du gouvernement repose sur des hypothèses irréalistes. Travailler plus pour gagner plus. Ce slogan revient à affirmer qu'il suffit de vouloir pour travailler plus. On est revenu à la logique du libéralisme agricole du début du 19ème siècle telle qu'elle est simplifiée dans la fonction de production: la production est fonction de la population, du capital et du progrès technique.

Autrement dit, pour une plus grande production et donc un plus haut niveau d'emploi, il suffit d'augmenter le capital, le travail ou le progrès technique.

Mais, le travail ne se décide pas de façon autonome dans une économie monétaire. On fait comme si la loi de Say s'appliquait: il suffit de produire pour vendre. Toute l'analyse fait l'impasse sur la demande. Si la demande augmente alors on produit plus et on travaille plus et non l'inverse.

Mais, l'économie naturellement ne génère pas assez de demande pour absorber la main d'oeuvre disponible.

Plusieurs éléments concourent à cette insuffisance:

-la répartition en faveur des profits et non des salaires: les profits ne se transforment pas en consommation mais restent dans la sphère financière

-la situation oligopolistique favorise des prix élevés, une moindre production et des surbénéfices: la téléphonie mobile ou les serveurs d'Internet illustrent l'absence de concurrence entre les grands groupes

-la consommation insuffisante: pour l'Etat c'est un déficit budgétaire insuffisant; la France a un déficit budgétaire équivalent au paiement des intérêts d'emprunts, ce qui enrichit le secteur financier mais reste sans effet sur le système productif. Pour les ménages, c'est un taux d'épargne trop important qui lèse la consommation.

L'épargne doit être vue comme une résultante du processus économique et non comme un préalable. Si les entreprises dégagent une épargne (un profit), c'est la preuve que la performance de l'entreprise a permis que les recettes excèdent les dépenses: cela assure sa viabilité. De même, si les ménages dégagent une épargne, sans avoir réduit volontairement leur consommation, cela fait preuve d'un enrichissement des ménages.

L'épargne pour l'Etat, le surplus des recettes sur les dépenses c'est l'excédent budgétaire. Vouloir l'enrichissement de l'Etat en soi n'a pas de sens économique. Vouloir l'enrichissement des entreprises et des ménages en a un. L'Etat n'est pas une entreprise: il n'a pas à dégager un profit, c'est-à-dire un excédent de ressources sur ses dépenses.

L'Etat doit assurer les conditions de l'expansion économique, de la stabilité des profits des entreprises et de l'enrichissement des ménages.

Pour que les entreprises gagnent plus qu'elles ne dépensent (c'est-à-dire fassent du profit), il faut que les autres agents économiques (Etat, ménages) dépensent plus qu'ils ne gagnent (c'est-à-dire fassent un déficit). Autrement dit, pour qu'il y ait enrichissement, il faut qu'il y ait création monétaire nette. C'est l'inverse de la logique de la contrainte archaïque de l'épargne préalable.

Dès lors qu'il y a un déficit, il y a un endettement. La question n'est plus alors de savoir s'il faut réduire l'endettement public, mais comment se répartit l'endettement entre l'Etat et les ménages pour que le plein emploi soit atteint.

Il est préférable que l'Etat s'endette plutôt que les ménages. L'endettement de l'Etat aura un effet direct sur l'économie, et, s'il maîtrise les taux d'intérêt, il ne connaît pas la contrainte du financement de son endettement.

Il ne peut y avoir à la fois dans une économie monétaire développée un faible endettement public et un faible endettement privé. On décerne au Danemark un prix de vertu pour la faiblesse de son endettement public, mais en euros par habitant les danois sont quatre fois plus endettés que les français! Le faible endettement public est une vertu; le fort endettement privé (plus de 200% du revenu brut disponible contre 65% pour les français) est totalement passé sous silence.

Non, la France n'est pas en faillite. Oui, le déficit budgétaire n'est encore suffisant.

Résolution relative à la pénibilité du travail.

«On peut regretter que personne ne réfléchisse à unifier vraiment l'ensemble du système de retraite, tout en tenant compte de la pénibilité au travail. Cela éviterait d'opposer le gens entre eux.» G. Cornilleau, directeur adjoint de l'OFCE

Malgré les différentes propositions qui ont déjà été faites, aucun gouvernement n'a pris en compte la pénibilité au travail dans le calcul de l'âge de départ à la retraite. Il y a un écart de 7 ans d'espérance de vie entre un ouvrier et un cadre! Or les catégories sociales qui ont la durée de vie la plus faible sont aussi celles qui reçoivent le moins des caisses de retraite. Un cadre vivra plus longtemps et avec une meilleure retraite. Et cet écart augmente encore quand on compare des catégories professionnelles plus spécifiques.

Aujourd'hui seuls 500.000 actifs et 1,1 millions de retraités bénéficient de régimes particuliers dit «régimes spéciaux» qui prennent en compte la pénibilité de leur travail ceci grâce aux statuts de leur employeur.

Nous pensons que ces inégalités d'espérance de vie sont inacceptables, et notre combat consiste à résorber ces différences. Par conséquent nous considérons qu'il faut modifier tout les régimes de retraite en les orientant sur la pénibilité du travail. Il faut permettre aux travailleurs aux tâches les plus pénibles de travailler moins longtemps que les autres. En parallèle il faut aussi lutter pour l'amélioration des conditions de travail. Avec ces deux leviers nous nous donnons les moyens de diminuer les disparités d'espérance de vie.

La principale difficulté de cette réforme, c'est l'appréciation de la pénibilité du travail. Un calcul individuel de la durée de cotisation serait pour cette raison une erreur. Néanmoins il est possible de créer un système de retraite modulé par points grâce à une approche statistique fournie par la médecine du travail. Nous utiliserons des critères prenant en compte cette pénibilité comme: l'espérance de vie, la fréquence et la gravité des maladies du travail, le travail intérimaire et précaire, le travail répétitif, suicides, stress, problèmes psychologiques.

A chaque emploi, il y aura un nombre de points correspondant à sa pénibilité. Cette attribution de points devra être réévaluée périodiquement. Chaque travailleur pourra partir plus ou moins tard à la retraite en fonction de la pénibilité de son travail. Pour calculer l'âge de son départ à la retraite, le travailleur effectuera ce calcul au moment de «l'âge plancher» correspondant au travail ayant la pénibilité maximale. Il saura combien de temps il lui reste à travailler.

Cependant cette variation de l'âge de la retraite ne doit pas influencer le montant des pensions. C'est pour cela que notre système par répartition est indispensable pour ne pas pénaliser ceux qui partiront plus tôt en retraite à cause de la pénibilité de leur travail. Il est important de souligner que cette réforme n'est pas de nature à augmenter ou baisser la durée de cotisation en moyenne.

De son côté la droite affiche son ambition sur le site du gouvernement: «La mise en œuvre de la réforme des retraites sera poursuivie. L'allongement de la durée de cotisation, prévu par la loi du 25 août 2003 portant réforme des retraites, aura lieu: soit 40 ans, en 2008, pour les fonctionnaires ainsi alignés sur le régime général et 41 ans pour l'ensemble des actifs en 2012.». C'est une vision libérale, sans aucune considération sociale, et nous n'aurons cesse de nous y opposer.

D'autre part, nous pensons qu'il faut supprimer les préretraites qui sont aujourd'hui un palliatif à la précarité des seniors. En effet, la préretraite est utilisée comme traitement social du chômage; d'autant plus inégalitaire qu'elle profite principalement aux professions «intermédiaires» et «supérieures».

Nous pensons que cette réforme introduirait plus de justice sociale et promouvrait un regard nouveau sur le travail. Pour nous cette réforme a plusieurs autres conséquences importantes comme la fin de l'opposition public/privé ainsi que la revalorisation du travail manuel qui sur le marché du travail verrait son offre augmentée par la possibilité de partir plus tôt en retraite.

Nous pourrions ainsi impulser une dynamique européenne en opposant à la capitalisation des systèmes de retraites, un système avant-gardiste de retraite par répartition prenant en compte la pénibilité du travail.

Pour une réforme des retraites solidaire et juste

La réforme des régimes spéciaux est un leurre utilisé par Nicolas Sarkozy pour faire semblant de s'attaquer à la question du financement des retraites

Aujourd'hui, les salariés cotisent soit sur le régime général, soit sur un régime spécial. C'est-à-dire que leurs cotisations salariales (ainsi que les cotisations patronales de leur employeur) sont affectées en partie à des caisses de retraites qui servent à payer les pensions des salariés déjà à la

retraite. C'est le fondement de notre système de retraites par répartition. A l'opposé, un autre système existe: celui de la retraite par capitalisation. Ce système, que François Fillon a contribué à développer en France via la réforme des retraites qu'il a menée en 2003, est dépourvu de tout mécanisme de solidarité. En effet, dans un régime par capitalisation, certaines personnes qui n'ont pas les moyens d'épargner car leurs revenus sont trop faibles, ne peuvent donc pas participer à ce système, supposé leur assurer un «complément de retraite».

Les salariés du régime général payent les retraites des retraités de ce même régime. De même, les salariés d'un régime spécial payent avec leurs cotisations les pensions des retraités de leur régime. Il existe environ 130 régimes spéciaux dont le régime de la RATP, celui des marins-pêcheurs ou encore les salariés de la Comédie Française. Avec 500 000 actifs pour un peu plus de 4,2% du total des retraités, les salariés et pensionnés de régimes spéciaux sont peu nombreux.

Il apparaît clair, compte tenu de ce chiffre, que l'alignement des régimes spéciaux à 40 ans de cotisations contre 37,5 aujourd'hui ne permettra pas de viabiliser notre système de retraites par répartition. En proposant une fausse solution à un vrai problème, Nicolas Sarkozy tente d'endormir les français et de les opposer les uns aux autres en faisant passer les salariés des régimes spéciaux pour responsables des difficultés de financement de notre système.

Le financement de notre régime par répartition est menacé, la création d'emplois et la modulation des cotisations sociales peuvent toutefois nous permettre de revenir à l'équilibre

Le déficit du régime des retraites est aujourd'hui estimé à 1,5 milliards d'euros, et si rien n'est fait, il pourrait s'accroître, selon la dernière loi de financement de la sécurité sociale à 2,2 milliards. Pourquoi? Car entre 2005 et 2050, le nombre de retraités pourrait passer de 12,3 millions à 21,5 millions, avec un nombre d'actifs qui va diminuer.

Pour autant, il existe une alternative à la retraite par capitalisation que la Droite essaie d'imposer aux Français. En effet, le nombre d'actifs cotisant sur notre régime de retraite est aujourd'hui faible. Pourquoi? Car le taux de chômage en France se situe aux alentours de 8%, or, s'il diminuait massivement, le nombre de salariés cotisants augmenterait, ce qui ferait augmenter les recettes des cotisations salariales et patronales.

Afin de créer de nouveaux emplois, il s'agit de relancer la consommation, notamment par une augmentation des bas salaires. Des personnes gagnant peu, voyant leur pouvoir d'achat augmenter vont plus consommer, et il appartiendra à la politique économique et en particulier fiscale de la France d'orienter ce pouvoir d'achat supplémentaire vers les produits fabriqués en France. Cela incitera ainsi les entreprises françaises à embaucher, du fait de l'augmentation de leurs carnets de commande.

En outre, l'équilibre pérenne de notre régime ne pourra pas être effectif sans une modification des taux de cotisation. On pourrait par exemple envisager, au lieu du taux unique auxquels sont taxés les salaires aujourd'hui, de rendre les cotisations sociales salariales progressives afin qu'une personne gagnant 5 ou 6 fois le SMIC soit plus prélevée qu'une personne travaillant au salaire minimum. De la même manière, les cotisations patronales pourraient par exemple être augmentées selon le recours d'une entreprise aux contrats précaires. Le Conseil d'Orientation des

Retraites a calculé qu'il était possible de maintenir le niveau des retraites en augmentant les cotisations retraites de 15 points en 40 ans. Cela représente une augmentation de 0,38 point par an, toutes cotisations confondues, l'idéal étant de faire peser cette augmentation en large partie sur les cotisations patronales, afin de préserver les salaires et le pouvoir d'achat.

Nous défendons un système de retraites basé sur la solidarité et l'individualisation, afin de mieux prendre en compte la pénibilité de chaque métier

Nous ne sommes pas opposés à une réforme des régimes spéciaux, mais à condition d'intégrer au régime général la notion de pénibilité. A l'aide des inspecteurs et des médecins du travail, une carte de France des métiers et de leur pénibilité respective pourrait voir le jour, afin que l'ensemble des professions exercées par une personne au cours de sa vie puissent déterminer un âge de départ à la retraite donné et individualisé.

Une fiscalité au service du social et de l'économie

Les élections présidentielles nous ont donné la preuve, une fois de plus, que le discours électoraliste et populiste de la droite portant sur une nécessaire réduction des impôts afin de relancer l'économie, a constitué un argument de campagne décisif.

Dans une société de plus en plus inégalitaire, nous nous devons de réaffirmer que notre modèle social basé sur la redistribution des richesses est le seul garant de la cohésion sociale.

Il est de notre responsabilité de réhabiliter le rôle de l'impôt comme l'outil indispensable nous permettant de lutter contre les inégalités sociales par le biais d'une redistribution plus efficace et plus juste, mais également comme outil indispensable et nécessaire à la relance de l'économie.

Avant toute réforme, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de pédagogie en matière de taux d'imposition afin de rendre notre fiscalité plus transparente. Il faut ainsi rappeler à nos concitoyens que les taux d'imposition annoncés, dans le cadre de l'impôt sur le revenu, sont des taux marginaux; c'est-à-dire qu'ils s'appliquent à une partie seulement de leurs revenus, définie après déduction de charges et prise en compte du quotient familial. Des réductions d'impôts existent également, ce qui permet encore d'alléger le montant de l'impôt. Ainsi, un foyer peut supporter un taux marginal de 30% et subir une pression fiscale réelle de seulement 6% de son revenu.

Comment rendre l'impôt sur les revenus (IR) plus lisible et plus juste, c'est-à-dire fonder une fiscalité au plus près des revenus et des contribuables?

En effet, avec le système des tranches (modifié de 7 à 5 par la droite), il peut exister des situations où l'impôt d'un ménage ou d'un contribuable peut augmenter plus vite que ses revenus. Un foyer fiscal qui se situe donc en début de tranche, subit un accroissement important du taux d'imposition dû à un passage au taux supérieur, alors que l'écart de revenu avec la tranche inférieure peut être minime.

Une des solutions peut être de réformer le mode de calcul de l'impôt sur le revenu en y appliquant une fonction exponentielle (fonction continue) plutôt qu'une fonction par intervalles (système des tranches) afin de le rendre plus

progressif. La fin des barèmes de tranche permettrait d'éviter la crainte infondée du «saut de tranche» qui inquiète nos concitoyens. Nous devrions profiter de cette modification substantielle pour instaurer, dès que cela est possible, la retenue à la source. Le calcul du montant de l'imposition (qui sera fourni par Bercy) est réalisé par l'employeur ou le comptable, la somme retenue qui en découlera devra être exprimée en pourcentage par rapport au revenu sur la fiche de salaire ou tout autre document de source de revenu. Il sera alors nécessaire, pour des raisons de confidentialité de pouvoir proposer aux salariés qui en ont besoin des fiches de salaire où ne figurent pas ces informations.

Comment rétablir une fiscalité favorable à l'activité et au renforcement de notre système productif?

Sauf exception, le taux de l'impôt sur les sociétés est un taux unique et linéaire de 33,33%, quelque soit le statut et la productivité de l'entreprise. Il n'est pas acceptable qu'une PME supporte la même pression fiscale qu'une multinationale appliquant une politique de capitalisation. Afin que la fiscalité ne soit pas perçue comme un frein au travail, il faut redonner à l'imposition des entreprises un rôle incitatif en matière d'emploi et d'investissement. A cette fin, il s'agit de changer radicalement la manière de calculer l'IS par la mise en place d'une modulation du taux de l'IS selon une logique de bonus/malus. Pour chaque entreprise, le taux de l'IS se verra majoré ou diminué en fonction d'un coefficient qui tiendra compte de la façon dont l'entreprise contribue à la réalisation d'objectifs d'intérêt national définis par le Parlement (comme la part des bénéfices réinvestis dans l'entreprise, le pourcentage d'emploi en CDI, le pourcentage de jeunes et seniors employés, l'effort fait en matière de réduction de gaz à effet de serre). La même logique de «modulation incitative» sera appliquée à la mise sous conditions des exonérations de cotisations sociales.

Enfin, rappelons qu'il est cynique de prétendre diminuer les impôts directs et personnalisés pour les remplacer par d'autres, indirects et aveugles quant aux conditions sociales, tel que la TVA voire la TVA sociale (sérieusement envisagée par certains). De même, se féliciter de la diminution des impôts étatiques sans reconnaître que les charges des collectivités et le taux de l'imposition locale augmentent est un non sens. La fiscalité des collectivités territoriales doit être en permanence repensée pour permettre à ces dernières de gagner en autonomie et préserver une justice territoriale.

Notre discours fiscal se veut responsable et prend en considération les difficultés dans leurs contextes particuliers et dans leur ensemble, contrairement à celui de la Droite qui réduit depuis cinq ans le débat public aux impôts payés par les contribuables les plus aisés alors que le débat fiscal doit concerner l'ensemble des Français. La moitié d'entre eux ne paient pas l'impôt sur le revenu, 80% d'entre eux ne paient pas de droits de succession et 99% ne sont pas assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Réaffirmons que l'ISF ne doit pas être remis en cause mais plutôt repensé à l'aune des évolutions du capitalisme financier, la nature des richesses résidant moins dans le patrimoine que dans les flux financiers (placements financiers, actions, stock-options, parachutes dorés).

Une fiscalité au service de la justice sociale

Les élections présidentielles nous ont donné la preuve, une fois de plus, que le discours électoraliste et populiste de la

droite portant sur une nécessaire réduction des impôts afin de relancer l'économie, a constitué un argument de campagne décisif. Dans une société de plus en plus inégalitaire, nous nous devons de réaffirmer que notre modèle social basé sur la redistribution des richesses est le seul garant de la cohésion sociale.

Il est de notre responsabilité de réhabiliter le rôle de l'impôt comme l'outil indispensable nous permettant de lutter contre les inégalités sociales par le biais d'une redistribution plus efficace et plus juste.

Avant toute réforme, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de pédagogie en matière de taux d'imposition afin de rendre notre fiscalité plus transparente. Il faut ainsi rappeler à nos concitoyens que les taux d'imposition annoncés, dans le cadre de l'impôt sur le revenu, sont des taux marginaux; c'est-à-dire qu'ils s'appliquent à une partie seulement de leurs revenus, définie après déduction de charges et prise en compte du quotient familial. Des réductions d'impôts existent également, ce qui permet encore d'alléger le montant de l'impôt. Ainsi, un foyer peut supporter un taux marginal de 30% et subir une pression fiscale réelle de seulement 6% de son revenu.

Comment rendre l'impôt sur les revenus (IR) plus lisible et plus juste, c'est-à-dire fonder une fiscalité au plus près des revenus et des contribuables?

Une des solutions peut être de réformer le mode de calcul de l'impôt sur le revenu en y appliquant une fonction exponentielle (fonction continue) plutôt qu'une fonction par intervalles (système des tranches) afin de le rendre plus progressif. La fin des barèmes de tranche permettrait d'éviter la crainte infondée du «saut de tranche» qui inquiète nos concitoyens.

Nous devrions profiter de cette modification substantielle pour instaurer, dès que cela est possible, la retenue à la source. Le calcul du montant de l'imposition (qui sera fourni par Bercy) est réalisé par l'employeur ou le comptable, la somme retenue qui en découlera devra être exprimée en pourcentage par rapport au revenu sur la fiche de salaire ou tout autre document de source de revenu.

Il sera alors nécessaire, pour des raisons de confidentialité de pouvoir proposer aux salariés qui en ont besoin des fiches de salaire où ne figurent pas ces informations.

On peut imaginer une réforme du même ordre concernant l'impôt sur les sociétés (IS).

En effet, celui-ci représente un taux d'imposition unique et linéaire de 33,33% quelque soient les bénéfices dégagés par les entreprises (TPE, PME, multinationales). De fait, cet égalitarisme devant l'impôt est constitutif d'inégalités réelles, car les entreprises n'ont pas toutes les mêmes armes face à la compétitivité. Un calcul exponentiel de l'impôt sur les sociétés permettrait ainsi de faire peser la vraie charge de celui-ci sur les grandes entreprises sous taxées et d'encourager la création, le développement et l'innovation de nos PME.

On peut compléter cette réforme du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés par une mesure incitative qui consisterait à le moduler en fonction de la réalisation d'objectifs d'intérêt national définis par le Parlement (comme la part des bénéfices réinvestis dans l'entreprise, le pourcentage d'emploi en CDI, le pourcentage de jeunes et seniors employés, l'effort fait en matière de réduction de gaz à effet de serre).

La même logique de «modulation incitative» sera appliquée à la mise sous conditions des exonérations de cotisations sociales. La progressivité de l'impôt sur les sociétés permettra de répondre à la Droite qui ne pourra plus brandir l'argument de l'allègement des charges patronales (cotisations sociales) comme seule solution à la compétitivité des entreprises. De plus, le maintien en l'état des cotisations sociales nous permettra de stabiliser le déficit de la Sécurité Sociale et d'envisager un retour progressif à l'équilibre des caisses.

Enfin, rappelons qu'il est cynique de prétendre diminuer les impôts directs et personnalisés pour les remplacer par d'autres, indirects et aveugles quant aux conditions sociales, tel que la TVA voire la TVA sociale (sérieusement envisagée par certain). De même, se féliciter de la diminution des impôts étatiques sans reconnaître que les charges des collectivités et le taux de l'imposition locale augmentent est un non sens. La fiscalité des collectivités territoriales doit être en permanence repensée pour permettre à ces dernières de gagner en autonomie et préserver une justice territoriale.

Notre discours fiscal se veut responsable et prend en considération les difficultés dans leurs contextes particuliers et dans leur ensemble, contrairement à celui de la Droite qui réduit depuis cinq ans le débat public aux impôts payés par les contribuables les plus aisés alors que le débat fiscal doit concerner l'ensemble des Français. La moitié d'entre eux ne paient pas l'impôt sur le revenu, 80% d'entre eux ne paient pas de droits de succession et 99% ne sont pas assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).

Réaffirmons que l'ISF ne doit pas être remis en cause mais plutôt repensé à l'aune des évolutions du capitalisme financier, la nature des richesses résidant moins dans le patrimoine que dans les flux financiers (placements financiers, actions, stock-options, parachutes dorés).

Développement économique «durable».

Pour nous socialistes, le développement économique doit être associé au progrès et à une création de richesses qui entraîne une progression du niveau de vie global des habitants afin d'améliorer leur bien-être social. Cela passe par deux choses, la redistribution des richesses pour une juste répartition, et bien entendu la relance de la croissance qui seule peut permettre cette redistribution.

Partant de ces ambitions, nous souhaitons nous consacrer à la fiscalité et à la compétitivité, ceci à deux échelles fondamentales: la France d'abord, qui doit servir de moteur et de modèle à l'Europe afin que les valeurs que nous défendons puissent être portées ensuite au niveau international par notre puissance et notre capacité économique et politique.

Enfin nous nous plaçons dans un objectif de développement durable seul à même de répondre aux objectifs économiques, sociaux et écologiques présents et à venir.

Pour une fiscalité plus juste.

La fiscalité est l'outil majeur du législateur pour réguler ou inciter les principaux acteurs du marché. Elle permet aussi de mettre en place une répartition plus juste des richesses entre eux. Elle prend d'ailleurs, en fonction de ceux ci, de multiples formes qui peuvent être plus ou moins souples.

Les richesses produites sont avant tout consommées par les ménages. C'est cette consommation qui doit permettre de

relancer la croissance en augmentant la demande et donc la production. Il faut donc se servir de la fiscalité pour inciter les ménages à consommer tout en répartissant mieux les richesses entre les plus riches et les plus pauvres. Ces derniers sont ceux qui ont la plus grande propension à consommer. Il s'agit donc de donner plus à ceux qui ont le moins et qui, de ce fait, consomment plus qu'ils n'épargnent.

La répartition des richesses peut se faire de cette façon par le biais de divers outils. L'impôt sur le revenu pour commencer. La droite a fait passer les tranches de celui ci de 7 à 5, or moins les tranches sont nombreuses plus l'impôt est inégalitaire, il faudra donc revenir sur cette réforme. Le bouclier fiscal est un autre exemple. Il prévoyait depuis Raffarin que personne ne puisse être taxé au delà de 60% de ses revenus, grâce à Sarkozy ce plafond est passé à 50%, notre objectif est de supprimer ce plafond.

Pour finir sur la fiscalité des ménages, notre principale revendication concerne la mise en place d'une réelle TVA sociale, pas celle du gouvernement Fillon mais une TVA qui se verrait diminuée significativement sur les produits de première nécessité (pain, eau, lait...) à un taux de 2% maximum pour être augmentée en contrepartie sur les produits de luxe (parfum, voiture à partir d'un certain prix, vêtements de marques...) et les produits nuisibles à l'environnement et à la santé.

La fiscalité concerne aussi les principaux acteurs du marché, créateurs des richesses, que sont les entreprises. Notre discours vis à vis d'elles doit être clair et décomplexé. Il faut mettre au centre de notre réflexion les PME qui représentent 80% de l'emploi en France et dont les patrons ne peuvent être assimilés à ceux du CAC 40. De ce fait il nous faudra mener deux politiques distinctes. La première doit mettre en avant les initiatives des PME et les encourager par des exonérations fiscales telles que l'allègement de charges sur un ou deux nouveaux postes créés, mesure qui ne peut pas concerner les grandes entreprises. La seconde doit être beaucoup plus ferme envers les grandes firmes en imposant fortement les parachutes dorés sans pour autant remettre en question les forts salaires des grands patrons qu'il faut savoir garder dans notre économie pour leurs compétences. En revanche il faudra réfléchir à la mise en place d'une taxation des stocks options qui, ne faisant pas partie de la rémunération, échappent aux cotisations sociales et à la mise en place de la taxe tobac.

Enfin des exonérations concernant toutes les entreprises devront être pensées de façon globale pour les inciter à moins polluer, à limiter les délocalisations... Ces exonérations peuvent aussi se faire plus offensives pour attirer des entreprises étrangères en rémunérant les efforts de recherches et de développement.

Pour l'Europe doit être envisagé un projet d'harmonisation fiscale qui pourrait concerner deux grands sujets: la TVA et le SMIC. La première pourrait permettre la meilleure répartition des richesses au niveau continental en mettant tous les européens au même plan en matière de consommation. Le SMIC quant à lui représenterait une grande avancée sociale. Il pourrait s'agir d'un minimum sous lequel aucun pays de l'UE ne pourrait descendre, minimum n'étant pas applicable aux pays dont le SMIC est déjà supérieur, ou encore il pourrait être indexé sur l'indice de développement humain des pays, répondant alors pleinement à la logique du développement durable.

Pour une compétitivité internationale.

Sur le plan national il s'agit avant tout de passer à une économie de la connaissance afin de garder notre compétitivité vis à vis de pays comme la Chine ou l'Inde qui nous dépassent déjà dans le secteur secondaire et bientôt tertiaire. Le développement d'un secteur quaternaire, un secteur de hautes technologies, passe quant à lui avant tout par une réforme de l'enseignement supérieur pour redonner à l'université française toute son efficacité et son prestige au niveau national et surtout international. Cependant cette réforme ne pourra prendre en compte que l'université et devra aussi veiller à revaloriser les filières techniques et surtout professionnelles dont notre pays ne pourra jamais se passer. Il ne faut pas que nous ayons peur de mettre le travail au centre de nos préoccupations comme facteur de lien et d'intégration social sans pour autant qu'il faille que tout le monde soit ingénieur.

Cette réforme de l'enseignement doit permettre dans le même temps de relancer notre recherche par des investissements massifs qui ne pourront pas venir seulement de l'Etat et par la multiplication des pôles de compétitivité.

Sur le plan Européen nos objectifs ne peuvent être qu'à la hauteur de nos espoirs avec la mise en place d'une Europe politique et sociale où le développement économique ne sert pas qu'à nourrir le marché. Néanmoins ce dernier devra être le moteur d'une répartition européenne des richesses associée à un droit du travail européen protégeant les travailleurs.

Enfin l'Europe doit surtout nous permettre d'atteindre la masse critique, qui nous manque pour concurrencer durablement les hyper puissances comme les Etats-Unis ou la Chine. Il ne faudra d'ailleurs pas avoir peur de créer un tarif extérieur commun, qui peut être axé par exemple sur les normes environnementales, sanitaires et sociales, pour dans le même temps développer des partenariats privilégiés avec des pays d'Afrique ou d'Amérique latine, toujours dans un but de rééquilibrage mondial du développement économique. Il est sans doute inutile d'ajouter que cela ne pourra se faire qu'associé à une véritable volonté de mise à mal de la politique française et même euro-africaine.

Bâtir le service public du 21e siècle

L'ensemble de nos politiques publiques repose sur la capacité de notre service public français à les mettre en œuvre. C'est l'ossature de notre démocratie. Mais il est en permanence affaibli, d'une part par la démagogie de la droite qui n'a de cesse de vouloir casser les services publics, d'autre part par son incapacité à s'adapter aux évolutions de la société. Notre priorité aujourd'hui est de lui redonner toutes ses lettres de noblesse!

Préserver l'esprit du service public

On définit le service public comme étant une activité d'intérêt général soumise à un régime juridique particulier. De ce fait, le service public doit respecter ces trois principes: continuité, mutabilité et égalité de traitement. Pour nous socialistes, l'Etat doit être un instrument de lutte contre les inégalités et de redistribution des richesses. C'est le rôle que l'on attend de l'Etat providence. Pour cela, le service public doit bien sûr entretenir sa légitimité et assurer l'efficacité de ses interventions. Nous entendons réaffirmer la primauté de la notion de service à la personne et la recherche de la qualité et de l'efficacité.

Sur ces bases, nous devons redéfinir les trois principes fondamentaux des services publics:

- La continuité est le fait pour le service public de fonctionner de manière continue et régulière sans interruptions autres que réglementaires. Certains utilisent cette notion pour s'opposer au droit de grève et imposer un service minimum. Cependant, si l'on ne peut admettre un «Etat à éclipses», le principe de continuité du service public ne saurait s'analyser en une atteinte au droit de grève. Nous y voyons plutôt l'occasion d'encourager de la part des grévistes et surtout des syndicats un service solidaire, en particulier dans les écoles et les hôpitaux. Au-delà, la continuité du service public impose que les administrations ou entreprises publiques conservent leur présence sur tout le territoire, y compris dans les zones les plus reculées. Cela exige enfin que soit interdites toute exclusion ou toute rupture de service comme peut le faire EDF quand un usager ne peut plus payer.

- La mutabilité, ou adaptabilité, est la condition nécessaire pour suivre l'évolution des besoins d'intérêt général. A l'ère de la société de services, nos concitoyens attendent légitimement de nouveaux progrès dans les services qui sont assurés par l'Etat. Pour assurer leur pérennité, les services publics doivent avoir des visions à long et moyen terme et s'adapter aux besoins du public et aux progrès de la société, sans se résigner pour autant à se laisser dominer par les Lois du marché. Nous proposons par exemple que soient mutualisés les services dans les communes rurales pour être maintenus, ou encore que nouvelles technologies soient développées.

- L'égalité de traitement est le fait de faire bénéficier aux usagers des mêmes prestations, à situation identique. Pour nous, l'égalité réelle doit de plus en plus s'imposer, celle qui permet de donner plus à ceux qui ont moins! Nous sommes favorables à ce que les prix des prestations payantes soient rendus progressifs aussi souvent que possible, pour les crèches, les transports, les cantines scolaires...

L'amélioration du service rendu

Notre ambition est l'efficacité des services rendus à l'individu mais également sa prise en compte comme usager-citoyen et non comme sujet.

Pour réduire les délais de communication, il nous semble nécessaire de simplifier les démarches des usagers. Le développement de l'e-administration est une avancée incontournable au XXIe siècle. Le développement de guichets uniques regroupant les interlocuteurs, les formulaires, les rendez-vous, pour les demandeurs d'emploi par exemple, ou encore les créateurs d'entreprise, serait également un progrès.

Pour mieux prendre en compte l'accueil des usagers, les communes envisager l'extension des plages d'ouverture des services publics en fonction des réalités de la vie familiale et professionnelle. Sans étendre chaque jour tous les services, un roulement d'horaires diversifiés doit être envisagé avec une soirée de permanence assurée par semaine et quelques samedi matin par mois. Pour ce faire des horaires décalés entre les fonctionnaires pourraient être mis en place.

Pour réduire les durées d'attente au guichet, il faut bien sûr augmenter les effectifs du personnel et le nombre de guichets. Aux heures de grande affluence, certains services publics pourraient également affecter des personnes d'accueil chargées d'informer la clientèle ou de traiter des opérations simples (réception de lettres affranchies ou vente de timbres par exemple à la poste). La généralisation de ces fonctions de pré-accueil dans les services permettrait un tri préalable des demandes et donc une réponse plus rapide et plus spécifique aux usagers.

Il nous semble nécessaire d'améliorer l'information citoyenne du public par le déploiement des techniques modernes et simplificatrices comme internet, qui permettraient du même coup de réduire l'affluence aux guichets. Ceci ne serait possible qu'avec la mise à disposition d'un accès gratuit à des moyens informatiques. Et afin de renforcer cette communication avec les administrations et services publics, nous préconisons la disparition des numéros payants.

Enfin, nous sommes favorables à la mise en place de méthodes d'évaluation et de suivi de la pertinence des prestations, de leur coût et leur efficacité. Une instance rattachée au Parlement serait chargée d'établir un diagnostic qui serait débattu par une commission parlementaire chaque année.

L'étendue des services

Le service public ne nourrit pas les mêmes objectifs qu'une entreprise. Soumis à l'impératif de l'intérêt général, il ne recherche pas la rentabilité, mais la performance: en ce sens, le service public a vocation à être plus efficace que le secteur privé. Même lorsque le secteur concerné est ouvert à la concurrence, il doit donc s'appliquer à rendre le meilleur service et à ne pas faire de profits, il nous semble donc inconcevable par exemple que les prix du public puissent être supérieurs aux autres, et surtout il nous semble urgent d'être à la pointe de l'offre et du développement.

La question de la nationalisation est un instrument au service de l'Etat pour répondre à ses objectifs prioritaires. Outre certaines entreprises publiques devant à nos yeux rester dans le domaine public (EDF(GDF, La Poste courrier), certains secteurs faisant partie des besoins élémentaires des citoyens doivent être nationalisés pour contrôler au plus près la qualité et l'égalité de tous devant leur mise à disposition de tous. Par exemple la sécurité alimentaire, ou encore la distribution du pétrole méritent d'être régis et offerts de manière absolument irréprochable, sans faire de bénéfices sur les besoins fondamentaux des citoyens, ni d'inégalités entre eux. La défaillance du mode de gestion privée de l'eau nous encourage tout particulièrement à exiger le retour de ce secteur dans le domaine public. Fidèles à la logique de rentabilité, les entreprises en charge des réseaux répercutent leurs coûts sur la qualité et le prix des prestations causant inégalités entre usagers et risques environnementaux. Imposer par la loi un tarif unique de l'eau pourrait être une première étape vers un retour dans le domaine public.

Réduire les inégalités, cela peut également signifier, face à de nouveaux besoins, créer de nouveaux services publics qui ne passent d'ailleurs pas toujours par l'Etat mais qui constituent une réponse collective à des besoins non satisfaits ou mal satisfaits, ou mettre en place de nouvelles formes de services publics en ne craignant pas de bousculer les habitudes. L'Etat doit être conduit à pénétrer des champs nouveaux pour répondre à des problématiques nouvelles, comme par exemple par la création d'un service public de la petite enfance. Il peut également être amené à intervenir temporairement dans le capital d'entreprises en difficulté ou menaçant de délocaliser, lorsque celles-ci sont financièrement saines ou économiquement vitales à un territoire.

Fonction publique

Les services publics doivent s'adapter à ces enjeux et attentes nouvelles, sans quoi ils perdront progressivement toute raison d'être et ne pourront être sauvés de tout ce qui les affaiblit.

Pour cela trois chantiers doivent être ouverts à la négociation avec les syndicats:

- Celui de la réorganisation de l'Etat, qui doivent mettre en place des plans pluri-annuels pour voir à plus long terme, recentrer le rôle des directions de moyen sur les fonctions stratégiques, et responsabiliser les managers locaux pour assurer la pérennité de leurs missions.

- Celui de la décentralisation, qui doit être prolongée et renforcée dans le but de responsabiliser les pouvoirs locaux et de se rapprocher des citoyens

- Celui enfin de l'évolution de la fonction publique. Dans le cadre d'un dialogue social renouvelé, il est urgent d'envisager de nouveaux modes de nomination, d'évaluation, de contrôle des abus et de plan de carrière, prenant réellement en compte les objectifs et les efforts réalisés, favorisant les changements de métiers au sein de branches simplifiées (technique, administratif...) et instituant une plus grande mobilité en fonction des besoins et des adaptations. Attachés aux principes de la fonction publique (neutralité, égalité d'accès, protection contre l'ingérence politique, garantie d'emploi et progression de carrière), nous voulons redonner du sens au statut même de fonctionnaire et assurer la reconnaissance de la société en les protégeant de ceux qui salissent leur image.

Un statut social pour la prostitution

Les prostitués de notre pays sont les seuls travailleurs qui paient des impôts et pour lequel en retour l'état ne rend rien. Or, lorsque l'on paye des impôts, c'est pour avoir accès à une protection, une médecine de travail, une retraite... Sans nier le combat plus que jamais essentiel contre toute les formes de proxénétisme, il paraît essentiel, puisque cela forge notre identité politique, de défendre les travailleurs contre toute forme d'exploitation.

Vouloir «abolir le plus vieux métier du monde» revient à renvoyer des êtres humains, travailleurs ou travailleuses du sexe, à l'obscurantisme de leurs conditions. Vouloir éradiquer la prostitution parce qu'elle comporte des excès, des méfaits ou des atrocités n'a pas de sens et revient à vouloir abolir l'économie de marché parce qu'elle comporte des excès, des méfaits ou des atrocités. En clair, la solution à une situation n'est pas nécessairement dans la négation de celle-ci, mais dans son changement, son amélioration, en un mot : sa réforme.

Un permis de travail mensuel et un statut de travailleur indépendant.

Un permis de travail pourrait être délivré aux prostitués, leur donnant accès à la médecine du travail, la sécurité sociale, la retraite, etc. Ce statut (qui aura le premier mérite de provoquer une distinction entre la prostitution volontaire et la prostitution contrainte) serait renouvelable tous les mois après une visite médicale obligatoire et d'un suivi par un psychologue. Enfin chaque prostitué aurait la possibilité d'être suivi par une assistante sociale, leur favorisant un changement d'activité professionnelle et une véritable insertion si tel est leur souhait.

Le préservatif doit constituer un équipement de travail obligatoire et, de ce fait, répondra à la réglementation en vigueur dans le code du travail. Enfin, Le travail ne pourra s'exercer que dans des lieux prévus à cet effet, ce qui permettra de proscrire la prostitution libérale (dit "à domicile") et ainsi donc améliorer le contrôle fiscal,

sanitaire, ou autre. Tout manquement à ces règles élémentaires serait immédiatement lourdement pénalisé, notamment par un non renouvellement du permis de travail.

Le cas des prostitués atteints de MST.

Actuellement, les prostitués atteints de MST (comme les autres) sont exclus de la sécurité sociale. Ils ne peuvent donc s'arrêter de travailler pour être suivis médicalement. Cela constitue un danger considérable pour eux même, mais aussi pour la société (avec un risque de contamination élevé).

Nous proposons donc : de permettre à ses personnes d'avoir accès aux soins pour les MST curables; d'interdire l'exercice de leur métier pour les MST incurables ; ils resteront titulaires de leur licence sous réserve de gage de bonne volonté, afin d'accéder à une formation ou à une réorientation professionnelle en collaboration avec une assistante sociale.

Un tel système n'a pas la prétention d'éradiquer la prostitution sauvage, mais il aura le mérite d'offrir « au client» potentiel ainsi qu'au travailleur, une alternative, un cadre normalisé dans lequel les relations pourront se mener sans crainte ni contrainte. Une telle ouverture conduirait à réduire le côté incontrôlable de la prostitution, en créant une demande pour la prostitution normalisée plutôt qu'en exerçant une répression inutile et dangereuse.

La prostitution se doit de devenir une activité professionnelle à part entière, sans être rendue plus dure que c'est qu'elle est par le regard des autres et la condamnation tant morale que sociale.

Pour l'accès de tous à un logement digne et choisi!

Nous revendiquons la création d'un véritable droit au logement destiné à lutter contre les exclusions sociales qui touchent ou menacent les populations défavorisées et les populations à besoins spécifiques ainsi que contre les risques de marginalisation par la dégradation des immeubles d'habitation.

Pour les revenus les plus modestes, l'accession au logement social est fondamentale. Or aujourd'hui cet accès devient de plus en plus difficile, notamment du fait de l'offre insuffisante et de l'absence de contrôle.

Notre objectif est la construction de 120000 logements sociaux et le respect des 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants, y compris répartis par quartiers, de manière à instaurer une véritable mixité sociale. Pour cela, il est indispensable d'appliquer des sanctions importantes qui ne seront plus négligées par les communes et pourront au contraire être réinvesties par les Préfets qui se subrogeront à ces collectivités. Nous pouvons également inciter les programmes de construction de logement neufs à inclure des critères sociaux et les contraindre à prévoir un pourcentage de logement social.

Tout ceci nécessite en outre une plus grande transparence. Nous ne pouvons aborder la densification du parc immobilier public sans évoquer les modalités d'attribution pratiquées par les bailleurs sociaux: critères clairs, avec ordre de priorité et prise en compte de l'ancienneté.

D'autre part, l'absence de turn over et les trop nombreuses situations d'abus doivent nous conduire à instaurer un système de vérification a posteriori pour que les habitants de logements sociaux soient ceux qui en ont le plus besoin. Dans les aires urbaines où la pénurie de logements est la plus forte on constate que les revenus des occupants sont les plus en décalage avec les critères de revenus suscités. Il existe un moyen de connaître les ressources de chaque foyer. Chaque année est organisée par tous les bailleurs sociaux l'enquête de surloyer, destinée à dresser un diagnostic de sous- ou sur-occupation des logements, de démasquer ceux qui utilisent leur logement social comme résidence secondaire et de mettre en place une sorte de solidarité entre les locataires par la perception d'un "supplément de loyer" quand le logement est sous-occupé ou que les revenus des gens dépassent un certain plafond qui vient alimenter un fonds de solidarité à destination des locataires en grande difficulté. Toutefois tous les logements sociaux ne sont pas soumis à cette enquête et le montant du surloyer reste dérisoire si on souhaite en faire un moyen de pression pour motiver les foyers dépassant les plafonds de revenus permettant l'accès au logement social à le quitter. Nous proposons donc de généraliser l'enquête de surloyer à l'ensemble du parc de logements sociaux, quelque soit leur mode de financement initial et de mettre en place un système de contrainte, autorisant le bailleur à demander la résiliation du bail pour les foyers dépassant les critères d'entrée.

Pour éviter un changement trop brutal dans le montant du loyer, il convient de réorganiser complètement la notion de parcours résidentiel, de manière à ce que toutes les évolutions de composition et de revenus du foyer soient prises en compte, afin que la configuration et le montant du loyer soit le plus possible en adéquation avec elles. L'enquête annuelle deviendrait alors une occasion de mesurer cette adéquation, de proposer des solutions de changements si cette adéquation n'est plus exacte, la menace de l'action en justice pour résiliation du bail constituant le moteur de ce processus. Pour cela les bailleurs sociaux ne pourraient plus être les seuls impliqués. Il conviendrait d'avoir une commission du logement à l'échelle communale ou intercommunale en mesure de recenser l'ensemble de l'offre de logement présente sur le territoire.

Parallèlement, nous devons faire en sorte de pacifier, améliorer et protéger l'accession au logement locatif privé.

Nous sommes favorables au principe du « bouclier logement » pour les couches modestes et moyennes. La droite veut un « bouclier fiscal » pour protéger les gens riches contre des impôts qu'elle juge excessifs. Nous pensons de notre côté que les ménages locataires ne devraient pas consacrer plus de 25 % de leurs revenus à se loger et que l'Etat doit tout faire pour limiter ces coûts.

Pour lutter contre l'inflation des loyers et les discriminations, nous proposons de mettre en place un système de maîtrise des loyers qui serait indexé sur le SMIC et non plus sur l'inflation de l'immobilier et de publier un barème type des loyers qui serait évalué par les Domaines en fonction du type de logement, de leur taille, du nombre de pièce, des services, équipements et de leur situation géographique. Ce barème permettrait aux personnes en recherche de logement de se protéger contre des offres excessives et cette institution pourrait être saisie en cas d'abus estimé et rectifier administrativement le bail.

Le coût de la réquisition des logements vacants étant exorbitant (remboursement de l'équivalent d'un loyer, rénovation à neuf et travaux courants), nous proposons plutôt pour augmenter plus rapidement l'offre en logements

locatifs privés et lutter contre la spéculation d'inciter les particuliers et institutionnels propriétaires de logements vacants à les mettre en location par l'instauration d'un service de garantie et gestion totale par la commune ou un prestataire. La collectivité se porterait garante des locataires, assurerait l'entretien et la réhabilitation des lieux sur une part des loyers collectés, le reste étant envoyé chaque mois aux propriétaires. Elle pourrait ainsi pratiquer des tarifs progressifs en fonction des ressources des candidats à la location.

Enfin, nous devons permettre à tous nos concitoyens d'accéder à la propriété dans de bonnes conditions

Nous souhaitons pour cela renforcer deux types de dispositifs: une taxation dissuasive des plus values à court terme et la généralisation du prêt à 0% sur critères sociaux. Nous pouvons également favoriser les politiques locales du logement adaptant l'habitat à la demande et donner davantage de moyens aux établissements publics fonciers régionaux.

Nous souhaitons également protéger les personnes face aux risques de la propriété. En ce sens, le squat peut être combattu quand il touche les particuliers ou les logements sociaux. Si on ne peut qu'avoir pitié des personnes qui y sont contraintes, il ne faut pas oublier les conséquences néfastes de ce délit. Le gain social pour les squatteurs étant souvent relatif, le maintien provisoire est le plus souvent une perte de temps, d'autant plus que, même sur le long terme, la société ne propose pas de solution à ces personnes. Il faut donc permettre l'expulsion des squatteurs, raccourcir les délais et surtout favoriser le recours à la force de l'ordre sans tabous. Pour que cela se passe dans de meilleures conditions qu'actuellement il est bien sûr nécessaire de développer des structures d'hébergement d'urgence et l'offre locative.

Les règles de copropriété doivent être améliorées de manière à ne pas paralyser la prise de décision, notamment en matière d'entretien ou encore de recours en justice contre les mauvais payeurs.

De son côté l'Etat doit simplifier et renforcer ses procédures de lutte contre l'habitat insalubre, et les rendre plus efficaces, privilégiant par exemple les démolitions/reconstructions qui permettent le respect de normes HQE.

Nous considérons en effet que la qualité des logements doit être une priorité pour l'avenir, avec des objectifs nouveaux imposés aux programmes de construction/réhabilitation du parc public et privé, liés aux préoccupations de développement durable. La construction de haute qualité environnementale (HQE) ou mieux respectant le label très haute performance énergétique (THPE) peut être imposée par le biais des plans locaux d'urbanisme, des permis de construire ou des déclarations de travaux. Le logement social, laboratoire d'expérimentation, doit également se conformer à des critères nouveaux en matière d'économie d'énergie, de réductions des charges liées à l'entretien du bâtiment via le choix des matériaux, le choix de l'emplacement et de la configuration des bâtiments.

Villes durables: portons le combat du développement durable dans les villes

Une partie importante du combat socialiste qu'est le développement durable se joue dans les villes, avec une ambition: conjugué progrès social, développement

économique et protection de l'environnement là où se rassemble une majorité d'êtres humains sur la planète et l'écrasante majorité de nos concitoyens.

C'est précisément par économie de moyen et en quête de solidarités que les hommes ont décidé d'unir leurs efforts dans les villes. Mais force est de constater que nos villes répondent mal à cette logique: la misère s'y concentre, les inégalités sociales y sont amplifiées, les atteintes à l'environnement s'y accumulent.

Inverser la tendance de l'étalement urbain: bâtir des villes denses

Si les métropoles d'hier connaissaient une extension urbaine dense, celles d'aujourd'hui sont caractérisées par l'extension discontinue que permet le règne de l'automobile et qu'impose l'habitat individuel érigé en idéal. Ces villes rongent les espaces naturels et agricoles, engendrent des pollutions massives par l'accroissement des distances de transport, rejettent toujours plus loin les plus pauvres qui trouvent accès au logement contre dépendance automobile ruineuse: l'étalement urbain est à la fois très injuste socialement et désastreux pour l'environnement.

Combattre l'étalement urbain c'est d'abord lutter contre l'effet centrifugeur de la hausse des prix de l'immobilier et donc rétablir une mixité sociale en développant l'offre de logement et notamment l'offre de logement social au cœur des villes. Pour cela, les collectivités locales doivent, avec le soutien des établissements publics fonciers, se ressaisir des politiques foncières pour reconstruire des réserves foncières et faire prescrire à leur utilisation l'intérêt général et non plus la simple loi du marché. La densification des villes implique la mobilisation de tous les moyens réglementaires mais aussi des innovations architecturales et urbaines pour redonner goût à l'habitat collectif.

Lutter contre la spécialisation des espaces: rétablir une mixité fonctionnelle

Rejet des commerces dans de vastes zones commerciales déshumanisées en périphérie et bataille entre bureaux et logements au centre: nos villes sont le théâtre d'une improbable rivalité entre activités humaines pour l'espace, comme si celles-ci étaient en concurrence. Les citadins et leur environnement paient le prix de cette spécialisation des espaces par l'augmentation des distances de transport pour aller travailler ou faire leurs courses.

Réintroduire une mixité fonctionnelle des villes passe par l'éclatement des zones commerciales périphériques, le développement du commerce de proximité et l'augmentation des contraintes qui pèsent sur l'implantation des grandes surfaces en périphérie (accessibilité en transports en commun, gratuité de la livraison, ouverture d'antennes en centre ville ...). Une telle mixité est un atout pour le développement économique des villes. Les activités de bureaux, par exemple, s'accrochent bien de l'urbanisme vertical des villes denses: cet urbanisme est de nature à renforcer le tissu économique local en rapprochant les acteurs et en mutualisant les infrastructures (informatique, espaces de réunion, restauration collective...). Quant aux activités de production industrielle par nature plus périphériques, leur participation à cette mixité fonctionnelle peut être garantie par des plans de déplacement du personnel organisant un transport collectif des salariés pris en charge par l'entreprise. Les filières courtes d'approvisionnement devront être favorisées pour rapprocher consommateurs et producteurs locaux, industriels ou agricoles. Enfin, l'implantation des centres logistiques, qui dévorent les espaces périurbains, devra aller de pair

avec la construction de plates-formes multimodales aux infrastructures ferroviaires, fluviales ou portuaires, pour organiser un approvisionnement moins polluant des villes.

En finir avec le tout automobile: pour une mobilité douce, créatrice de lien social

Des villes denses et fonctionnellement mixtes réduisent considérablement les distances et en conséquence la pollution due aux transports. En rassemblant la population et les activités, elles réunissent les conditions d'un service public de transport en commun de qualité. Parallèlement, il faudra freiner le développement de l'automobile (en évitant la multiplication des infrastructures routières nouvelles) tout en évitant les limitations excessives (comme le péage urbain) et qui pourraient se révéler injustes pour les plus modestes qui n'ont parfois pas d'autre choix.

Combattre la dilution des compétences: faire primer l'échelon intercommunal

Comment créer une ville dense quand les compétences habitat et urbanisme ne sont pas mises en œuvre par un même niveau institutionnel ? Comment promouvoir une mixité sociale et fonctionnelle quand les communes d'une même aire urbaine se disputent des équipements publics et se renvoient la responsabilité de construire des logements sociaux ?

La dilution des compétences est un obstacle que le développement des structures de coopération intercommunale n'a pas encore permis de lever. Il faut maintenant donner une légitimité démocratique à ces structures par le suffrage universel et les substituer aux communes qui s'y rassemblent pour ce qui concerne les politiques habitats, urbanisme et foncier.

Parallèlement, et pour combattre l'éloignement qui pourrait en résulter entre les citoyens et leurs élus locaux, le développement des conseils de quartier ou encore le recours au référendum local doivent permettre un renouveau de la participation démocratique en ville.

Les socialistes doivent porter ce combat pour des villes durables et faire de ce concept une réalité partout où ils en ont le pouvoir. Par notre action, nous devons prouver que le développement durable est tout sauf l'aménagement à la marge, pour mieux les prolonger, des logiques qui sont à l'œuvre, aussi destructrices pour les hommes que pour leur environnement.

Le développement urbain

Par de multiples aspects, la ville est devenue un triple territoire:

Un centre bourgeoisé où les politiques de rénovation de mise en valeur de quartier ont pour conséquences le départ des classes moyennes et populaires en raison de la flambée des prix du foncier et celui de la location purement lié à la spéculation immobilière.

Une proche couronne où l'espace s'organise autour d'une division entre banlieues résidentielles où se regroupent les individus issus des classes aisées et les «cités ghettos» des grands ensembles où s'agrègent les catégories sociales les plus fragilisées.

Enfin un troisième espace tend à émerger ces vingt dernières années: la banlieue périurbaine. Elle y rassemble

dans un même espace les classes moyennes fuyant les grands ensembles, à la recherche d'une meilleure qualité de vie de par la proximité avec la campagne et catégories populaires et moyennes chassées du centre ville du fait de l'augmentation du coût global de la ville jusqu'à devenir prohibitif.

Ce territoire est souvent dénué d'équipement et d'infrastructures. Les habitants sont tributaires de l'automobile.

Face à l'individualisation inexorable des modes de vies que génèrent ces processus, nous ne pouvons accepter que s'installent dans notre pays une «américanisation» du tissu urbain, consommatrice éfrénée d'espaces où les cités fermées «gated communities» qui se substituent aux quartiers, où enfin les lieux de sociabilités s'avèrent être les «drive in», les fast food et autres centres commerciaux.

Cette urbanisation en miette à l'instar du «Far Est» parisien, véritable antithèse de la ville durable que nous défendons, nous devons nous y opposer;

Plusieurs axes essentiels sont à retenir: lutte contre la gentrification des centres villes; redensification des centres villes plutôt que la maison individuelle; encadrement de «l'expansion urbaine» et développement des équipements structurants (transports, espaces sociaux culturels, écoles, crèches, services de proximités); défense du commerce de proximité facteur de sociabilité en contre exemple des grands centres commerciaux anonymes facteurs de dépersonnalisation et de repère d'identité.

« Agir local, penser global »

La problématique environnementale est devenue depuis près de cinquante ans une question majeure amplifiée par le consensus assez large autour des menaces qui planent sur notre actuel mode de vie : trou de la couche d'ozone, effet de serre, baisse alarmante de la qualité de l'eau...

Tous les jours, nos gouvernants sont confrontés à des choix complexes sur la gestion à court ou à long terme de la société. De la gestion des déchets, toujours plus nombreux, jusqu'à la préservation d'espace naturel, nous devons garantir aux générations futures la possibilité d'étudier des biotopes sauvegardés. Le développement durable est désormais devenu une aide à la prise de décision politique en créant un nouveau cheminement de pensée transversal dans l'aménagement du territoire.

Il n'est plus question aujourd'hui de penser la ville, un pays... que d'une seule manière. Il faut prendre en compte simultanément les questions sociales, économiques et environnementales. La difficulté de ce nouveau mode de pensée repose dans la conciliation de ces trois pôles sans qu'aucun ne nie les autres. Des à présent, entreprises, pouvoirs publics et société civile doivent travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés.

Ce travail ne peut se faire qu'au niveau le plus proche du terrain, l'aménagement d'un territoire ne peut que difficilement se penser par une conception verticale avec une entité supérieure sans se préoccuper des spécificités locales.

Des questions comme l'approvisionnement en énergie ou la lutte contre la sur-pêche pourraient être de la compétence d'un organisme interarétatique comme l'est actuellement

L'Union Européenne selon le principe de subsidiarité (l'échelle la plus pertinente agissant). Pour un monde plus solidaire, nous ne devons pas non plus rejeter en bloc la mondialisation et l'économie de marché, mais faire de chacun de nous des acteurs du développement durable et équitable, au coeur de ce système global.

L'échelle la plus pertinente en terme de développement durable est celle à laquelle nos concitoyens s'intéressent, celle qui leur parle concrètement au quotidien et qui touche le plus souvent les problématiques locales. Les déplacements urbains devront privilégier les trajets courts, grâce à des tarifs abordables et calculés en fonction des ressources les transports en commun mais également les modes de déplacement doux comme le vélo ou la marche. De plus, le covoiturage, notamment pour les trajets domicile / travail, doivent être encouragés afin de cesser le bal des voitures à usager unique qui encombrant les périphéries.

La façon de gérer les déchets, de se déplacer dans l'espace, d'améliorer notre cadre de vie, ne correspondent pas aux mêmes réalités que l'on soit à Paris ou dans la Creuse. Il y a malgré tout des pistes communes : favoriser par exemple la création d'entreprises spécialisées dans le matériel écologique et l'innovation par la création d'emplois et un allègement des charges pour celles qui seraient les plus «éco sensibles». Il est étonnant que les fabriques de lampes basse consommation soient actuellement concentrées en Chine ou en Allemagne.

Pour se faire, l'aide à la recherche publique, levier primordial du développement durable doit être augmentée grâce à des incitations fiscales positives pour les entreprises et une véritable politique de financement des laboratoires de recherche publique avec une réforme profonde de l'Université et une meilleure reconnaissance des chercheurs, de plus en plus attirés vers l'étranger.

Éalistes, les mesures que nous proposons doivent s'accompagner d'actions répressives. L'augmentation des moyens de contrôle des organismes de type AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire et Alimentaire) ayant un véritable pouvoir judiciaire pourrait aider dans la détection des zones à risques et des comportements polluants qui dégradent à court ou moyen terme notre planète.

La création d'une procédure progressive pourra à la fois ménager l'aspect social en garantissant la survie des industries, allant d'une incitation à la mise aux normes rapides des installations et équipements, jusqu'aux peines dissuasives en cas de besoin. Celle-ci devra aller au-delà des profits engrangés par la société concernée par la violation de l'environnement pour qu'à travers cette lourde peine le pollueur devienne vraiment le payeur.

Par ailleurs, les citoyens doivent être pleinement associés aux décisions qui les concernent en matière de développement. Sans effort pédagogique et éducatif, via des programmes de prévention nationale, adaptée à toutes les tranches d'âge de la petite enfance aux seniors, la compréhension de ces nouveaux enjeux ne pourra se faire. Mais les choix de consommation ne sont pas dus qu'aux seules questions éducatives, elles sont aussi liées aux coûts. Manger bio ou habiter une maison écologique a un prix plus élevé que des produits semblables plus énergivores.

La multiplication d'exploitations agricoles sur le secteur bio permettra, selon la loi de l'offre et la demande, de baisser le prix global des produits et d'en faire bénéficier un plus grand nombre. Il convient, aussi, de rapprocher géographiquement les lieux de production de ceux de consommation, favorisant ainsi les circuits courts.

Pour ne pas tuer les efforts entrepris, une réforme de l'octroi des subventions en France sera nécessaire pour prendre en compte la double compétence de l'agriculteur qui est aussi bien un «jardinier» de la nature (avec la préservation du maillage bocager utile à la biodiversité, avec l'entretien des espaces naturels) qu'un «nourrisseur».

En ce qui concerne l'éco habitat, une révision systématique doit être entreprise pour conseiller les particuliers dans les économies d'énergie pouvant être réalisées surtout concernant le vieux bâti. La création de nouvelles maisons doit correspondre à des normes strictes et même si cela ralentit l'accès de la majorité à la propriété. Le concept des maisons Borlo, c'est à dire n'excédant pas 100.000, est une hérésie en la matière.

Agir local, pensez global comme le souligne l'adage, commence par la création nouveaux métiers tel que conseiller en économie d'énergie, éco-architecte, qui accompagneraient ce développement plus respectueux des hommes, des territoires et des réalités économiques et sociales.

Le développement durable

Le développement durable est "un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures". Le moment du développement durable est donc venu. Cependant, nous devons nous interroger sur le modèle de développement durable que nous souhaitons et ne pas nous contenter d'incantations et de vœux pieux, consistant seulement à déclarer que nous souhaitons l'épanouissement de tout le genre humain, partout et tout le temps.

Une société faite pour durer vit sur le "revenu" généré par son stock de capital, et non en appauvrissant ce dernier. En revanche, les opinions divergent sur la définition des hypothèses, des conditions et des règles exactes visant à assurer des voies de développement à la fois équitables pour les différentes générations et efficaces dans le temps.

Le modèle du développement durable suppose que le capital naturel et social complète le capital industriel au lieu de s'y substituer. Il est impératif que chaque type de capital reste intact, car la productivité de l'un dépend de la disponibilité des autres. Pourtant, aujourd'hui, la confusion reste de mise: nombre de personnes considèrent que telle évolution négative sur le plan environnemental est compensée par telle évolution positive sur le plan économique, pour parvenir à quelque chose de neutre.

Une société réellement faite pour durer est une société qui organise son économie de façon à assurer la conservation de son stock de capital écologique, matériel, humain et social.

A partir de là, il est possible d'évaluer les éléments du capital industriel en fonction de ses conséquences sur les 4 autres types de capital:

- écologique (processus, fonctions bio ressources cycliques et renouvelables);

- matériel (ressources géologiques ou non renouvelables comme les minerais, les combustibles fossiles et les eaux souterraines fossiles);

- humain (connaissance, compétence alimentation, sécurité);

- social (ce qui a trait à la société civile, à la cohésion sociale, à l'équité, à la responsabilité).

Bien que ses objectifs soient aujourd'hui connus, il est important de reconnaître les obstacles énormes qui freinent l'acceptation générale du concept de développement durable et de sa mise en oeuvre: les valeurs traditionnelles axées sur la croissance et la consommation; les structures institutionnelles; la force des intérêts personnels cumulée aux attitudes de refus.

Aussi, il n'existe pas de réponse unique à ce que sont les besoins des générations présentes (d'où la complexité de les définir pour les générations futures): avons nous "besoin" de prendre l'avion 1, 50, ou zéro fois au cours de notre existence ? Avons nous "besoin" de manger 20, ou 100 kg de viande par an ? Avons nous "besoin" de zéro, une ou deux voiture(s) par ménage ? C'est la notion même de "besoin" qui, passés les besoins vitaux (boire, manger, dormir, perpétuer l'espèce) sur lesquels il est possible de s'accorder, ne correspond à aucune consommation de ressources précise.

D'autre part, "besoins" individuels et "besoins" collectifs peuvent être antagonistes: au nom de considérations sociales et économiques, nous avons "besoin" de garantir à tout le monde le droit de rouler en voiture, mais au nom de considérations environnementales nous avons aussi "besoin" d'émettre de moins en moins de gaz à effet de serre, ce qui est difficile à envisager compte tenu de la mobilité actuelle.

Nous devons nous interroger sur les difficultés liées à la mesure de la durabilité: en matière environnementale, il est possible de définir ce qui est durable. A vrai dire, aujourd'hui, ce qui est durable est surtout défini en fonction ce qui ne l'est pas: est "non-durable" tout comportement dépendant de ressources qui seront indisponibles dans moins de quelques décennies. En fonction de cela, la bonne question n'est malheureusement pas de savoir si la décroissance d'une consommation d'une ressource finie arrivera, mais juste quand. Mais en matière sociale, comment mesure-t-on ce qui est "durable"? L'écart salarial entre ouvrier et PDG doit-il être de 1 à 10, de 1 à 100, etc. Où est la norme ? En matière économique, qu'est-ce qu'un PIB ou un chiffre d'affaires «durable»?

La transformation de l'entreprise à large échelle est un défi à long terme, et sur plusieurs niveaux, qui suppose des tâches et des rôles de consolidation. Le sens, l'identité et l'objectif de l'entreprise doivent s'aligner sur sa contribution sociale et écologique.

L'entreprise durable sur le plan écologique doit :	L'entreprise durable sur le plan social doit :
supprimer tous ses rejets toxiques; exploiter les ressources renouvelables à un rythme égal ou inférieur à celui de leur renouvellement ; préserver au maximum la biodiversité; chercher à restaurer les écosystèmes qu'elle a endommagés ; puiser dans les ressources non renouvelables, comme le pétrole, à une vitesse inférieure à celle nécessaire pour créer des substituts renouvelables offrant des	donner autant à la communauté dans laquelle elle opère et vend que celle-ci lui donne; inclure les parties prenantes dans les processus de décision et de planification liés; assurer l'absence de réduction des droits civils et politiques dans les domaines où elle exerce son activité, et promouvoir activement le respect de ces droits; diffuser largement les opportunités économiques

services équivalents; réduire constamment les risques et les dangers ; "dématérialiser" en remplaçant la matière, par l'information;	et contribuer à la réduction ou à l'élimination des inégalités injustifiées; éviter toute perte nette de capital humain au sein de la main d'oeuvre et des communautés concernées; ne provoquer aucune perte nette d'emploi productif direct ou indirect; assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de l'humanité.
--	---

On peut émettre des quantités massives de CO2 au titre de son activité économique mais être quand même un grand préservateur de l'environnement, on peut aussi clamer haut et fort que les pays en voie de développement ont le droit de se développer mais le devoir d'émettre moins de CO2. Mais notre tâche est d'apporter des réponses opérationnelles et de fixer des limites à un concept derrière lequel chacun peut mettre ce qu'il veut, servant de justification à des comportements sociaux ou économiques considérés comme «non durables», évalués seulement en fonction de critères environnementaux mesurables.

Il faut, pour cela, que les leaders remettent en cause les idées bien ancrées en posant les questions fondamentales : quelle est l'empreinte écologique et sociale que nous laissons ? Nos clients ont-ils réellement besoin de nos produits, ou simplement de leurs fonctions ou services ? Est-ce que nous concentrons nos efforts sur des produits de nécessité ou non ?

Les socialistes n'ont pas à être en reste sur le sujet. Le développement durable, s'il est pris en considération par le gouvernement, par une collectivité publique ou par une entreprise, doit irriguer la politique de ceux-ci de manière transversale. Ayons toujours à l'esprit deux principes fondamentaux :

- Le principe d'intégration : il conduit à ce que la prise d'une décision soit toujours précédée d'une prise en compte de ses conséquences sur les plans environnemental, social et économique.

- La participation : il implique la participation du plus grand nombre des acteurs concernés à la prise de décision en ce qui concerne les décisions publiques et implique également la sphère privée dans la démarche de développement durable, l'action de l'Etat en la matière étant de loin insuffisante. En les mettant en oeuvre dans nos démarches politiques nous resterons fidèle à la « méthode développement durable », nouvelle boussole réformiste des socialistes.

Lorsque l'on passe en revue les éléments de définition du développement durable il est d'évidence que ce concept fait appel à nos fondamentaux: la solidarité, le partage du progrès et des richesses, la dignité humaine, l'internationalisme, la démocratie, l'action collective couplée à la responsabilité individuelle, et enfin le réformisme. La promotion du développement durable par nous socialistes n'est pas une réponse dogmatique à tous les problèmes en cause. Il nous reste en effet à donner du corps à ce concept pour chacun des problèmes concrets posés.

Cela nous pousse ainsi à sortir de nos interrogations sans fin sur l'économie de marché et sur nos complexes, et à définitivement adopter une identité réformiste. En effet bâtir des stratégies de développement durable consiste en

l'élaboration de nouvelles formes de régulations efficaces du marché.

Statut de l'enseignant: de nouvelles missions pour de nouveaux défis!

Le niveau baisse t'il? NON, au contraire le niveau général de qualification, la diversité des compétences et des connaissances ont largement augmenté dans les dernières décennies. Le service public d'éducation, la formation généraliste et la sélection tardive qui le caractérisent répondent-ils aux enjeux du XXIème siècle? OUI! en revanche, les inégalités géographiques, sociales et culturelles auxquelles sont confrontées 1 million d'enseignants et 12 millions d'élèves sont énormes. Elles nécessitent une refondation de l'Ecole, à travers, notamment, une redéfinition des missions, du travail et de la place des enseignants dans cette institution symbolique de la IIIème république qui ne parvient plus, aujourd'hui, à lutter efficacement contre la reproduction sociale.

Redéfinir les missions de l'enseignant? C'est rénover le statut de l'enseignant et des obligations de service datant parfois de 1950, reconnaître son véritable travail, au moins équivalent aux 35h réglementaires, reconnaître son énorme responsabilité comme animateur de groupes de dizaines d'élèves et organisateur d'activités pédagogiques. C'est aussi reconnaître son rôle en matière d'évaluation des élèves, de préparation de cours, d'éducation à l'orientation, à l'élaboration d'un projet personnel, d'une orientation choisie et non subie, ainsi qu'un besoin en formation professionnelle et scientifique pour réduire la distance entre savoirs scientifiques et enseignés.

Ces missions demandent une formation spécifique, professionnalisante: stages «filés» dès la licence dans le cadre d'un module optionnel, reconnaissance de la formation des IUFM dans le cadre d'un master «métiers de l'éducation», préparation aux difficultés du terrain: utilisation des nouvelles technologies, gestion d'élèves en difficulté... Cette formation, qui peut prendre la forme d'universités d'été, doit pouvoir avoir lieu sans pénaliser les élèves, grâce notamment à la révision de rythmes scolaires, trop lourds, et de la durée de vacances, notamment d'été, trop longues.

Redéfinir le travail de l'enseignant? Ce travail de préparation, d'orientation, d'organisation d'activités éducatives (ateliers, soutien scolaire), doit pouvoir se faire entièrement au sein de l'établissement, par l'aménagement d'espaces de travail équipés (ordinateurs, bibliothèques) dans les classes ou pour chaque département disciplinaire. La mise en place d'un socle commun des connaissances et des compétences ambitieux au collège, d'enseignements optionnels autour d'un tronc commun au lycée, de cycles liant plusieurs niveaux, doivent permettre de réduire les séparations école/collège et collège/lycée, entre des filières trop hiérarchisées, et de permettre aux élèves de progresser à leur rythme.

Ces évolutions permettront un intense travail d'équipe entre enseignants intégré aux emplois du temps. L'apprentissage de compétences transversales (argumentation, analyse critique, etc.) et d'enseignements (éducation à la citoyenneté, à l'environnement, aux médias) deviendront possibles, développés par la généralisation des IDD au collège et des TPE au lycée.

Redéfinir la place de l'enseignant? Ces changements doivent permettre un suivi plus personnalisé des élèves qui

réduira les inégalités socio-culturelles. Une évaluation constructive, pas forcément basée sur des notes, une mixité sociale forte dans la classe et l'établissement, des cours plus interactifs, faisant appel aux activités collectives, stimuleront l'esprit créatif des élèves. Le but ultime de formation qualifiante et citoyenne des élèves devra être le fait d'enseignants qui, du primaire au secondaire, seront encadrés par le même statut, dont la rémunération sera à la hauteur des grandes responsabilités que ces évolutions induisent. Des conseillers éducatifs, évaluant l'implication de l'enseignant dans la classe et l'établissement par des visites régulières, aideront l'enseignant à gérer sa carrière, en fonction de son ancienneté, en lui permettant notamment d'aller, temporairement ou définitivement, exercer d'autres métiers ou d'autres missions au sein de la fonction publique.

Cette place des enseignants, c'est celle de co-éducateurs, aux côtés des parents d'élèves, de co-orienteurs, aux côtés d'un service public d'orientation. Celui-ci permettrait notamment à des intervenants de venir, au cours d'«heures d'orientation» spécifiques, expliquer le contenu et les débouchés de filières universitaires, ou les formations permettant d'exercer tel ou tel métier. Les enseignants et leurs représentants syndicaux participeraient largement à l'élaboration de politiques éducatives, notamment au niveau de l'établissement et de l'académie.

La carte scolaire, des options, des formations universitaires, une réflexion approfondie sur les inégalités d'ordre culturel, sont d'autres conditions, avec la redéfinition des missions des enseignants, qui nous permettront de construire une école émancipatrice, garante de l'égalité républicaine et de justice sociale.

Pour une nouvelle conception de l'égalité républicaine

Refonder la gauche sur ses valeurs

Il semble nécessaire aujourd'hui pour refonder le corpus idéologique de gauche de s'emparer des nouvelles avancées philosophiques en matière de justice sociale. Il ne suffit pas de dire que l'on est pour l'égalité pour avoir une société juste. Il ne suffit pas de dire que l'on veut une société de l'émancipation et de la liberté pour avoir une société juste. Nous devons nous recentrer sur une reconceptualisation de ces deux valeurs, de ces deux briques républicaines dont le ciment devra être une solidarité revisitée. Nous proposons une conception nouvelle de l'égalité républicaine qui dépasse simplement la dynamique des droits et devoirs mais qui promeut l'autonomie républicaine de l'individu en lui donnant les moyens économiques de s'assumer en tant que citoyen. Pour cela, nous proposons un cadre nouveau, celui de l'égalité des dotations initiales.

Passer de la correction à la transformation de la société

Il existe deux types de remèdes socio-économiques : correctifs et transformateurs. Les premiers permettent de «corriger les résultats inéquitables sans toucher aux causes profondes»⁹. Les seconds en revanche «visent les causes profondes»¹⁰ de l'injustice. Les remèdes correctifs sont généralement et historiquement associés à l'Etat providence libéral, où l'on corrige la structure économique par des politiques appropriées. Les remèdes correctifs se penchent

⁹ Nancy Fraser. *Qu'est-ce que la justice sociale?*, 2005, p 31

¹⁰ FRASER, *ibid.*, 2005, p 31

sur les symptômes alors que les remèdes transformateurs s'intéressent aux causes des injustices et des inégalités. Précisons davantage. Les remèdes correctifs à l'injustice en matière économique s'emploient «à corriger les conséquences d'une distribution inique en laissant intacte la structure économique»¹¹. Les remèdes transformateurs, associés au socialisme s'emploient en revanche «à remédier à la distribution inique en transformant la structure économique qui la sous-tend»¹². Contrairement aux remèdes correctifs qui visent à accroître la capacité de consommation mais ne touchent pas à l'organisation du système de production, les remèdes transformateurs «en réorganisant les rapports de production, (ces remèdes) non seulement affectent la répartition du pouvoir d'achat mais transforment la division sociale du travail et les conditions d'existence de chacun»¹³.

Penser à travers un cadre conceptuel unique: l'égalité des dotations initiales. Ce que n'est pas l'égalité des dotations initiales. Une tentative correctrice de ce point de vue. Une considération libérale atomistique de l'individu. Ce qu'est l'égalité des dotations initiales.

Une forme républicaine de l'égalité des ressources qui garantit la non-dominance («un agent en domine un autre si et seulement si il dispose d'un certain pouvoir sur celui ci, en particulier le pouvoir d'interférer arbitrairement dans ses actions»¹⁴), en même temps qu'elle promeut l'autonomie individuelle

Un renforcement théorique de l'égalité républicaine dans sa vision solidariste (reconnaître non seulement l'individu en tant qu'agent mais aussi sa propension à s'associer et à agir collectivement)

Une tentative de transformation de la structure économique visant l'indifférenciation

Une distribution des ressources égale entre les citoyens visant à promouvoir la construction de leur projet de vie (par exemple avec la mise en place d'un revenu d'existence universel et non soumis à justification de revenu, permettant de réduire les liens de domination avec le monde économique et de ne plus considérer le travail comme la seule source de revenu et la valeur suprême de la société),

Une proposition liée à la naissance et à la prise en compte de l'existence de l'individu, donc visant à promouvoir une certaine forme de reconnaissance,

Une proposition théorique qui accorde une part fondamentale à la coopération sociale et à la valorisation d'autres activités comme le bénévolat, ou l'éducation de ses enfants.

Pour la création d'une nouvelle discipline dans le secondaire intitulée «lecture des médias» ou «communication»

Depuis près d'un siècle, on observe avec satisfaction mais non sans anxiété l'avènement des médias qui, plus encore avec l'apparition de la télévision puis d'Internet, se sont imposés comme un moyen de communiquer, de dispenser

des informations, d'égrener des idées, de semer des images.

Dans une société où les chaînes de télévision se font partisans d'une cause ou d'une communauté, quand Internet propose une foultitude d'informations qui ne sont que très peu réglementées, quand la presse écrite impose des points de vue biaisés de par son manque d'indépendance d'une part et de sa sympathie pour un courant politique de l'autre, il nous semble important de poser la question de l'influence de celui qu'on appelle le «quatrième pouvoir» sur les citoyens français non-ou trop peu avertis.

La mission que se donne l'Éducation Nationale est de faire de ses élèves des citoyens. Bon nombre de matières ont intégré à leurs programmes des compétences qui vont dans ce sens: éveiller le regard critique des élèves, leur apprendre à confronter leurs points de vue, étudier la source du document pour en comprendre le contenu. C'est le cas du français, des langues vivantes, de l'histoire-géographie... Il manque cependant aux enseignants qui dispensent ces programmes une formation solide. Quant aux documentalistes, souvent chargés d'éveiller l'œil critique des élèves, ils ne disposent pas de moyens suffisants pour satisfaire cette ambition. Pourtant, il semble impératif d'intégrer à la formation scolaire en collège puis en lycée l'analyse critique d'une image, d'une mise en page d'un quotidien, d'articles publiés sur un site...

Il serait peut être raisonnable, bien que révolutionnaire, de proposer une nouvelle matière, (ainsi qu'un nouveau concours de recrutement) qui serait enseignée en priorité par des étudiants en communication (MCC), correctement (in)formés, et qui s'adresserait aux élèves de la quatrième à la terminale. Les heures de philosophie, d'histoire ou de ECJS dont les programmes sont alourdis par des connaissances brutes plutôt que par le développement de compétences, permettent-elles un véritable éveil citoyen? Encouragent-elles une lecture systématiquement critique des moyens d'information qui nous entourent? Développent-elles une remise en question des données et ouvrent-elles au débat constructif? Si tel n'est pas le cas, il faudrait peut être repenser la répartition des heures dans les établissements scolaires afin d'y intégrer une nouvelle discipline qui pourrait s'intituler «lecture des médias» ou plus simplement «communication».

Nous demandons que soit examinée cette proposition qui nous semble fondamentale pour que l'école de la République soit en accord avec ses aspirations et qu'elle permette l'émergence d'une population éclairée et avisée, seul rempart aux débordements et abus de pouvoirs.

Démocratisation de l'enseignement supérieur: un droit à l'avenir pour tous les jeunes

Depuis les années 1960, l'enseignement supérieur s'est massifié, mais pas démocratisé. La reproduction sociale est toujours aussi forte. Les catégories sociales les plus favorisées sont orientées systématiquement vers le lycée général (particulièrement vers le bac S) puis vers les filières sélectives. A contrario, les enfants d'employés ou d'ouvriers sont bien souvent orientés vers les lycées technologiques ou professionnels puis difficilement vers les premiers cycles universitaires lorsqu'ils ont la «chance» de sortir du système scolaire avec une qualification. Aujourd'hui, l'ascenseur social ne fonctionne pas et, le service public de l'enseignement supérieur ne tient pas sa promesse d'égalité républicaine.

¹¹ FRASER, *ibid.*, 2005, p 32

¹² FRASER, *ibid.*, 2005, p 32

¹³ FRASER, *ibid.*, 2005, p 33

¹⁴ Philip PETTIT, *Républicanisme*, Paris, nrf Gallimard, 2004, p 77

Démocratiser l'enseignement supérieur, c'est d'abord réunir l'ensemble des conditions pour que chacun puisse accéder à celui-ci. Cet accès, théoriquement libre, est en réalité limité par des barrages dus aux inégalités culturelles, sociales et territoriales. Dans un contexte de mise en oeuvre des PRES (Pôles Régionaux d'Enseignement Supérieur), de l'autonomie des universités, de la précarisation croissante du milieu étudiant et de menace de frais d'inscription élevés, la démocratisation de l'enseignement supérieur est un défi majeur pour les socialistes. Nous devons construire une alternative face à la marchandisation de l'enseignement supérieur.

Le système d'enseignement supérieur français est beaucoup trop cloisonné: les passerelles entre formations doivent être multipliées. La pédagogie se fait trop souvent académique et l'évaluation de l'acquisition des connaissances est bien souvent réduite à un rôle de sélection des étudiants. De plus, l'absence de véritable service public d'orientation privilégie celles et ceux qui connaissent le mieux le système éducatif de part leur origine sociale et culturelle. Ces problèmes sont à l'origine des impitoyables sélection et ségrégation sociales au sein de l'enseignement supérieur, qui se manifeste par l'échec massif d'étudiants dès la première année, et principalement celle et ceux issus des milieux les moins favorisés. C'est pourquoi le MJS promeut: l'unification du service public d'enseignement supérieur, une révolution pédagogique passant notamment par un meilleur accompagnement des étudiants (tutorat, apprentissage des méthodes...), la création d'un service public d'orientation permettant à chacun de faire ses choix d'avenir en toute connaissance de cause.

Au-delà des inégalités sociales que nous souhaitons corriger à travers la mise en place d'une allocation autonomie, des inégalités territoriales doivent être combattues. En effet, le taux de scolarisation des 18/25 ans diminue lorsque la distance avec les capitales régionales augmente. Ce constat pose le problème des cartes de formation supérieures qui devraient laisser plus de place aux villes moyennes, mais aussi du manque d'ambition des politiques publiques qui devraient permettre à tout jeune de poursuivre les études de son choix. La proximité permet une meilleure réussite des jeunes issus des milieux les plus modestes: c'est toute une politique d'aménagement universitaire du territoire qu'il faut revoir.

Néanmoins, Se déplacer pour faire des études représente un coût en constante augmentation. Le départ pour une autre ville, un autre département voire une autre région, les mouvements pendulaires ou simplement l'utilisation des transports urbains représentent parfois le 2ème poste budgétaire des étudiants. Ces transports dépendent de plusieurs acteurs publics (région pour les TER, département pour les cars, agglomération pour les tramways, bus et métros...) dont les offres d'accès pour les jeunes sont insuffisantes. La revendication de tarifs plus avantageux ne peut suffire par lui-même. Il faut envisager le problème dans sa globalité et revendiquer une carte régionale ou inter-régionale unique de transport (train/tram/bus/metro) pour tous avec l'instauration d'au minimum un demi-tarif pour les jeunes en formation (apprentis, chômeurs, étudiants, lycéens), sur le modèle des cartes Ourra (Rhône-Alpes) ou Imagin'R (Ile-de-France), en profitant du fait qu'aujourd'hui 20 régions sur 22 sont à gauche!

Un des défis majeurs de la démocratisation de l'enseignement supérieur est l'accès au logement (y compris pour les étudiants étrangers). La pénurie dans les grandes villes, le prix élevé, les discriminations sociales et raciales, les comportements malhonnêtes des agences immobilières

font de la recherche d'un logement un « parcours du combattant ».

Au delà de l'indispensable rénovation des résidences universitaires vieillissantes et insalubres, de la construction nécessaire de résidences universitaires à échelle humaine en augmentant les moyens des CROUS pour doubler l'offre publique, et de la rénovation de logements privés en centre-ville dans le cadre des Opérations Publiques d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui doivent être gérées par le CROUS, il faut réglementer le logement privé. Il faut d'une part augmenter la surface minimale légale de 9m² à au moins 15m² pour les logements privés et les nouvelles résidences publiques. D'autre part, il est nécessaire de réunir les acteurs publics (CRIJ), collectivités, établissements d'enseignement supérieur) autour d'un dispositif public d'aide à l'installation (recherche, cautionnement solidaire, salons spécifiques). Ce dispositif serait accessible aux acteurs privés qui signeraient une charte du logement solidaire (plafonnement de loyer, salubrité...).

L'enseignement supérieur a notamment pour mission d'épanouir les esprits. L'accès à la culture participe à son accomplissement. Offrir un accès gratuit à toutes les infrastructures culturelles pour les jeunes en formation (comme cela existe déjà pour les étudiants en arts et architecture) constitue la continuité de l'éducation culturelle qui doit être dispensée à l'école pour donner des outils à ceux qui ne disposent pas de capital culturel.

Par ces politiques publiques complémentaires, avec l'aide des collectivités territoriales, nous pourrions améliorer la vie étudiante et ainsi permettre à tous les jeunes qui le souhaitent d'accéder à l'enseignement supérieur.

Pour une société émancipatrice des éducations

Lorsque l'on cherche à établir un diagnostic sur l'éducation aujourd'hui, nous sommes frappés par le chemin qu'elle a parcouru depuis un siècle certes, mais bien plus encore par celui qu'il lui reste à parcourir. En effet, si on assigne à l'éducation le rôle d'émanciper l'individu socialement et intellectuellement, on ne peut que constater l'échec de la politique éducative française dans ce domaine.

Toutes les analyses le montrent : notre système éducatif échoue dans la lutte contre les inégalités et la reproduction sociale. Plus l'élève est issu d'un milieu modeste, plus faibles sont ses chances de réussites. Face à ce constat d'échec, la gauche ne doit pas craindre d'exercer un droit d'inventaire sur tout ce qui fut fait dans ce domaine. Refuser ce travail, c'est faire, volontairement ou non, le jeu de ceux qui souhaitent un démantèlement du service éducatif public.

Si on se penche sur le résultat des études menées sur les inégalités entre les élèves, plusieurs éléments alertent. Les enfants « destinés » à échouer à l'école, au collège, puis à quitter le système scolaire avant les autres, sont en grande partie repérables dès le plus jeune âge. En réalité, les inégalités se creusent dès la maternelle et l'entrée au cours préparatoire, notamment dans la maîtrise du langage. C'est donc à cette période décisive qu'elle doivent être traitées en donnant plus et mieux à ceux qui ont moins, en réformant le système éducatif français, trop élitiste.

La réforme que nous envisageons ne pourra et ne devra pas être une énième réforme expéditive et imposée par le haut à la base. Elle devra nécessairement être concertée, pour être efficace et démocratique. Il s'agit d'impliquer tous les acteurs du système éducatif : enseignants, personnels péri-

colaires, associations de parents d'élèves et élèves eux-même. Non pas simplement de les consulter, mais d'en faire de véritables acteurs de la réforme avec un objectif commun : garantir l'égalité réelle.

Pour lutter en amont contre ces inégalités, il faudra s'y attaquer «dès la racine», entre 3 mois et 3 ans, en proposant à chaque famille le choix du mode de garde au sein du service public de la petite enfance avec une tarification juste, en fonction des ressources. Celui-ci plus adapté que les écoles maternelles (notamment pour les moins de 2 ans) et mieux doté en moyens financiers et humains favorisera la socialisation primaire et le développement du jeune enfant.

Entre 3 et 6 ans, rien n'est encore joué et pourtant cette période décisive dans les apprentissages pointent déjà ceux qui sont les plus fragiles et les plus touchés par les inégalités sociales. La scolarisation à 3 ans de ce fait doit devenir obligatoire. Nous souhaitons une augmentation de la part du budget de l'Education Nationale, la réduction du nombre d'élèves par classe et un effort d'investissement de la part des communes, notamment au niveau des équipements éducatifs de motricité et du nombre d'ATSEM15. L'objectif est ambitieux il nous faut garantir à chaque élève entrant en classe préparatoire un capital cognitif égal.

Par la suite, l'école primaire ne corrige pas ces inégalités initiales, mais ne les amplifie pas réellement non plus. En revanche, elles tendent de nouveau à s'accroître au collège. L'égalité des chances et des possibles reposera au collège sur son unification réelle. Certes depuis 1975, les parcours se sont uniformisés mais des classes de niveau déguisées existent toujours (allemand première langue) contribuant ainsi à l'élitisme. Il nous faut proposer à chaque enfant un niveau commun de connaissances et harmonisé sur le plan national. De plus, l'orientation doit faire l'objet d'une attention particulière dès la troisième sans qu'elle ne soit figée. Certains élèves à cet âge, sont déjà fixés sur leur projet professionnel, d'autres absolument pas. Nous devons donc repenser le système d'orientation en intégrant par exemple des temps de découverte de la vie active, des entretiens individuels afin que chaque jeune sache quelles compétences il devra développer pour aboutir à son projet.

Par ailleurs, les lycées français souffrent de la dévalorisation de l'ensemble des filières au seul profit de la filière scientifique. Celle-ci est désormais la seule voie permettant d'accéder aux études dites prestigieuses. La réforme devra en priorité revaloriser les atouts des autres filières. Les voies d'accès, les passerelles entre filière sont à repenser. Les classes préparatoires aux grandes écoles et leurs financements doivent être remis en question afin d'accueillir des élèves issus de milieux et de filières différents afin de garantir une meilleure mixité.

La revalorisation des filières technologiques et professionnelles passe également par celles des métiers sur lesquels elles débouchent. Elles ne doivent pas être des voies de garage ou de sortie anticipée du système, mais bien un choix consenti par l'élève, pour un type de formation, qui ne peut être irréversible face aux mutations économiques de la société.

La réforme des lycées devra aussi rééquilibrer les pouvoirs au sein de l'établissement. Privilégier l'autonomie décisionnelle des élèves, des enseignants associés aux parents d'élèves afin de démystifier le lourd appareil que représente l'Education Nationale.

Les métiers de l'enseignement et les modes d'apprentissage évoluent. Il est donc nécessaire que les enseignants expliquent davantage leurs objectifs et leurs méthodes de travail, pour une pédagogie efficiente. Nous prônons le développement de l'esprit critique, le dialogue et la mutualisation des initiatives ayant un impact positif. La mission première des professeurs est bien d'enseigner ; en le faisant ils contribuent également à éduquer et à faire de ces élèves des citoyens.

Viennent s'ajouter, pour une meilleure articulation des temps éducatifs, le soutien scolaire, notamment dans les zones d'éducation prioritaire et le travail partenarial avec les associations d'éducation populaire. Elles représentent, à travers leurs actions de terrain éducatives, sportives, citoyennes, culturelles ou artistiques, un levier politique indispensable pour émanciper des plus jeunes aux plus grands. De plus, là où les inégalités sociales sont criantes, elles contribuent à la médiation, la prévention et surtout à la création de lien social, véritable rempart aux violences. Enfin, ces structures associatives de proximité, mieux dotées tant en moyens humains que financiers, permettront de rapprocher les différents acteurs et de mieux soutenir les parents dans leurs fonctions.

Dans l'enseignement supérieur enfin, la déshérence dans laquelle tombent certaines filières post-bac contraste avec l'engorgement des sciences humaines par exemple. Ce déséquilibre tient essentiellement à une organisation de l'orientation, ainsi qu'à son manque de moyen. Nous souhaitons un véritable service public de l'orientation, aujourd'hui parent pauvre de l'Education. La réussite des élèves littéraires dans les écoles de commerce nous montre l'intérêt de la pluralité dans le recrutement des promotions. Pour rééquilibrer les effectifs des filières, les possibilités de réorientation devront être assouplies. Les liens tissés avec le monde de l'entreprise sont à améliorer, pour permettre de favoriser l'accès à des stages professionnels rémunérés.

Enfin, l'université et la recherche verront leur budget fortement augmenté, pour préparer l'avenir de la société des éducations et de la connaissance. Le mécénat privé, sans aucune contre partie, sera encouragé afin de doter les universités de moyens supplémentaires et les rendre plus autonomes.

Eveiller, co-éduquer en lien avec les familles, enseigner les fondamentaux, former tout au long de la vie puis spécialiser vers un métier, voilà ce qu'attendent concrètement les citoyens de cette société des éducations. L'attente est forte, ne décevons pas. Le MJS doit être le fer de lance de cette réflexion et devrait proposé aux acteurs de terrain, aux politiques, syndicaux et associatifs la tenue d'Assises des éducations tant au niveau local que national.

Pour le vote obligatoire, la reconnaissance du bulletin blanc, et une éducation civique renforcée

« La démocratie, c'est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. » Abraham Lincoln

«Parce qu'elle suppose un travail permanent, la démocratie n'est jamais acquise. On ne peut jamais se reposer sur elle, s'endormir en elle.(...) Mais aussi parce qu'elle n'est jamais pleinement acquise, la démocratie est toujours menacée. Par ses adversaires, sans aucun doute. Mais bien plus encore par la négligence ou l'inertie des citoyens. » Pierre Mendès-France. La République Moderne

Contre le désengagement civique, le vote obligatoire

Il serait difficile de le nier: les non-votants aux élections locales, législatives et européennes sont de plus en plus nombreux, malgré le sursaut de la présidentielle. Selon les statistiques de l'Insee et des listes d'émargement des dernières élections, leur nombre n'a cessé d'augmenter depuis les années 80. Pour les seules élections municipales, les abstentionnistes croissent de manière régulière : 21.6% en 1983, 27.2% en 1989, 30.6 en 1995, et 32.6% en 2001. Ne parlons pas du taux d'abstention aux élections régionales : il était de 21.6% en 1983, il a atteint les 44.9 % en 1998 ! Avant d'en tirer des conclusions, il est nécessaire de faire une rapide typologie des non-votants :

- Il y a tout d'abord ceux qu'on qualifie « d'exclus du vote » , dans le sens où ces personnes sont souvent exclus socialement. Ils ne manifestent pas d'intérêt pour la politique, ni pour les choix partisans, en brefs ils se sont mis (ou ont été placés) hors du « jeu électoral ».

- Il y a également les « intermittents », les « Parfois, je vote. Parfois non ». Ils veulent dire leur défiance aux partis, ou protester contre le manque d'offre politique. La plupart d'entre eux ont surgi le 5 mai 2002 pour contrer Le Pen ou encore ont fait partie des « ni de droite nide gauche », votant Modem en avril 2007.

Le suffrage universel fait partie des règles démocratiques, voire plus : on le dit souvent: « voter n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir ». Qu'en est-il cependant de la participation universelle? Le droit de vote devrait-il être accompagné d'une obligation légale de l'exercer ? Selon un sondage Ipsos publié dans Ouest France en mars 2004, 62% des français estiment que le vote doit devenir obligatoire. Rappelons qu'en France, l'obligation de voter existe déjà puisque selon l'article L 318 du code électoral, les maires, conseillers régionaux et généraux, députés sont tenus d'aller voter à chaque échéance électorale.

Les exemples les plus connus de pays ayant adopté le « vote obligatoire » sont La Belgique, L'Australie, ou encore Les Pays Bas. Le vote obligatoire est également en vigueur en Amérique latine, particulièrement en Argentine, au Brésil, au Costa Rica et en Equateur. Il est indéniable que cette méthode a réussi à faire chuter le nombre d'abstentionnistes. Par exemple, en Australie, le taux d'abstention était de 40% en 1922, après la mise en place du vote d'obligatoire, la part des abstentionnistes a chuté à 8%.

L'augmentation de l'abstention traduit une crise de la représentation et pose irrémédiablement la question de la légitimité du pouvoir politique élu avec une faible participation. Plus l'abstention est forte, plus le peuple se sent loin de ses gouvernants, et perd confiance dans les hommes politiques. C'est ce que l'on peut appeler le cercle vicieux de la désresponsabilisation citoyenne : plus la démocratie recule, moins les gens ont les moyens et l'envie d'être responsables. Rendre le vote obligatoire serait alors un moyen non négligeable de stopper ce cercle vicieux.

Une condition cependant: la reconnaissance du «vote blanc»

Le vote obligatoire amène cependant des effets secondaires. Il faut noter que le vote obligatoire est responsable d'une augmentation du pourcentage des bulletins rejetés à cause des bulletins qui sont délibérément déposés en blanc en forme de protestation. Mais cet argument n'est cependant pas forcément très persuasif pour deux raisons.

D'abord, il est prouvé que l'augmentation du taux de participation excède l'augmentation du nombre de bulletins

rejetés ; du coup, le taux de participation enregistre donc des gains nets.

Deuxièmement, même les bulletins rejetés jouent un rôle utile. De fait, sous un régime de vote obligatoire, le bulletin rejeté devient un choix additionnel qui livre un message politique («je vote pour aucun des candidats»). Il s'agit d'un acte positif, car véritablement démocratique.

Un électeur qui gâche son bulletin a participé à l'élection en utilisant son bulletin comme moyen de communiquer son mécontentement. Bien que l'abstention peut être interprétée comme un signe de passivité, voire même d'une franche désinvolture, une augmentation dans le pourcentage des bulletins rejetés sous un régime de vote obligatoire peut indiquer que les politiciens n'intéressent plus un nombre considérable d'électeurs. Sauf qu'aujourd'hui, le vote blanc n'apparaît pas dans les résultats diffusés ; il n'est pas comptabilisé au dépouillement alors que c'est pourtant le moyen le plus démocratique pour exprimer un mécontentement politique. Du coup, les suffrages exprimés pour les partis d'extrêmes regroupent un grand nombre de contestataires, ses suffrages sont donc forcément artificiellement « gonflés ». On l'a vu, le vote «Le Pen» du 21 Avril 2001 était plus contestataire qu'idéologique. La reconnaissance du vote blanc aurait évité le choix pour le moins restreint -au second tour- de cette même élection.

Il n'est pas normal d'être obligé de s'abstenir ou de voter aux extrêmes en cas de contestation politique, parce que se sont les seuls moyens d'être entendu et d'être pris en compte. Le vote blanc doit être reconnu et comptabilisé.

Pour un renforcement de l'éducation civique à l'école

Certains minimisent voire même ridiculisent le rôle de l'éducation civique dans nos écoles. Elle est souvent jugée «inutile» par certains professeurs ou parents d'élèves, C'est une grave erreur. L'éducation juridique civique et sociale est tout à la fois consubstantielle de l'école de la République et fondatrice du projet démocratique lui-même. Elle est un apprentissage indispensable vers l'éducation à la démocratie.

Depuis la rentrée 1999, L'éducation civique, déjà présente au collège, apparaît également au lycée. C'est une bonne chose, mais n'hésitons pas à aller au delà : il faut une éducation civique qui porte sur une connaissance des lois, des institutions françaises et européennes. Encore trop de jeunes sortant de l'école ne connaissent pas la différence entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, le conseil régional et le conseil général, ou encore entre le président de la république et le premier ministre : ces connaissances basiques doivent être universelles et connues de toutes les personnes ayant une carte électorale entre les mains. Cela ne veut évidemment pas dire que l'ECJS doit se borner à décrire les institutions sociales et politiques nationales, européennes et internationales, elle doit aussi armer les élèves contre les préjugés précisément liés à la xénophobie, au sexisme ou encore à la haine de telle ou telle communauté. Pour cela, elle doit faire appel à l'histoire sociale et politique, à l'histoire des religions, à la philosophie, dans une démarche résolument pluridisciplinaire.

La loi d'orientation sur l'école de François Fillon a clairement minimisé le rôle de ces matières éveillant la citoyenneté. Les Travaux personnels encadrés (TPE), véritable projet avec une optique interdisciplinaire, viennent de disparaître en terminale. L'ECJS est indirectement touchée puisqu'il ne sera plus possible de réaliser des TPE "à connotation ECJS".

La famille socialiste doit réaffirmer la place de l'ECJS dans l'éducation: Elle doit devenir une priorité, et cela dès l'école primaire.

Petite enfance : permettre à tous de faire un choix éducatif

Alors que la France connaît un taux de fécondité record pour un pays occidental, la question du mode d'accueil des jeunes enfants est parmi les plus importantes qui se posent à la République. D'autant que cette question est loin d'être neutre idéologiquement, et porte en elle une vision de la société.

La petite enfance, reflet des inégalités

Les inégalités sont grandes devant les modes d'accueil du jeune enfant. On retrouve toujours les mêmes types d'inégalités : sociales, territoriales...

En effet, les familles défavorisées, et d'autant plus les familles monoparentales, sont celles qui sont le plus prises dans le cercle vicieux où, comme le résume Martin Hirsch «pas d'emploi, pas de crèche ; pas de crèche, pas d'emploi». Un parent seul avec son enfant, pour peu qu'il soit isolé, aura davantage de difficultés à trouver un mode d'accueil pour pouvoir rechercher ou poursuivre une activité professionnelle. Les familles les plus aisées auront quant à elles davantage de choix dans le mode de garde, que ce soit par le biais d'une «nounou» à domicile, d'une crèche à but lucratif...

De même, on remarque que le nombre de structures d'accueil collectif en zone rurale est plus faible qu'en zone urbaine avec un éloignement géographique du domicile plus important, bien qu'on y retrouve davantage d'assistantes maternelles proportionnellement au nombre d'habitants.

Enfin, la problématique du mode d'accueil des jeunes enfants se pose en terme d'inégalités homme/femme. Il reste encore dans notre société une vieille tradition qui voudrait que ce soient les femmes qui prennent le congé parental et interrompent jusqu'à 3 années leur travail. Il faut donc mieux prendre en compte les évolutions sociétales, notamment les formes diverses de la parentalité aujourd'hui, et encourager les hommes qui décident de prendre ce congé.

L'objectif : émancipation et choix

Face à ce constat, l'objectif est double. Nous devons d'une part permettre l'émancipation de chaque parent pour qu'aucun ne se retrouve cantonné dans ce rôle et que tous redeviennent, aux yeux de leurs enfants et d'eux-mêmes, des hommes et des femmes. D'autre part, nous voulons privilégier un choix éducatif dans le sens où chaque parent devrait pouvoir décider du mode d'accueil de son enfant sans en être réduit à être sur liste d'attente ou à faire un «non choix».

Vers un service public de la petite enfance

Pour permettre à tous un égal accès et un choix éducatif des modes d'accueil de la petite enfance, la mise en place d'un service public de la petite enfance, pour tous les enfants dès 3 mois et jusqu'à leur scolarisation est indispensable. Cela passerait par l'instauration d'une loi – dans le même principe que la loi SRU – qui instaurerait un nombre de places obligatoires selon la taille de la collectivité (sur la

base par exemple de l'échelon intercommunal). Cela revaloriserait le rôle des collectivités locales qui s'impliquent dans ce domaine et obligerait à développer les structures en milieu rural.

En parallèle, les collectivités publiques doivent également se réengager dans le financement des crèches associatives et parentales et ne pas favoriser l'installation des entreprises de crèches, qui réduisent à néant le rôle social de l'accueil des jeunes enfants. Concernant les crèches d'entreprise, nous devons rester vigilants quant à leur fonctionnement et les collectivités pourront prendre part à leur création si elles acceptent des enfants habitant sur le territoire même si leur parents ne sont pas salariés.

S'agissant de l'avenir des enfants, il est impératif de privilégier la qualité de l'accueil à la rentabilité des structures d'accueil. Nous condamnons toute vision gestionnaire basée exclusivement sur des taux de remplissage, des flux en prenant les enfants pour des numéros. Nous restons vigilants quant à la tendance d'aller dans cette voie pour la CAF avec la mise en place de la Prestation de Service Unique.

Une professionnalisation de l'accueil des enfants

Pour permettre un développement des différents modes d'accueil et en assurer la qualité, il est important de professionnaliser le métier des assistantes maternelles par des formations plus régulières et un système de validation des acquis leur permettant d'intégrer des crèches publiques. De même, les diplômés des travailleurs de la petite enfance doivent être revalorisés en leur permettant notamment de meilleures équivalences avec les diplômes universitaires.

Suite à la tentative de Nicolas Sarkozy, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, de mettre en place un dépistage précoce des troubles du comportement chez les enfants de moins de 3 ans (et cela suite à un rapport de l'INSERM plus que contesté), il nous apparaît aujourd'hui important de rester vigilants, et d'affirmer qu'au lieu d'aller vers une répression et un contrôle social des familles, il faut au contraire renforcer les moyens humains et financiers pour que professionnels de la santé et de la petite enfance puissent continuer à oeuvrer dans le sens de la prévention et de l'intérêt de l'enfant.

Une politique d'immigration tournée vers la citoyenneté de résidence: un enjeu internationaliste

Depuis 1974, les politiques d'immigration se rigidifient et créent l'amalgame entre immigration, clandestinité et délinquance. Sous couvert de vouloir renforcer les sécurités individuelles, les gouvernements successifs affirment une volonté affichée d'«une immigration zéro» ou d'«une immigration choisie» (sous entendu d'élites). Sous l'impulsion de l'ancien ministre de l'intérieur, les mesures de lutte contre l'immigration ont d'abord touché les étrangers protégés pour finalement s'en prendre à l'immigration familiale. Valorisant notamment la suppression de la «double peine», la droite a supprimé la carte de séjour accessible au bout de dix ans sur le territoire. Le nouveau Ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale est l'illustration de cette logique d'assimilation.

Une ouverture des frontières régulée

Les flux migratoires ont insufflé une dynamique économique et démographique. La mondialisation libérale et

l'accroissement des inégalités qui en a résulté, s'est traduite par un accroissement des mouvements de populations. Cette poussée s'accompagne de nouveaux phénomènes migratoires faites d'allers-retours réguliers, qui peuvent concerner travailleurs qualifiés comme travailleurs saisonniers. Nombre de migrants aspirent à circuler sans nécessairement souhaiter se sédentariser ; et plus les frontières sont ouvertes, plus ils circulent et moins ils s'installent. Ainsi, nous considérons qu'il est nécessaire de remettre à plat les politiques d'immigration afin de les adapter à ces nouvelles formes de migrations. Nous voulons la suppression des lois Pasqua, Debré, Chevènement et Sarkozy.

Les droits des migrants se restreignent en imposant des conditions drastiques au regroupement familial. Aussi, nous proposons de rendre effectif le droit à une vie familiale normale en permettant à tout étranger résident régulièrement sur le territoire français de vivre aux côtés des siens et de faciliter la venue de ces derniers. Nous voulons élargir l'attribution de carte «vie privée et familiale» en assouplissant le critère d'absence d'attaches familiales dans le pays d'origine: nous refusons les test ADN. Le regroupement familial doit être étendu aux ascendants de la famille et aux collatéraux dans des conditions bien précises (ex: adoption d'un enfant par une tante).

Il est nécessaire d'abroger toutes les formes de procédure permettant de traiter plus rapidement les demandes d'asile comme les procédures prioritaires qui voient les demandeurs d'asile expulsés dans leur pays d'origine avant même d'avoir pu exercer leur droit de recours, de faciliter l'accès au territoire à tout étranger qui se déclare persécuté et de renforcer les moyens des administrations chargées du droit d'asile.

Une ancienne et solide tradition d'universalisme et de mixité culturelle à pérenniser

L'immigration doit être considérée comme une richesse. La diversité culturelle de notre pays illustre cet universalisme. L'immigration en provenance de l'Europe méridionale et orientale nous a permis de développer de nouveaux horizons basés sur la communication et les échanges des hommes et des idées. Ce lien social entre les individus repose notamment sur la solidarité et le principe d'égalité.

La France est un pays d'accueil. Nous devons améliorer les conditions d'accueil des primo arrivants sur le territoire en garantissant des conditions décentes de maintien en zone de détention. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier automatiquement de l'aide juridictionnelle en cas de contentieux.

L'arrivée d'un étranger dans un nouveau pays ne doit pas être un parcours du combattant. Lorsqu'un étranger veut s'installer, nous devons l'accompagner et faciliter son intégration. Nous proposons donc la mise en place d'un service public d'accueil des immigrés en remplacement de l'actuelle Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations. Il aura pour rôle d'accueillir et surtout d'accompagner chaque ressortissant qui souhaite s'installer, seul ou avec sa famille. Cela passe nécessairement par un accueil de l'étranger dans sa langue. Il doit pouvoir recevoir dans les premières semaines de son arrivée une formation obligatoire et durable qui comprend des cours de français et des informations sur ses droits et devoirs civiques.

Vers une citoyenneté de résidence rendue effective par une politique d'intégration

Chaque année, plus de 80000 personnes rentreraient clandestinement en France. Nombre d'entre-elles se retrouvent confrontées à des conditions de travail en-deça de celles des nationaux. On parle alors de «délocalisation sur place». Nous voulons un renforcement des sanctions contre ceux qui emploient des travailleurs au noir, en donnant à l'inspection du travail les moyens nécessaires à ce contrôle. De plus, nous proposons de rendre possible l'obtention d'un titre de séjour avec une promesse d'embauche et un courrier de l'employeur.

Les «sans papier ne sont pas sans droits». La nationalité ne doit plus être le seul critère à l'attribution des droits. Nous souhaitons, un élargissement des droits rattachés à la résidence par le principe de «citoyenneté de résidence» car «nationalité» et «citoyenneté» ne répondent pas à la même question. La 1ère est une réponse possible à la question «Qui sommes nous ?», à laquelle l'Etat peut répondre pour ceux qui le désirent en leur accordant la nationalité française. Tandis que la citoyenneté répond à la question «Comment vivre ensemble sur un même territoire ?» «Comment s'organiser pour construire un avenir commun quelle que soit la réponse à la question précédente?», ce qui implique la notion d'Égalité. Aussi, nous prônons pour le retour à la régularisation de tous les sans papiers et des étrangers «ni régularisables, ni expulsables»

Chacun doit être pleinement citoyen là où il vit. C'est la garantie d'une citoyenneté participative, et la construction partagée entre les habitants d'un territoire. Pour ce faire, nous proposons le droit de vote à toutes les élections des résidents étrangers, sous conditions de résidence.

Nous devons nous engager à donner à chaque étranger les moyens d'accéder au marché du travail sans subir de discrimination, de sortir du système scolaire diplômé et qualifié, de se loger dans le respect des normes de sécurité et de santé publique et de pouvoir se soigner décemment. Par exemple, nous proposons un accès universel aux soins par la suppression de l'Aide Médicale d'Etat au profit de la Couverture Maladie Universelle.

Les comportements néocoloniaux conduisent au pillage des richesses les populations du Sud. Pour en finir avec cette exploitation, une véritable politique de co-développement doit être mise en place pour permettre à ces pays d'être maître de leur avenir.

Pourquoi il faut régulariser les sans-papiers

Depuis plusieurs années, tout d'abord en tant que Ministre de l'intérieur, maintenant en tant que Président de la République, Nicolas Sarkozy fixe à l'administration des objectifs chiffrés en matière d'expulsion des immigrés clandestins, autrement nommés « sans-papiers ». Il entend ainsi non seulement conjurer les effets délétères de ce mélange de colère et de résignation qui, pense-t-il (espère-t-il), se serait répandu dans la population au sujet de l'immigration, tenir ses promesses envers l'électorat frontiste, mais aussi trouver des responsables au marasme social ambiant, des tenants de l'axe du mal.

L'histoire récente est fournie en faits divers sur les immigrés, que ce soit le centre de Sangatte ou encore plus récemment Cachen. A chaque fois le même débat s'est engagé: comment limiter le flux des immigrés en France? Les mêmes réponses ont été apportées: l'exclusion des sans papiers.

De ces catastrophes humaines, la droite et l'extrême droite en ont théorisé une logique politique et une propagande électorale. Si leur démarche de jouer sur la peur n'est pas nouvelle, l'alignement d'une partie de la gauche sur ces positions l'est.

Le Parti Socialiste ne peut sur ce sujet se cantonner à l'idée que la gauche ne pourrait proposer un modèle de gestion différent de celui de la droite. La question de l'immigration relève d'une réflexion philosophique et idéologique sur la dignité humaine.

De la démythification du danger des flux migratoires...

Le fait que la France ne peut accueillir toute la misère du monde, quel soit à certains de fondement aux politiques d'exclusion, est une évidence. Si l'on se réfère à la définition de la pauvreté de la Banque mondiale, la «misère du monde» doit être évaluée à quelques 4 milliards d'individus. De fait, la France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais cette éventualité est loin d'être à l'ordre du jour. En effet, les flux d'immigration dans notre pays sont largement inférieurs à la moyenne de l'Union Européenne.

Le mythe de la capacité d'accueil:

La question des flux migratoires devrait être complètement déconnecté de lien national. Le problème de la venue de l'immigré ne serait pas lié au fait qu'il parle français, à sa nationalité, à sa qualification ou non, mais tiendrait seulement au fait de sa venue. L'exemple de la construction américaine nous montre également que l'immigration peut créer les conditions de l'augmentation des capacités d'accueil en étant un moteur pour l'économie.

Le mythe de l'identité nationale:

La création du ministère de l'immigration, de l'intégration et du co-développement laisse entendre que l'immigration est une menace pour l'identité nationale. Or historiquement le recours à la notion d'identité nationale a toujours servi à exclure. L'identité nationale n'est pas une donnée qu'on constate comme le taux de chômage, c'est une histoire, une stratégie, une représentation. Il y a toujours différentes conceptions de l'identité nationale, parce qu'on n'a pas la même histoire, la même représentation de notre société. Au fond c'est la définition même de l'identité par le gouvernement qui pose problème, l'identité ne s'impose pas dans les régimes démocratiques, elle se vie. C'est justement pour articuler nos points de vue contradictoires que la politique existe. L'immigration n'est pas un danger pour notre identité nationale, elle en est une constituante.

... A la nécessité de régulariser tous les «sans papiers»

Un «sans papier» ne peut prétendre à un travail déclaré, ce qui le condamne de fait au travail «au noir», quand ce n'est pas à une certaine forme de trafics et de délinquances, nourrissant ainsi la dialectique selon laquelle les sans papiers et les immigrés sont une source de délinquance. Pis, pour obtenir une carte de séjour, un travail stable et régulier est bien souvent une condition nécessaire. C'est le fonctionnement classique des politiques d'exclusion, on crée les conditions de l'existence du risque qu'on condamne pour mieux légitimer cette dénonciation et les mesures radicales qu'il faut mettre en œuvre pour y contrevenir.

Certains affirment qu'une régularisation massive des sans papiers provoquerait un appel d'air. C'est croire et affirmer que les migrants quittent leur pays par plaisir ou parce qu'ils en ont simplement les moyens. Affirmer l'existence d'une

immigration de luxe ou de confort au détriment d'une migration de subsistance doit conduire bien sûr à réfléchir aux raisons qui amènent certains à prendre le risque de mourir dans le détroit de Gibraltar ou aux déséquilibres mondiaux qui ravagent des populations entières. Maintenir les sans papiers dans cette situation de non droit est non seulement une honte pour la République mais aussi une absurdité.

Le coût d'une politique:

Les moyens policiers et administratifs qui sont consacrés à la poursuite des étrangers en situation irrégulière seraient bien mieux employés ailleurs. En effet, l'exclusion de notre territoire des sans papiers engendre un grand nombre de dépenses (entretien des centres de rétention, mise au norme, rémunération des personnels...) et surtout la rémunération des policiers occupés aux contrôles d'identité sur la voie publique, aux embuscades aux abords des écoles et aux arrestations.

Ce qui est certain c'est que cette politique a un sérieux coût d'opportunité. Pendant que des milliers de policiers sont occupés aux contrôles d'identité, ils ne remplissent pas d'autres missions. En effet, d'autres domaines ont besoin de moyens: la protection des personnes (alors que la délinquance contre les personnes est en constante augmentation), le travail d'investigation requis par certains types d'affaires (trafics de stupéfiants, criminalité organisée...).

La passivité de la gauche est d'autant plus condamnable qu'elle légitime ne serait-ce qu'indirectement le durcissement des politiques répressives de la droite. Après la création du ministère de l'immigration de l'intégration et du co-développement, le ministre Brice Hortefeux convoque les préfets pour les rappeler à l'ordre sur la nécessité de parvenir aux quotas. Les contrôles se multiplient. La politique d'exclusion des sans papiers devient soumise aux critères de rentabilité.

Etre sans papiers, c'est aussi être sans droits, sans sécurité sociale.

Vers une gestion européenne de la politique d'immigration

La situation des sans papiers ne constitue pas une particularité nationale. Partout en Europe les mêmes personnes en situation de détresse attendent un sort meilleur. D'ores et déjà l'Espagne, la Suède, l'Italie et l'Angleterre ont décidé ou annoncé des opérations de régularisation globale des sans papiers. Forcé est de constater pourtant que l'essentiel des débats lors des conseils européens porte sur les surveillances des frontières, les possibilités de réadmission dans les pays d'origine ou la coopération policière dans la lutte contre l'immigration clandestine.

Ces ressortissants de pays pauvres, instables ou en guerre ont fait le choix de l'Europe pour toujours ou pour quelques années. Ils travaillent le plus souvent, ils élèvent parfois des enfants, ils consomment, participent à la vie de leur quartier... Beaucoup jouent un rôle majeur dans l'aide au développement de leur village ou leur région, ou tout simplement dans la survie de nombreux proches restés dans leur pays d'origine. Ils contribuent donc à la richesse économique et culturelle de l'Europe ainsi qu'au développement du reste du monde.

Il est inadmissible que ces personnes restent exclues de tout ce qui fonde la citoyenneté, vivent dans la crainte permanente d'être expulsés, se voient privés de droits élémentaires et soient la proie de criminels de toute sorte

(employeurs illégaux, propriétaires de logements indignes ...)

Il faut donc réclamer que soit réglé le sort actuel des sans papiers d'une directive qui oblige les Etats membres à procéder à une régularisation de tous.

Pour une autre mondialisation

La récente crise financière, parti du secteur immobilier américain, a fourni une nouvelle preuve des effets de la mondialisation néolibérale. Celle-ci, processus historique d'internationalisation des échanges et de globalisation financière, a conduit partout au recul de la souveraineté des peuples et à une crise sociale profonde.

En effet, ce processus enclenché au début des années 1970 a pour but la rémunération maximale du capital, par le biais des grandes multinationales, qui imposent aux Etats leurs priorités. Partout, l'horizon indépassable devient la libéralisation des échanges, la déréglementation dans tous les secteurs, notamment dans la finance, la privatisation des entreprises publiques et la réduction des politiques sociales, car freins face à la domination du capital. Ce dernier s'arrime de plus en plus à la sphère financière, exigeant de l'économie «réelle» des marges allant jusqu'à 15 % par an. Par la sous-traitance généralisée, les règles antisociales du néolibéralisme s'imposent à tous les salariés, quelque soit la taille de l'entreprise.

De grandes institutions internationales, comme l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), la Banque mondiale, le Fonds monétaire internationale (FMI), sont chargées de promouvoir la mondialisation auprès des pays du Sud, devenus par ce processus de plus en plus dominés par le Nord (Amérique du Nord, Union européenne, Japon), qui contrôle ces institutions. Cette domination se traduit par le poids des multinationales dans le Sud ou par un prix trop bas accordés aux agriculteurs.

Sur le plan géopolitique, la domination des États-Unis et de leurs alliés visent l'accès aux différents marchés et le contrôle des matières premières. Pour cela, les dépenses militaires explosent. Aussi, la chute du Mur de Berlin, loin d'apporter la paix promise, a laissé libre cours aux potentialités destructrices d'un monde de plus en plus unipolaire.

Sur le plan social, la mondialisation néolibérale a conduit partout au recul de l'État-Providence. Les droits du travail sont déconstruits, le chômage, par les délocalisations, les bas salaires et la précarité deviennent des normes, du fait de la mise en concurrence des salariés du monde entier. Les services publics, comme la santé ou l'éducation, sont attaqués, au Nord comme au Sud. Résultats : une crise de la démocratie et un retour aux régressions identitaires, nationalistes ou intégristes, car la politique est désormais perçue comme inutile face à l'absence totale de contrôle des États sur ce pouvoir de plus en plus hégémonique du capital.

Les migrations, de plus en plus meurtrières, s'accroissent, faisant perdre aux pays en développement leurs forces vives, comme les jeunes, notamment les plus qualifiés.

Par contre, pour les détenteurs du capital, il n'a jamais été question de crise, puisque les profits n'ont jamais été aussi élevés. La croissance devient une croissance sans emplois, malgré des crises financières de plus en plus récurrentes. Quant à l'environnement, la planète est de plus en plus

surexploitée. Nous avons besoin d'une véritable Organisation mondiale de l'environnement afin notamment de mettre en place une réglementation claire et concrète en vue de la protection des biens publics mondiaux (l'eau, l'air...), tout en s'assurant que l'ensemble des organisations à l'échelle mondiale prennent en compte les données liées aux questions environnementales.

Parce que socialistes et internationalistes, nous devons œuvrer à l'émergence d'une autre mondialisation, démocratique, sociale et fraternelle. La solution ne résidant pas dans un retour à l'État-Nation d'antan, il nous faut promouvoir des solutions au niveau international. À l'échelle européenne, il n'est plus admissible d'avoir une Union dont l'objectif prioritaire dans le monde est le libre-échange sans limites. Il faut d'urgence mettre en place un tarif extérieur commun, pour sauvegarder l'emploi, et aller vers une harmonisation fiscale et sociale, pour arrêter cette concurrence funeste entre européens. Et la Banque centrale européenne (BCE) doit être contrôlée par les peuples, en cessant d'être indépendante.

Les grandes institutions internationales doivent être repensées. L'OMC doit être remise dans le giron des Nations Unis, et intégrer les normes sociales et environnementales. La Banque mondiale ne doit plus demander en échange des prêts accordés aux pays en développement le recul des politiques sociales et le moins d'État. Le FMI doit cesser de promouvoir la déréglementation, à travers ses Politiques d'ajustement structurel (PAS), devenir plus démocratique, le Sud devant y trouver sa place réelle. En somme, toutes ces institutions internationales doivent cesser la diffusion du consensus de Washington, canon indépassable du néolibéralisme. Par contre, il faut amplifier l'aide au développement, qui doit viser l'amélioration des infrastructures, de la qualification, et des services publics...

Parce que militants socialistes, nous devons être au cœur des résistances et des expériences menées pour inventer un autre monde, tant par le mouvement altermondialiste que par nombres d'États d'Amérique latine. Car plus que jamais, socialisme ou barbarie, telle est notre horizon historique.

"Pour l'instauration d'une mondialisation éthique"

Les migrations

Ces 20 dernières années ont vu le durcissement des lois sur l'immigration dans de nombreux Etats Européens. Retour à la frontière, rapatriements brutaux par charter: la dignité des ces hommes et femmes qui ont fui leur pays à cause de la misère ou de la guerre, est souvent bafouée. Contrairement aux déclarations de certains responsables politiques, les pays du Nord ne sont pas les seules "victimes" de ce phénomène. Les émigrants se trouvent surtout dans les pays en développement (40% des migrants résident dans un pays du Sud selon l'association Cimade). Il faut donc d'abord cesser de regarder le phénomène de l'immigration comme un problème uniquement de pays riche. Les Migrations sont un problème international. C'est en agissant internationalement (par l'aide au développement, par le co-développement par exemple) que l'on pourra résoudre cette question. Le réchauffement de la planète, et le marasme économique voire politique, dont nous sommes parfois complices, dans lequel se trouvent de nombreux Etats du Sud, nous obligent à accueillir ces populations dans la détresse.

"Contre une immigration à deux vitesses"

Le président Sarkozy souhaite instaurer une "immigration choisie". Nous, socialistes et républicains devons nous insurger contre cette notion. Choisir l'immigration, c'est spolier les pays du sud de leur élite, et des compétences nécessaires à leur développement et à leur fonctionnement. C'est en sorte, perpétuer le colonialisme. C'est aussi créer un apartheid entre les migrants sans qualification qui n'auraient pas droit d'entrer sur notre territoire et ceux qui ont la qualification. C'est de la discrimination, contraire aux droits de l'homme.

"Instaurer un contrat républicain avec les migrants"

Nous considérons que l'immigration est inexorable. Face aux injustices qu'elles créent, nous souhaitons y répondre de manière volontariste. Nous souhaitons la création d'un contrat citoyen proposé à l'immigrant: il recevra toute une série de droits si il accepte de s'engager durablement en France et s'il accepte reconnaître le français et les valeurs fondamentales républicaines. Parallèlement, le cocontractant, l'Etat, s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour lui offrir des conditions d'accueil et de vie dignes, lui apporter toutes les aides sociales et pour l'apprentissage de la langue et à lutter contre toute forme de rejet ou de discrimination.

Anticiper les conflits mondiaux

"Pour un renforcement des juridictions et du droit international"

A l'heure de la mondialisation, la poussée des nationalismes à travers le monde n'a jamais été aussi forte. Ceux-ci dans de nombreux cas peuvent être cause de conflits durables (exemple de la Serbie, Chine avec Taiwan etc...)

Afin de condamner les crimes nés de ces conflits, des cours internationales ont été créés ces dernières années (Tribunal pour la Yougoslavie par exemple); la Cour Pénale Internationale de la Haye a aussi été instaurée mais ne peut fonctionner pleinement car elle n'a pas été ratifiée par tous les états (la Russie par exemple, ou la Corée du Nord).

Il faut poursuivre cette voie en généralisant des juridictions internationales (de premier degré), et instaurer un code international afin d'empêcher les conflits violents entre nations (comme le droit civil...), et permettre aussi à tout individu de poursuivre un Etat. Il faut également renforcer les pouvoirs de l'ONU, qui doit cesser d'être spectateur dans ces conflits.

Mieux réguler la mondialisation

Depuis plus de 50 ans les échanges économiques se sont développés souvent de manière incontrôlée, générant des nombreux effets pervers, notamment dans le domaine de l'environnement. De nouveaux acteurs aussi puissants que des Etats _les firmes multinationales, sont apparus et agissent dans le monde sans aucune contrainte. Ainsi, le problème des fameux "workshop" du tiers monde et de leurs salariés sous payés est apparu. Nous sommes favorables au développement du commerce équitable.

De nombreuses ONG internationales contrôlent déjà l'action de ces firmes. Il faut encourager cette démarche, en développant un droit des affaires international fondé sur les droits de l'Homme et en faisant appliquer le protocole de Kyoto pour un développement durable, auquel chaque entreprise développant son activité à l'étranger devra se conformer, sous peine d'être condamnée.

Afin d'appliquer ce droit l'instauration d'une juridiction internationale (une réforme de l'OMC qui s'occupe déjà du règlement de différends commerciaux) ainsi que d'une Police Internationale du Commerce Internationale est souhaitable.

En outre, parce que les paradis fiscaux sont trop souvent les destinations de trafics, et d'argent sale, nous proposons leur suppression pure et simple.

Cette régulation passe enfin par la protection de la diversité culturelle et la protection du patrimoine immatériel

Internationalisme et mondialisation

Les inégalités se creusent dans notre pays, mais la fracture entre les pays du Nord et les pays du Sud n'a jamais paru aussi importante. Les pays les plus pauvres n'ont quasiment plus d'espoir de ne plus l'être et les pays en voie de développement sont fragilisés. Leur croissance économique, souvent à deux chiffres, ne cache que difficilement une situation sociale désastreuse. Si les profits atteignent des sommets dans les pays du Tiers-monde, ils se font au détriment des populations, qui restent à la marge. Dans ce contexte, parler de développement ne doit pas se limiter au taux de croissance du PIB, mais s'appuyer également sur le co-développement des pays. Ainsi, l'accès à la santé pour tous doit constituer une priorité afin de garantir une sécurité fondamentale pour le progrès social dans ces pays. De même la croissance économique n'est pas seulement fondée sur des bénéfices de sociétés, ne profitant qu'à quelques uns. La vraie richesse d'un pays, ce sont ses habitants. L'éducation et la démocratisation de son accès garantissent la richesse culturelle et intellectuelle d'un pays, et en conséquence son développement.

Afin de permettre l'accès à la santé et à l'éducation pour tous, nous devons mener une véritable politique interventionniste et internationaliste. Les pouvoirs de l'OMS doivent être renforcés, un de ces objectifs devant être la libération des brevets sur les médicaments et donc la production de médicaments à bas prix; le tout fondé sur une solidarité internationale dans le cadre du co-développement.

Aujourd'hui, la mondialisation produit des effets sur chacun d'entre nous, sans que l'on ait de prises sur ses modalités et son fonctionnement. Les grandes institutions internationales telles que le FMI et l'OMC prennent des décisions en consultant non pas les peuples, mais les grands acteurs du capitalisme financier. A terme, l'objectif des socialistes doit être la mise en place de structures démocratiques permettant un fonctionnement en toute transparence, dans le souci de promouvoir un développement économique et social respectueux des peuples et des personnes, tout en sauvegardant les différences culturelles. Les règles de l'OIT doivent s'imposer dans le cadre de l'OMC.

L'immigration doit se faire dans les meilleures conditions pour les personnes et le pays d'accueil. Dans ce cadre, la création d'un organisme d'insertion et d'accompagnement des immigrés serait souhaitable. Ses moyens d'action se situeraient au niveau du logement et de l'accompagnement à l'emploi.

Le droit d'asile doit être réaffirmé avec force. Enfin, il est impératif de lutter contre l'exploitation de l'immigration clandestine.

L'immigration est une conséquence de la mondialisation, productrice d'inégalités de plus en plus fortes entre les pays.

C'est pourquoi il faudrait mener une réelle politique de co-développement afin d'instaurer une réelle coopération et solidarité internationale, succédant à la myriade d'aides fractionnées dont l'absence de coordination et de cohérence nuit à son efficacité. Par ailleurs, il convient de réorganiser l'aide publique au développement, qui ne sert malheureusement pas nécessairement au développement. Et il est nécessaire d'instituer un contrôle de l'aide publique au développement pour lutter contre son opacité actuelle; celle-ci doit profiter réellement aux populations. De plus, il est important de la rendre plus efficace en l'axant sur les besoins essentiels des pays, à savoir l'éducation, la santé et le développement des services publics.

Pour une véritable politique internationale socialiste

Notre monde est sans cesse ébranlé par des guerres issues de la défense d'intérêts nationaux ou communautaire, ou des rapports de force entre intérêts contradictoires. En tant que socialistes, cherchant à dépasser ces clivages pour le bien être des peuples, nous devons nous baser sur des valeurs et des principes universels, comme la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ou le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leurs ressources naturelles.

Pour cela, nous devons établir et renforcer des cadres pour les définir, les faire reconnaître et les appliquer. Cette politique sera basée sur 4 piliers: l'ONU, les unions régionales (UE, MERCOSUD, Union Africaine...), la Cour Pénale Internationale et bien évidemment le dialogue multilatéral et la diplomatie entre les différents pays.

Ces cadres doivent être légitimes et reconnus. Nous condamnons donc toutes les politiques et initiatives unilatérales. Ces actions collectives internationales ont pour but le respect des droits de l'Homme, et donc leur application dans un cadre démocratique. Les actions collectives internationales doivent avoir pour cadre le respect du droit, mais nous n'excluons pas que l'envoi de forces armées, sous contrôle de l'ONU, puisse être une solution en tant que moyen d'interposition et de maintien de la paix.

L'hyperpuissance américaine entrant dans une phase de recul, et l'émergence ou le retour d'autres superpuissances comme la Russie ou la Chine, aux intentions ou interventions parfois menaçantes, exige l'apparition des nouvelles puissances régionales d'équilibres. C'est dans ce but que l'Union Européenne doit se doter d'un ministre des affaires étrangères commun et d'une armée européenne.

La guerre touchant prioritairement les populations les plus faibles, les socialistes doivent se fixer comme but la prévention des conflits et la stabilité, pour le respect des normes internationales et des Droits de l'Homme. Mais la paix n'est pas une fin en soit, et une intégration mondiale équitable est nécessaire. Aujourd'hui, le fossé Nord-Sud est de plus en plus profond, entraînant des conséquences catastrophiques pour les populations soumises à la guerre, aux épidémies, à la pauvreté.

La mondialisation, telle qu'elle est à l'œuvre aujourd'hui, repose sur des logiques économiques libérales, renforçant des rapports de domination et d'exploitation, facteurs d'inégalités. Nous devons inventer une autre mondialisation, un internationalisme porteur de progrès économiques, sociaux et écologiques. Nous devons donc réformer les institutions internationales, pour plus de justice et d'équité sociales. Cela passe notamment par la transformation des

institutions de régulation économique, que ce soit le FMI ou l'OMC. L'OIT doit être le moteur de la généralisation du travail décent, garantissant un salaire juste, un environnement et des conditions dignes pour les travailleurs, ainsi qu'un véritable dialogue social s'appuyant sur les syndicats et dans le cadre d'un véritable environnement juridique protecteur et émancipateur.

Nous devons renforcer le codéveloppement pour garantir de meilleures conditions de vie à l'ensemble des peuples. Nous poursuivons pleinement notre engagement pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement touchant la lutte contre la pauvreté, l'accès à la santé et à l'éducation, l'autonomisation ou l'égalité de tous les individus...

Nous nous impliquerons ainsi pleinement pour la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Cela passe par la fin de toutes les politiques néo-coloniales, au cœur de la Françafrique, et se développant aujourd'hui par la Chinafrique, etc. L'Aide Publique au Développement doit être réformée en profondeur, afin qu'elle soit appliquée de façon plus coordonnée. Les programmes de l'APD doivent être établis entre l'Etat, l'UE, les collectivités locales et les ONG, en partenariat direct avec les structures et organismes locaux et ancrés dans les sociétés concernées – sans forcément transiter par les gouvernements ou les «élites» locales. Cela passe par la création d'une relation de confiance avec les peuples et le mouvement social des pays du Sud, qui sont le plus à même de définir les besoins et d'organiser les actions pour atteindre les OMD.

Cette relation de confiance doit être créée dans le cadre d'une compréhension interculturelle, basée sur le dialogue et la connaissance mutuels, par exemple par la mise en place de bourses pour le volontariat et les échanges entre les peuples. C'est donc une véritable mission d'éducation populaire qui doit être menée par les socialistes, et plus largement par le mouvement social, afin que les relations internationales ne soient plus l'enjeu ou la défense d'intérêts nationaux ou de domination, mais bien l'évolution vers l'intégration complète de l'ensemble des peuples dans un monde juste et équilibré.

Réformer l'International Socialiste et le Parti Socialiste Européen.

Les socialistes français se sont toujours, et avec raison, défini comme internationalistes, tant dans leur vision de la société et de la politique que dans leur organisation. Au début du XXIe, à l'heure où le «village planétaire» n'est plus une lointaine utopie mais devient réalité au moins dans le monde occidental, notre internationalisme doit passer par une nouvelle organisation de nos instances socialistes supranationales. En effet, comment continuer à se battre pour la construction d'une Europe fédérale sans un véritable Parti Socialiste Européen, acteur d'une politique européenne en étant parti de militants ? Comment promouvoir la démocratisation des instances de régulation internationale et la constitution de grands ensembles continentaux sans une Internationale Socialiste démocratisée et au fonctionnement clair pour ses adhérents ?

Aujourd'hui, le PSE et l'IS ne remplissent pas le rôle que nous souhaiterions le voir remplir. A ce constat d'échec, deux raisons principales nous semblent pouvoir être pointées. D'abord, le PSE et l'IS ne sont pas suffisamment des partis de militants mais des instances supranationales qui regroupent les partis socialistes, travaillistes et socio-démocrates. Ensuite la mise en place de projets européens

et internationaux ne fait pas réellement partie des objectifs centraux de ces deux instances politiques. Si le PSE semble s'orienter vers une vision plus politique de son rôle dans l'Union Européenne, la politisation de ce mouvement n'en est pas encore à son terme comme ont pu nous le prouver les réactions de certains leaders socio-démocrates européens à l'élection de Nicolas Sarkozy. Un minimum de cohérence et de soutien entre les partis politiques membres de la même instance internationale serait le premier pas vers une intégration politique et le sentiment d'appartenance à une famille politique commune. Il est inacceptable de voir certains membres de l'IS ou du PSE soutenir des candidats conservateurs lors d'élections nationales. Le cas de Tony Blair faisant preuve de plus d'amabilité que ne l'exige la politesse envers Nicolas Sarkozy pendant les élections présidentielles françaises est un exemple d'action qui fragilise la solidarité internationale entre les socialistes. Cela ne doit plus se reproduire.

Un mouvement politique ne vit que par la mobilisation de ses adhérents et la construction de projets politiques communs. Réformer le PSE et l'IS passe essentiellement à nos yeux par la prise en compte de ses deux volontés. Le sentiment d'appartenance au Parti Socialiste Européen ne peut pas se résumer à l'apposition du logo sur la carte du PS, qui trop souvent n'est pas compris par l'adhérent. Et que penser du sentiment d'appartenance à l'Internationale Socialiste qui, pour beaucoup, évoque plus une histoire centenaire qu'une réalité actuelle. Il faut nous rappeler que l'unité des socialistes français ne s'est faite que par l'intervention de l'Internationale Socialiste en 1905. Dès à présent, le mouvement socialiste en France doit s'engager dans une profonde réforme des instances socialistes internationales. Nous ne pouvons pas continuer à penser la politique dans nos frontières nationales. Notre génération doit être, sans hésitation, celle d'une participation plus intense à la définition des politiques européennes et internationales. Militants d'un mouvement politique, nous savons que la démocratie est inhérent à l'existence des partis politiques, c'est pourquoi nous militons pour que le PSE devienne le grand parti politique socialiste européen.

La réforme récente du PSE, permettant notamment l'adhésion directe des militants à cet organe, va dans le sens d'une repolitisation que nous appelons de nos vœux. Pour autant, si elle était nécessaire, elle n'est pas suffisante. Au niveau des sections et des fédérations, une implication plus grande dans la procédure de congrès doit être rendu possible par la création de commissions nationales de travail qui auront leur déclinaison locale. De plus, la logique nationale dans la représentation au PSE doit être progressivement abandonnée pour la remplacer par une logique politique fondée sur des motions regroupant des adhérents de différents partis composant le PSE. Cette logique nationale, au niveau des instances européennes (accord technique au Parlement, choix des commissaires européens) est néfaste à la lecture politique à l'heure où l'Europe occupe une place de plus en plus importante dans notre vie quotidienne. Face à cette situation, le PSE doit porter des lignes politiques définitives à la proportionnelle auprès de l'ensemble des adhérents du PSE et des partis le composant et non des lignes politiques issues du consensus entre dirigeants de ces partis.

L'Internationale Socialiste doit connaître aussi diverses réformes pour en faire un acteur essentiel de la démocratisation du monde. Sa situation actuelle ne permet pas d'en faire instantanément un lieu de militantisme et de définition de politiques publiques supranationales même si ce sont ces deux objectifs que nous devons viser dans les années à venir. Dans l'immédiat, il devient essentiel d'en

faire un lieu de rencontres et de confrontation des expériences socialistes au pouvoir pour que progressent les valeurs de justice sociale, d'égalité, de liberté et de solidarité à travers le monde. Là encore, l'implication des militants dans les procédures de congrès, à tous les niveaux, est nécessaire.

Redonner vie à la vocation internationale du socialisme, fonder le compromis autour de lignes politiques et non d'appartenances nationales et investir à tous les niveaux la démocratie militante sont les 3 piliers de la réforme que les jeunes socialistes doivent promouvoir auprès de tous ceux qui se reconnaissent dans le combat socialiste et qui veulent, avec nous, transformer la société.

Le MJS, fort de son investissement dans Ecosy et la Iusy, portera à travers ces organisations sa volonté de réforme de ces institutions parce que à la manière dont le disait Jaurès: «un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup y ramènent».

Construisons une identité européenne de gauche

La construction européenne, on le dit souvent, est un enjeu majeur parce qu'elle représente le seul cadre politique pour agir dans la mondialisation. Le combat pour son approfondissement est ainsi à la fois un combat pour préserver nos modèles sociaux des

ravages provoqués par l'extension mondiale et incontrôlée du capitalisme, et c'est aussi une partie de notre engagement internationaliste, parce que l'Union européenne peut être le fer de lance de politiques de réductions des inégalités mondiales et d'éradication de la pauvreté.

Malheureusement ces objectifs ne vont pas de soi en Europe. L'union européenne n'est pour l'instant qu'une union économique plus soucieuse de maintenir l'équilibre budgétaire que de développer un modèle social européen. Dès lors notre engagement pour que l'Union Européenne se dote d'un traité social est primordial, c'est sans doute même la plus importante des batailles socialistes. Pour autant elle n'est pas la seule bataille européenne.

Il en est une autre qui a elle aussi toute son importance et qui a tendance à être délaissée, c'est celle de l'identité européenne, et c'est à travers elle que se pose la question de l'intégration de la Turquie ou, dans un horizon plus lointain, des pays du Maghreb. Le refus de l'entrée de la Turquie dans l'Europe par Sarkozy, la désignant comme un pays d'Asie mineure, ou par certains chrétiens comme François Bayrou effrayés de voir un pays majoritairement musulman pouvoir rejoindre l'Union Européenne, nous amène à nous poser la question « qu'est ce qu'être européen ? ». C'est là une bataille culturelle, défendre une conception de gauche de l'Europe et de l'Union Européenne face à celle de la droite, face à celle conservatrice ou réactionnaire identifiant l'Europe à des frontières géographiques héritière du temps de l'Europe chrétienne, c'est-à-dire celle de la monarchie de l'ancien régime. La gauche héritière de la révolution française, du combat de la raison et des lumières pour s'émanciper de la tradition monarchiste ne peut qu'affronter de toutes ses forces ces conceptions traditionalistes de l'Union Européenne.

L'union européenne n'est pas un héritage que nous aurait légué l'ancien régime mais bien une construction qui a commencé lors de l'après guerre. Construction qui avait pour but d'unir les pays européens que le nationalisme et le

nazisme avaient poussés dans les horreurs de la seconde guerre mondiale. Après ces carnages, six pays décidaient avec la CECA de mettre en commun la production du charbon et de l'acier, de placer ainsi sous une même autorité la production des matières premières servant à la fabrication des chars d'assauts.

L'Union Européenne s'est ainsi construite sur cette base, permettre à des pays que des siècles de traditions avaient vu s'affronter de construire des normes universelles, des politiques communes et donc de construire un avenir collectif. Et aujourd'hui, au nom d'antagonismes passés, d'histoire chrétienne et musulmane on voudrait nous voir refuser l'entrée de la Turquie. Quand partout dans le monde les religions ou les querelles de frontières sont utilisées comme alibi pour justifier des massacres de masses comme en Irak, comme lors du 11 septembre ou en Afrique, on voudrait que l'Union se construise sur une identité traditionaliste ? A l'inverse l'Europe peut être un grand projet, le plus beau projet des socialistes, en défendant l'intégration de la Turquie et plus tard celle des pays du Maghreb, c'est la construction d'un espace commun de paix, de liberté, de démocratie, d'égalité qui peut être construit à partir d'origines culturelles diverses. C'est montrer aux défenseurs des théories du choc des civilisations, que les diverses cultures n'empêchent en rien de construire un avenir collectif. Alors bien sur les cassandres ne se priveront pas de pointer les innombrables difficultés, l'Union Européenne a déjà du mal à fonctionner à 27, le manque de respect des droits de l'homme en Turquie ou dans les pays du Maghreb ou encore la difficulté à fixer les limites de l'Europe. Mais c'est avoir la vue bien courte, tout ceci ne constitue que des difficultés mais aucune impossibilité, ce sont des embûches mais certainement pas des impasses. Le réalisme européen ne doit pas empêcher d'avoir de grands objectifs, de défendre une identité européenne qui soit celle de l'union autour de valeurs, celles de la démocratie, de la justice et du progrès social. Défendre l'entrée de la Turquie et des pays du Maghreb est ainsi une manière de défendre cette identité, de reprendre le flambeau des fondateurs de l'Union. Et c'est aussi en défendant cette identité européenne que nous pourrions donner sens à l'Union Européenne et l'empêcher de se diluer dans des égoïsmes nationalistes comme c'est le cas actuellement.

Résolution Europe

L'Europe est un système politique hybride dans lequel deux principes de gouvernance se font concurrence: le mode intergouvernemental, où ce sont les Etats-membres qui décident, et le mode supranational, où les acteurs purement européens, commissaires et députés européens, prennent des décisions sans consultation des Etats membres. Aujourd'hui, l'Europe est en panne parce que les institutions supranationales, Commission et Parlement, ne sont plus audibles face à 27 gouvernements défendant scrupuleusement leurs intérêts.

Le théâtre du dernier Conseil européen en est la parfaite illustration: il a suffit qu'un Etat fasse valoir ses intérêts propres pour qu'il réveille les ardeurs d'autres membres et ainsi mette en péril l'adoption d'un texte commun. Et quand malgré tout un consensus se dégage, c'est un texte au rabais qui sort de ces négociations sans fin. C'est ainsi que, depuis Maastricht, seuls de petits traités ont été adoptés, vidés de tout leurs sens à la suite des multiples Conférences intergouvernementales.

Le système d'unanimité au Conseil européen bloque donc toute volonté de réformer en profondeur l'architecture institutionnelle de l'Union, mais constitue également une barrière supplémentaire aux transferts de compétences des Etats en direction de l'UE et à l'accroissement de ses ressources propres. Sans moyens, l'Europe ne peut adopter que des mesures réglementaires, des restrictions pour les Etats; quant aux mesures redistributives ou d'harmonisations fiscales et sociales, elle ne peut en adopter sans compétences propres et sans moyens propres.

L'enjeu aujourd'hui est de clarifier le système institutionnel de l'Union, pour donner plus de pouvoirs au Parlement et faire en sorte, comme c'est le cas dans tous les régimes parlementaires, qu'il décide de la couleur politique de l'exécutif de l'UE, la Commission. Ainsi, si nous nous réjouissons de certaines avancées du traité simplifié, notamment s'agissant de la présidence fixe de l'UE et de l'élargissement des domaines régis par la majorité qualifiée, nous ne nous en contentons pas: la composition de la Commission européenne est toujours entre les mains des Etats-membres et ne répond pas à des logiques idéologiques mais de répartition nationale; les élections européennes continuent de se dérouler selon 27 procédures différentes et leur parcellisation systématique en fait une agrégation de 27 élections nationales, parce que les listes sont nationales, les campagnes sont nationales, les arguments sont nationaux.

Modifier le mode de scrutin des élections européennes en imposant la constitution de listes transnationales, montées par les partis politiques européens, donnerait une légitimité sans pareil au Parlement et permettrait de dégager une majorité claire et légitime. Si chacune de ces listes propose un candidat à la tête de la Commission européenne en cas de victoire aux élections, la majorité parlementaire pourrait imposer son candidat aux Etats-membres. Tout cela est possible en l'état actuel des institutions, mais nécessite un renforcement des partis politiques au niveau européen.

Nous, jeunes, socialistes et rénovateurs, devons embrasser la dynamique partisane transnationale. Puisque, comme nous l'avons présenté, les Etats-membres sont des vecteurs d'immobilisme, nous pouvons renforcer l'Union européenne de nous même et de l'intérieur, en nous engageant dans le militantisme européen, en prenant part au processus de politisation et de parlementarisation des institutions européennes. C'est une responsabilité que nous avons à et nous encourageons tous les jeunes socialistes français à adhérer au Parti socialiste européen, à se rendre à ses réunions, à créer des sections du PSE sur tout le territoire pour que les citoyens se réapproprient l'Union et contribuent à son renforcement. Ainsi, nous proposons que chaque adhérent du MJS reçoive la plaquette de présentation du PSE en adhérent, et que, suite à un vote en Congrès, le fichier national du MJS soit mis à disposition du PSE pour inciter nos camarades à se rendre aux réunions organisées par les socialistes européens, comme l'a déjà fait la fédération PS de Paris.

Bien sûr, ces considérations institutionnelles essentielles dans une appréhension à moyen ou long terme de l'intégration européenne, ne doivent pas nous empêcher de considérer que d'autres problèmes sont urgent à régler. Car parallèlement, l'Union doit susciter l'adhésion de ses citoyens par des mesures qui les touchent directement. C'était là le sens de la politique par la preuve, prônée par notre candidate durant cette campagne présidentielle: l'environnement, la recherche et l'éducation doivent être les priorités de l'Union. S'agissant de l'environnement, des mesures fiscales incitatives doivent être généralisées chez

les 27 pour atteindre un objectif commun d'utilisation des énergies durables (appréhension du développement durable non pas dans le cadre stato national mais dans le cadre européen); s'agissant de l'éducation, le programme Erasmus doit être intensifié: il a bénéficié à 145 000 étudiant en Europe, soit 1% de l'ensemble de cette population. Aussi, si le nombre de ses bénéficiaires doit croître significativement, la bourse offerte par la Commission européenne doit elle aussi être réévaluée pour permettre une meilleure mixité sociale des étudiants Erasmus. En effet, l'Union ne donnant que 100 euros par mois à ces étudiants, ceux qui n'ont pas suffisamment de moyens ne peuvent partir, créant là une inégalité sociale supplémentaire et renforçant le caractère élitiste de l'Union.

Si la distinction a été faite entre avancées institutionnelles et mesures palpables et concrètes, elles sont néanmoins intrinsèquement liées: une clarification institutionnelle offrira une capacité d'action plus importante à l'Union qui, pourra ainsi contourner toutes les réticences des Etats-membres qui constituent le facteur principal de l'immobilisme européen.

Pallier le déficit démocratique de l'Union européenne par une politisation des institutions

Les Non français et néerlandais ont fait basculer l'Union européenne dans une crise politique de long terme et ce n'est pas le Traité modificateur (dit "Traité simplifié") qui va l'en sortir. En effet, malgré les controverses et au contraire de ce dernier projet, le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TECE) avait le mérite d'être ambitieux quant à l'avenir du système politique de l'Union européenne. Le manque de lisibilité et le déficit démocratique déjà constatés au sein de l'Union n'ont alors fait que s'amplifier creusant davantage le fossé qui existe entre les citoyens européens et l'Europe, rendant le citoyen chaque fois plus sceptique face aux activités de l'Union.

Il s'agira donc de politiser le système de l'Union afin de pallier le déficit démocratique qui éloigne le citoyen européen. Dès lors, le mouvement de politisation des institutions conduit inexorablement à renforcer les institutions communautaires (I), même si ceci n'est évidemment pas suffisant pour rapprocher l'Europe du citoyen (II). Ce mouvement de renforcement interne à l'Union n'est pas seulement nécessaire pour réduire le déficit démocratique existant à l'intérieur de l'Union: celui-ci est indispensable si l'Union européenne veut arriver un jour à jouer le rôle qui est le sien dans un monde multipolaire (III).

Renforcer les institutions communautaires

Les institutions de l'Union européenne se caractérisent actuellement par un manque d'égalité. En effet, au triangle institutionnel (Commission, Conseil, Parlement) censé dominer le système institutionnel de l'UE, on oppose souvent la prédominance du rôle et des prérogatives du Conseil de l'UE et du Conseil européen (qui bien que ce dernier joue un rôle fondamental au sein du fonctionnement de l'UE, ne bénéficie pas pour autant du statut d'"institution").

Or, un fonctionnement cohérent de l'UE ne peut être espéré qu'en organisant une équilibre des pouvoirs de chaque institution propre à assurer une collaboration interinstitutionnelle efficace et des moyens de pression équivalents.

Aussi, étant internationalistes, nous apparaît-il nécessaire de modifier le mode de sélection des commissaires. Actuellement, alors que la Commission représente la

légitimité intégrative de l'UE, le mode de sélection des commissaires persiste à les rattacher à leurs Etats respectifs et donc à leur nationalité (un commissaire par Etat). Cette contradiction nous porte à considérer que le mode de désignation des commissaires devrait être propre à assurer leur indépendance vis-à-vis de leurs Etats.

Pour ce faire, il importerait d'éliminer le critère de nationalité (un commissaire par Etat), en réduisant le nombre de commissaires, au profit du critère de compétence. + rotation de toutes les nationalités

Par ailleurs, la désignation de la Commission laisse, aujourd'hui, une large marge de manœuvre au Conseil de l'Union, le rôle du parlement européen ne restant que secondaire ici (avec les auditions des potentiels commissaires). De la sorte, la Commission n'est pas issue d'un mode de désignation démocratique. En effet, la désignation devrait être davantage politisée. En faisant élire les commissaires par le Parlement européen, on perime de lutter contre le déficit démocratique et le manque de légitimité politique de la Commission tout en accroissant, corrélativement les pouvoirs d'un Parlement européen, représentant la légitimité démocratique de l'UE, trop faible face aux deux autres institutions du triangle.

Toujours dans ce constat de déficit démocratique de l'Union, il apparaît que la Commission est celle qui détient le monopole de l'initiative des textes législatifs, de sorte que le Parlement européen apparaît plus comme une chambre d'enregistrement que comme un véritable législateur. Dès lors, il conviendrait d'instaurer un droit de proposition dont les députés européens seraient les détenteurs, eux qui sont plus proches des citoyens et de leurs inquiétudes que les commissaires. Cela permettrait, en conséquence, de rendre le processus législatif plus légitime et plus démocratique.

Rapprocher l'Europe de chaque européen

La construction empirique de l'Union tend à justifier la complexité de la structure et du fonctionnement de cette entité. Or, il est fondamental que chaque citoyen européen puisse prendre part au débat de la construction européenne d'où la nécessité de simplifier cette organisation afin de la rapprocher toujours plus du citoyen européen et de le rendre moins sceptique face activités de l'Union.

Aussi, au titre de ces simplifications nécessaires, il nous paraît important de rapprocher le langage utilisé au sein de l'Union, de celui employé au niveau national. Ainsi, à titre d'exemple, il faudrait désigner les actuels «règlements» par le terme de «lois européennes» et les actuelles «directives» par le terme de «règlements européens». De la sorte, l'on simplifie la compréhension de la portée attribuée à chacun de ces actes de droit dérivé.

Dans le même ordre d'idée, il serait intéressant de prévoir, à l'instar des questions au gouvernement retransmises à la télévision, des séances de questions du parlement européen à la Commission retransmises à la télévision. En outre et ceci est essentiel, il faudrait donner toute son ampleur à la notion de citoyenneté européenne.

Actuellement, la citoyenneté européenne comprend, au nombre de ses droits, celui de garantir le droit de vote et d'éligibilité des citoyens aux élections municipales et aux élections européennes dans leur Etat de résidence alors qu'ils ne sont pas ressortissants de cet Etat. Le but, serait pour nous d'accroître le volet « droit de vote » en l'élargissant aux élections nationales (et non pas seulement municipales) sur le même critère de la résidence et selon des modalités que nous n'avons pas encore précisées.

A l'origine de cette proposition, un raisonnement simple qui fait figure de constat : le concept de « citoyenneté » peut se définir comme une « participation à la vie de la cité » et se rattache donc à la territorialité. Or, au niveau de l'Union, le territoire s'étend à l'ensemble des territoires des Etats membres. Il est donc normal qu'un citoyen de l'Union puisse exercer les droits conférés par la citoyenneté sur l'ensemble du territoire européen. En donnant toute sa force à ce principe au niveau de l'Union européenne, on permet aux citoyens de prendre conscience de l'Union et on en fait des citoyens à part entière. De la sorte, on permet que la citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale au lieu de simplement la compléter (comme c'est le cas actuellement).

Dans le futur immédiat et pour que les citoyens européens ne s'expriment que d'une seule voix, le même jour et sans filtre national, il conviendrait que le futur Traité de Lisbonne (dit « Traité simplifié ») soit proposé par référendum transnational (un seul référendum à l'échelle du territoire de l'UE). De la même manière, nous souhaitons que soient organisées les élections au Parlement européen le même jour dans tous les pays membres.

Enfin, parce que les citoyens européens de demain sont les collégiens et les lycéens d'aujourd'hui, il est essentiel de renforcer l'éducation européenne en rendant les programmes scolaires sur l'UE plus conséquents.

Pour une Europe "modèle des droits de l'homme"

Quel est le rôle que doit occuper l'UE dans le monde d'aujourd'hui? Elle doit se placer dans un rôle de médiateur dans le monde multipolaire actuel. Pour cela, l'Europe ayant réussi la paix sur son territoire, elle doit maintenant aider les Etats qui aspirent à celle-ci à y accéder. Pour ce faire, la personnalité juridique de l'UE est un élément indispensable. Si l'on désire rendre plus lisible et donc, plus démocratique l'UE, il importe de lui reconnaître la personnalité juridique. Celle-ci peut être définie comme la capacité d'avoir des droits et obligations. Elle autorise ainsi l'UE à agir en son nom propre au niveau international, devenant, de cette manière, un sujet de Droit international public. Cela la conduirait à avoir la capacité de représentation, d'engager sa responsabilité internationale, la capacité de négocier et de conclure des accords internationaux, la capacité de devenir membre d'une organisation internationale et d'adhérer à des conventions internationales (telle que la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, renforçant ainsi les droits et libertés des citoyens européens puisque l'UE s'exposerait aux sanctions de la Cour EDH). Ce dernier élément doit être complété par la construction d'une force d'intervention européenne. En cas de conflit extérieur, l'UE ne parlera désormais que d'une seule voix (contrairement à la situation qui s'est présentée sur la question de l'intervention armée des Etats membres en Irak en 2003). Ceci dit, l'UE doit continuer de renforcer les valeurs qui sont les siennes par la mise en place une Charte sociale contraignante.

Bâtir l'Europe des Européens.

L'Europe est aujourd'hui bloquée à la croisée des chemins. Nombreux sont nos concitoyens, mais aussi nos dirigeants qui hésitent entre la voie fédérale que nous défendons et le repli national. Cette hésitation n'a à notre avis qu'une seule cause, l'absence d'un fort sentiment européen dans de nombreux pays. En témoignent l'opinion de la population sur le rôle de l'euro et de la BCE, à qui l'on reproche à la

fois de faire monter les prix et d'être uniquement centrés sur la lutte contre l'inflation.

A la lecture de ce diagnostic, il est donc évident que la construction européenne devra en passer par l'édification de cette identité européenne. celle-ci passe par des progrès dans deux domaines : la gouvernance économique de l'Union, la démocratisation des institutions et l'identification culturelle.

La gouvernance économique.

L'adoption de la monnaie unique, qui fut un pas important vers le fédéralisme et dont nous nous sommes réjoui, ne fut pas accompagnée de la mise en place d'un système de pilotage de la nouvelle zone économique ainsi créée. De ce fait, l'Europe est une des zones du monde où la croissance est la plus faible. Or, tant que l'Europe sera défaillante dans ce qui est un de ces principaux domaines d'activités, jamais les peuples ne pourront s'y identifier.

Il nous faut appliquer et développer l'agenda de Lisbonne, au niveau européen. Cela passera par la mise en place d'une gouvernance économique unifiée (institutionnalisation de l'Eurogroupe), qui sera chapeauté par le Ministre européen des affaires économiques (cf. plus bas), dans le domaine législatif, dans celui de la politique budgétaire et celui de l'orientation des investissements. Conséquence de ces nouvelles dispositions, le budget européen devra être fortement augmenté. Des compétences fiscales devront être transférées directement au Parlement Européen, qui fixera ainsi le budget de l'Union.

L'Europe présente également un déficit de protection, notamment dans le domaine social. Cela passe donc par l'instauration d'un revenu minimal européen, d'une sécurité sociale européenne, et d'un fond de soutien à la petite enfance pour doter chaque enfant du capital cognitif nécessaire dans une « économie de la connaissance ».

De plus devront être définies les domaines échappant à la concurrence, dans les domaines de l'énergie, des transports publics, de la communication, etc.

Assumer le fédéralisme

Par peur d'une réaction hostile de la population les fédéralistes européens ont toujours hésité à afficher leur opinion. Cela a conduit à l'instauration d'un système de gouvernance extrêmement opaque au niveau européen. Conseil européen, Conseil de l'Union Européenne, Commission Européenne, etc. Cela conduit à une désaffiliation du citoyen par rapport à ces institutions, et indirectement par rapport à l'Europe elle-même. Nous devons donc assumer notre fédéralisme, et faire de la lisibilité et de la démocratisation des institutions notre priorité.

1. Nous proposons de changer la dénomination de la commission en celle de conseil Européen, et celle de commissaires en ministres.
2. Les effectifs ministériels seraient resserrés (une quinzaine de ministres) et une fonction de ministre délégués seraient créées. Le président du Conseil sera le chef de file de la liste majoritaire au Parlement Européen.
3. Les ministres européens seront désignés parmi les parlementaires.
4. Le Conseil Européen devra être paritaire.

Le Parlement verrait ses attributions augmentées :

1. Il disposera de l'initiative des lois, du vote du budget, sur proposition de la commission.
2. Après accord du Conseil des États (cf. plus bas) il sera seul habilité à rédiger les textes des traités, qui devront être ratifiés ensuite par les états. Les dits traités pourront être mis en application à partir du moment où ils auront été ratifiés à la majorité qualifiée des états membres.
3. Il nommera les ministres qui devront être ratifiés par le Conseil des États. Les ministres seront collectivement et individuellement responsables devant le PE.

La représentation des états sera assumée par le Conseil des États, qui remplacera les anciens Conseil Européen et Conseil de l'Union Européenne.

1. Composés de 2 à 5 délégués par état-membre, au prorata de la population de ces états. Les dits délégués seront élus à la majorité des deux tiers par les parlements nationaux. Le Conseil des Etats sera paritaire.
2. Le Conseil des états disposera d'un pouvoir d'amendement sur tous les textes, et d'un veto absolu pour tout texte touchant aux traités européens.
3. En cas de majorité des deux tiers, le texte aura un droit de veto suspensif sur n'importe quel texte. Le parlement ne pourra passer outre qu'en réunissant à son tour cette même majorité.

Européaniser les esprits.

Lors des élections du PE, les listes européennes devront être paneuropéennes, afin de déconnecter le débat du théâtre national. Le chef de file de la liste majoritaire sera Président du Conseil Européen. En conséquence, le mode de scrutin devra être homogénéisé. La culture européenne doit être enseignée dès l'école primaire dans sa diversité mais surtout dans son unité. L'enseignement, qui fut autrefois utilisé comme base de l'unification nationale doit devenir celle de l'unification européenne.

La mobilité intra-européenne devra être facilitée et encouragée à tous les âges; et en particulier pour la jeunesse. Doit être institué un groupe de média (presse, télévision, radio, web) européen piloté par l'Union et ayant pour fonction de présenter une information à caractère européen, mais aussi une découverte systématique de l'ensemble de l'Union, un outil de communication au service de l'idée d'Europe.

Le domaine symbolique doit être réinvesti, car il représente un facteur décisif d'unité. On peut suggérer diverses pistes : Écrire des paroles pour l'hymne européen, déployer plus largement son drapeau, "culte" d'hommes et de femmes effigies comme les pères fondateurs, le lancement de projet symboliques (conquête de Mars, programme européen de lutte contre les maladies, pour le co-développement, etc.)

Un vrai PSE

1. Définir un programme paneuropéen pour le PSE en amont des programmes nationaux, et non l'inverse, conduisant à la définition par le plus petit dénominateur commun. Se référer clairement à ce programme européen lors de la campagne des européennes.

2. Conduire un vaste débat pré-électoral coordonné entre les différents partis socialistes permettant de mieux définir les contours de l'«Europe telle que nous la voulons».

Plus généralement ces deux propositions iraient dans le sens du mouvement engagé par la réunion des Verts européens.

Dans une vision plus programmatique, poser un constat clair quant à ce que l'Union a déjà pu apporter dans la réalité quotidienne de ses citoyens (édition d'un document récapitulatif), et en parler lors des débats internes comme externes au Parti, ou au MJS avant d'entamer sur cette base une critique constructive de ce qu'il lui reste encore à construire.

Des solutions globales pour une paix durable au Proche-Orient

Le Mouvement des Jeunes Socialistes tient à réaffirmer son engagement pour une paix juste et durable au Proche-Orient. L'absence de solution au conflit israélo-palestinien, le chaos irakien, les multiples crises politiques et l'instabilité au Liban menacent la stabilité de la région et au-delà, ont de graves conséquences sur la situation internationale. Notre vocation universaliste doit nous inciter à appuyer tous les progressistes et défenseurs de la paix dans la région.

En Israël et en Palestine, la situation ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années. Les populations israéliennes et palestiniennes payent le prix fort de l'aveuglement de l'administration Bush qui, par son soutien inconditionnel au gouvernement israélien et à son absence de vision quant aux solutions de long-terme à apporter, est incapable de donner une impulsion aux initiatives de paix dans la région. L'Union Européenne malgré son engagement financier massif en Palestine est incapable de jouer un rôle et porte une responsabilité dans le chaos régnant à Gaza du fait de sa décision de couper son aide financière après la victoire électorale du Hamas. Aujourd'hui, tant en Israël qu'en Palestine, les gouvernements sont faibles et manquent de soutien populaire pour mettre à terme de manière courageuse au conflit, en lançant des pourparlers globaux pour trouver une solution définitive au conflit. Le MJS continue à appuyer l'indépendance de la Palestine dans le cadre d'une solution négociée permettant à deux peuples et aux deux Etats de cohabiter dans la paix et la sécurité. Nous condamnons l'ensemble des attaques contre les civils: tant les roquettes lancées contre les civils israéliens dans les villages du Nord d'Israël que les raids israéliens tuant les civils israéliens, menacent les perspectives futures d'une paix et de la réconciliation entre les deux peuples.

La politique des petits pas a montré ses limites. C'est pourquoi nous considérons que seule une négociation globale sur l'ensemble des sujets de conflits permettra de mettre à terme au conflit. Des négociations doivent être lancées, sans préalable ni conditions, devant permettre de régler le problème des colonies, du statut de Jérusalem, de trouver une solution juste et viable, acceptable par les deux parties, au problème des réfugiés palestiniens.

Plus largement, le conflit israélo-palestinien est difficilement dissociable de conflits plus larges dans la région. La

persistance du conflit territorial entre Israël et la Syrie est depuis longtemps un point de blocage à toutes les initiatives de paix dans la région. L'Iran joue un rôle de plus en plus important et a montré sa capacité de nuisance au Liban ou en Palestine. Il est donc fondamental d'appréhender les problèmes dans une perspective large prenant en compte les rapports de force dans la région.

A cet égard, nous soutenons l'initiative de la Ligue Arabe proposant à Israël un compromis global entre Israël et l'ensemble des pays arabes visant à reconnaître l'indépendance de la Palestine dans ses frontières de 1967 contre la reconnaissance d'Israël par l'ensemble des pays arabes. Nous soutenons également toutes les initiatives visant à organiser une conférence régionale permettant de traiter tous les sujets en suspens dans la région. A cet égard, l'appel de Yossi Beilin à organiser une conférence de Madrid – Bis nous semble aller dans le bon sens et doit bénéficier de l'appui des autorités françaises et européennes.

Le MJS tient à réaffirmer son engagement dans la région dans le cadre de la IUSY et apporte son soutien à nos organisations partenaires.

Au Liban, le MJS s'est profondément investi au cours des deux dernières années. L'intifada de l'Indépendance et la victoire de l'opposition anti-syrienne dite du 14 mars aux élections législatives en 2005 avaient apporté un espoir sans précédent dans le pays. Malheureusement, la guerre de Juillet entre le Hezbollah et Israël a dévasté le pays, eu de lourdes conséquences économiques et humanitaires et attisé les tensions entre communautés. Quelques mois après, le Hezbollah et ses alliés pro-syriens, soutenu de manière opportuniste par Michel Aoun et le Courant Patriotique Libre, contestèrent la légitimité du gouvernement précipitant le pays dans une crise politique grave.

Le MJS tient à réaffirmer son soutien aux forces du 14 mars, en particulier notre partenaire dans la IUSY le Parti Socialiste Progressiste, et aux autres forces progressives de la coalition comme le mouvement de la Gauche Démocratique. Le gouvernement doit être soutenu dans son combat pour une réelle indépendance du Liban et d'émancipation par rapport à la tutelle syrienne et au financement du Hezbollah par l'Iran. Nous dénonçons les tentatives de déstabilisations à commencer par les assassinats de personnalités anti-syriennes et les attentats ayant gravement fragilisé le pays. C'est pourquoi, prenant acte du refus par l'opposition d'accepter un tribunal à caractère international pour juger les assassins de Rafic Hariri et des autres personnalités politiques, soutient la mise en place d'un tel tribunal dans le cadre de l'article 7 de la Charte des Nations-Unis.

D'un autre côté, nous sommes inquiets par la montée des tensions entre les deux forces en présence et appelons les deux parties à trouver une solution acceptable par tous permettant de faire baisser le niveau de tension. L'élection du Président de la République doit être l'occasion de rétablir le dialogue en permettant l'élection d'une personnalité acceptable par les deux parties tout en bénéficiant du soutien populaire.

L'Iran doit respecter les droits de l'Homme

Les jeunes socialistes,

Conscients que les préoccupations des socialistes sur le plan local ou national ne doivent pas détourner leur attention du nécessaire engagement sur plan international dans la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, partie intégrante de leur combat humaniste,

Conscients et scandalisés de la gravité des violations des droits humains en Iran par la théocratie au pouvoir dans ce pays;

Indignés face aux violations constantes des droits de l'Homme en Iran et particulièrement la reprise des lapidations;

Préoccupé par l'accélération du programme nucléaire du régime iranien qui vise l'obtention de la bombe atomique;

Gravement préoccupé par le soutien déclaré du régime iranien à l'intégrisme islamiste et son appui aux groupes terroristes à travers le monde, notamment en Irak son opposition affichée à toute processus de paix au Proche Orient;

Inquiet de la possibilité qu'un tel régime puisse poursuivre sa politique de terreur et son chantage à la bombe nucléaire sans qu'il y soit opposé une réponse politique ferme;

Considérant que le comportement actuel du régime iranien ne concerne pas uniquement ses propres citoyens mais constitue une menace à l'égard de la communauté internationale et aura des répercussions sur la vie politique française;

Condamnant vigoureusement les violations graves et massives des droits de l'Homme en Iran, notamment les lapidations, pendaisons publiques, les châtiments cruels, inhumains et dégradant, particulièrement à l'égard des femmes et des jeunes.

Déclarent leur soutien aux mouvements de protestations des étudiants, des enseignants, des travailleurs iraniens et sa solidarité avec la jeunesse iranienne qui lutte pour ses aspirations démocratiques et ses droits élémentaires;

Appellent les autorités iraniennes à la mise en liberté des prisonniers politiques, opposants, journalistes, écrivains, artistes, militants de la cause des minorités, etc.... détenus sans aucun procès équitable et contrairement aux lois internationales;

Condamnent les arrestations arbitraires, notamment des femmes et des jeunes sous le prétexte d'infractions au code vestimentaire;

Déclarent leur indignation profonde vis-à-vis de l'apartheid sexuel en Iran et demande l'abolition de toutes les lois inhumaines à l'égard des femmes et des jeunes filles;

Soutiennent l'établissement d'une nouvelle politique iranienne comprenant notamment l'opposition catégorique à l'obtention de la bombe atomique par le régime iranien, le soutien au processus des résolutions adoptant des sanctions au Conseil de sécurité de l'ONU, la condamnation de l'entrave posée par l'Iran au processus de paix au Moyen Orient, le soutien à un changement démocratique;

Appellent les défenseurs de la démocratie dans le monde à renouer le dialogue avec les forces démocratiques de l'opposition intérieure et extérieure au régime de Téhéran,

Soutiennent et appellent à soutenir la demande d'un non-lieu dans le dossier constitué à la suite des arrestations massives du 17 juin 2003, à l'encontre des membres et sympathisants de la Résistance iranienne; Un dossier juridiquement vide et résultant d'un marchandage entre le gouvernement de droite et la dictature religieuse moyennant d'importants contrats commerciaux.

Pour un gouvernement mondial démocratique

Le système d'institutions internationales actuel fut mis en place après la fin de la seconde guerre mondiale. Leur fonctionnement n'est plus adapté au monde d'aujourd'hui et est porteur de nombreuses inégalités démocratiques et sociales. Il s'agit pour les socialistes de proposer et de conduire les changements nécessaires à plus de paix et de justice sociale.

L'Organisation des Nations Unies, dans sa forme actuelle, est peut-être un élément stabilisateur pour les pays membres permanents du conseil de sécurité, mais elle n'assure pas son rôle de pacificateur et d'instance de règlement pacifique des conflits. Il nous faut réformer son fonctionnement en changeant le nombre de membre permanent du conseil de sécurité pour permettre à des pays émergeant comme l'Inde ou le Brésil d'en faire partie. Il faut également supprimer le droit de veto des membres permanents. La question de l'inadaptation de ses structures administratives devant l'ampleur de ses missions est également à poser. Aujourd'hui, 70% du budget onusien est absorbé par les opérations de maintien de la paix, il s'agit pour ne pas paralyser l'ensemble des autres actions de procéder au recouvrement complet des contributions des pays membres.

Le Fond Monétaire International outre la réforme nécessaire des quote-part pour permettre un juste équilibre entre les nations, devra être dirigé par une double majorité avec la prise en compte des quote-part et des États. Cette nouvelle structure ne pourra pas être laissée comme c'est le cas aujourd'hui «sous l'égide des Nations Unies» mais véritablement intégré au sein de l'Organisation des Nations Unies avec la mise en place d'un conseil de sécurité économique et social. Cela permettra de mettre œuvre des normes sociales et environnementales exigeantes pour l'ensemble des pays membres de l'ONU. Ce conseil devra également intégrer les organismes que sont la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Organisation Mondiale de l'Environnement et l'Organisation International du Travail. Le FMI et la BM, qui sont souvent aujourd'hui sources d'injustice comme la crise en Argentine ou les réformes des services de santé en Afrique australe ont pu nous le démontrer, doivent être réformés en profondeur car il est anormal que ces organes installés pour résoudre les problèmes mondiaux, soient aujourd'hui à la source de ces mêmes problèmes.

Les socialistes français sont de plus en plus appelés à diriger des institutions internationales. En dehors de parcours individuels, ils doivent porter la parole collective de la famille socialiste en mettant en œuvre ces réformes. Ils ont la responsabilité de ne pas décevoir en se coulant dans le fonctionnement actuel.

Le gouvernement mondial passe également par un multilatéralisme renforcé pour que la guerre «préventive» comme celle d'Irak 2003 ne se répète pas. Si une intervention armée doit avoir lieu dans le cadre d'une crise, cette intervention devra être décidée par l'ONU et conduite en son sein.

Le système d'aide bancaire doit également être réformé pour permettre l'émergence de banques régionales qui ne soit pas simplement des antennes des banques centrales occidentales. Les réflexions conduites actuellement en Amérique du Sud doivent retenir notre attention pour construire une réflexion globale sur les systèmes de financement international.

Nous soutenons les efforts d'intégration régionale et notamment l'évolution du Mercosur et de la Communauté Andine. Ces unions régionales doivent être également le lieu de discussion et de pression privilégiée pour combattre les dictatures comme dans le cadre de la Birmanie avec l'ASEAN.

Pour une réforme radicale des institutions internationales

Ni chance, ni défi à relever, la mondialisation est un fait. Or, socialistes et internationalistes, nous ne pouvons que nous réjouir de la reprise d'un mouvement d'unification du monde depuis la chute de l'URSS. Toutefois les relations transnationales, a fortiori à caractère économiques et financières, ont pris de cours la prudence de l'approfondissement des relations entre les États. Aussi, notre droit international, fondé en particulier sur la Charte des Nations Unies, n'a pas su anticiper cette dynamique et nos institutions mondiales ne parviennent donc plus à s'imposer dans la danse. Par ailleurs, nous ne pouvons pas rester insensibles aux égarements politiques de ces instances ces dernières années, trop souvent soucieuses des affaires internationales dès lors qu'il s'agit de défendre les intérêts particuliers de quelques États, et impuissantes lorsqu'il s'agit de définir un intérêt général mondial.

Pourtant, les enjeux à relever sont énormes. Jamais notre monde n'a été aussi inégalitaire: inégalités entre les peuples en terme de respect des droits et des libertés fondamentales; inégalités sociales qui se traduisent géopolitiquement par une domination du Nord sur le Sud; inégalités quant au droit à l'avenir des générations futures à faire face au défi écologique, du fait d'un développement économique incontrôlé. Après avoir eu pour objectif la recherche et la conservation de la paix, les institutions internationales doivent dorénavant orienter leurs actions vers la lutte contre ces inégalités.

La réforme radicale que nous appelons de nos vœux s'adresse à l'ensemble des piliers des instances internationales: l'OMC, les organisations issues des accords de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale), ainsi que l'ONU.

Ces trois piliers doivent tout d'abord évoluer vers une plus grande démocratie. A l'OMC, le système théorique de la stricte égalité entre les États (un pays = une voix) cède à la réalité des rapports de force et des négociations de couloirs. Les pays les plus pauvres et les plus exposés, de fait marginalisés, doivent avoir la possibilité de se regrouper dans une commission spécifique qui bénéficierait d'un droit de retrait vis-à-vis des décisions prises à leur insu. L'organisation du conseil administratif du FMI doit également être revue. La procédure de vote doit évoluer vers un système égalitaire (un pays = une voix) et le droit de veto des USA doit être supprimé. La composition des «constitutions» doit être révisée et les négociations, ainsi que les arbitrages, ne peuvent plus faire l'impasse d'une élaboration transparente. L'ONU doit, quant à elle, mettre un terme à la suprématie du Conseil de Sécurité en restaurant l'autorité de l'assemblée générale. Les ONG et la

société civile doivent être associées aux travaux préparatoires de l'assemblée générale.

Ces trois piliers doivent ensuite devenir moteur de nouveaux processus de développement. Nous ne pouvons nier que la multiplication des échanges marchands est à l'origine d'une interdépendance entre les pays qui réduit le risque de conflits armés. Mais l'OMC doit dorénavant prendre conscience des limites de la seule libéralisation commerciale, qui n'a apporté aucune amélioration économique et sociale des pays en voie de développement. Le système commercial international doit gagner en efficacité, avec pour horizon un développement solidaire et durable pour tous, et ce en se fixant notamment des objectifs écologiques et sociaux. Le FMI et la Banque Mondiale doivent, de leur côté, revenir aux fondamentaux de leur mission, à savoir la stabilisation monétaire et ainsi mettre fin à leurs ingérences injustifiées dans certaines orientations étatiques. Le pouvoir de créancier du FMI, notamment, ne doit plus faire pression sur des États qui seraient en désaccords avec certaines conditionnalités macro-économiques, tels des privatisations ou des dérégulations. L'OMC doit être finalement intégré dans le système onusien.

Ces trois piliers doivent enfin voir leurs prérogatives défendues et leur action contrôlée par un véritable pouvoir judiciaire international. Le renforcement de la Cour Internationale de La Haye et de la Cour Pénale Internationale doit tout d'abord être envisagé, afin de leur permettre de contribuer à la lutte contre la criminalité mondiale et contre le terrorisme. De nouvelles juridictions indépendantes doivent ensuite voir le jour en matière commerciale, en remplacement des organes judiciaires de l'OMC et de la Banque Mondiale. Enfin, les États devront également être mis à contribution, dans le cadre d'une réflexion sur l'approfondissement de notre droit international, à commencer par une réforme de la Charte de l'ONU afin d'y inclure les avancées jurisprudentielles de la Cour Internationale de Justice.

Une République nouvelle

Notre République est malade. Loin d'être la rupture promise, la pratique des institutions par Nicolas Sarkozy suit le chemin de la confusion et de la concentration des pouvoirs, ouvert par cinq années de chiraquie. Mais le nouveau Président innove également par une personnalisation totale de ces pouvoirs, ce qui nous éloigne encore un peu plus de l'idéal républicain et démocrate. Cette situation souligne l'inadaptation de nos institutions à une époque qui exige une intransigence absolue quant au respect des libertés et la mise en œuvre rapide d'une égalité réelle. Nous défendons une réforme institutionnelle ambitieuse afin de bâtir une République nouvelle.

Le chef de l'Etat ne peut plus être un marionnettiste impulsant les politiques nationales dans le secret du Conseil des Ministres, sans jamais en assumer les conséquences. Parce qu'il est drapé du suffrage universel direct, le Président de la République doit dorénavant être responsable. Responsable en premier lieu devant l'Assemblée nationale où siègent les représentants de la nation. Responsable en second lieu devant les juges, par une réforme du statut pénal du chef de l'Etat.

La souveraineté du Parlement devra être rétablie. L'Assemblée nationale sera rendue plus représentative par l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le scrutin législatif. La maîtrise de son ordre du jour lui sera restituée.

Le débat parlementaire reprendra également pleinement ses droits, par la suppression de l'article 49-3, instaurant la procédure du vote bloqué, et l'encadrement de l'article 38, relatif à la procédure des ordonnances. L'organisation de l'Assemblée nationale sera révisée dans le sens d'une augmentation et d'un renforcement des pouvoirs des commissions permanentes. Ces dernières rendront plus efficaces le contrôle parlementaire et les débats d'amendement des projets et propositions de loi. De plus, la composition du Sénat sera réformée afin d'être effectivement représentative des collectivités locales dans leur ensemble, en incluant notamment de manière paritaire des représentants issus des Conseils généraux et régionaux au sein du collège sénatorial. Un mode de scrutin proportionnel départemental sera mis en place.

Nos institutions devront agir en interaction avec les collectivités locales et l'Union européenne. Nous devons avancer vers une République territoriale cohérente et une République actrice de la construction communautaire. Tout d'abord, une nouvelle ère de la décentralisation verra le jour. Une clarification et une redéfinition des compétences des collectivités territoriales seront assurées, ainsi que la garantie de leur autonomie politique et financière. Les nouveaux transferts de compétences s'accompagneront donc d'une péréquation financière et de la définition du cadre dans lequel l'Etat entretient des relations étroites avec la collectivité concernée. Ensuite, le Parlement national sera impliqué dans l'élaboration des décisions européennes et du contrôle de leur application. Ainsi, les projets de directives seront discutés, en amont du Conseil européens des Ministres, par les parlementaires dans le cadre d'une commission permanente. Cette dernière aura également la charge de la transposition en droit interne des normes européennes.

La place de l'élu et du citoyen sera au cœur de la réforme institutionnelle. Un statut de l'élu devra voir le jour. Ce dernier assurera d'un côté un juste traitement parlementaire et la possibilité de retrouver son emploi une fois remplies ses fonctions électives. Mais il instaurera d'un autre côté le non-cumul des mandats, y compris dans le temps, et l'alignement du régime spécial des retraites du Parlement sur le régime général de la fonction publique. Des mécanismes de participation citoyenne à la vie publique seront créés. Pareillement à la saisine du Médiateur de la République, le citoyen pourra saisir le Conseil constitutionnel, en interpellant un député ou un sénateur de sa circonscription. Une procédure sera définie pour permettre aux citoyens de proposer des lois d'initiative populaire. Le vote blanc sera pris en compte séparément lors de tous les scrutins.

Pour un Sénat du 21ème siècle

Perçu comme une maison de retraite pour conservateurs en fin de vie, le Sénat de la Vème République est une anomalie de notre paysage institutionnel. L'élection indirecte des sénateurs, qui avantage outrageusement les zones rurales, assure à la droite sa domination sur la seconde chambre, quelle que soit la majorité politique du pays. Le Sénat représente un frein incontestable pour un gouvernement de gauche et pour nos institutions en général. Cette situation, contraire à une véritable démocratie représentative, n'existe qu'en France. Dans les pays où la seconde chambre n'est pas élue sur des bases politiques équitables, elle n'a pratiquement aucun pouvoir (comme c'est le cas pour la Chambre des Lords).

Faut-il pour autant supprimer purement et simplement le Sénat?

La gauche et le Mouvement des Jeunes Socialistes ne doivent pas entrer dans la logique des pleins pouvoirs. Nous pouvons et nous devons tirer un enseignement majeur des dernières élections législatives: les citoyens refusent le pouvoir absolu. Alors qu'au soir du premier tour tous les sondages annonçaient une vague bleue sans précédent à l'Assemblée Nationale, les Français ont décidé qu'il en serait autrement en élisant une forte opposition de gauche. En tant que jeunes socialistes, nous devons suivre cet exemple et militer pour des pouvoirs plus équilibrés, quelle que soit la couleur politique du gouvernement.

Cette recherche de meilleures institutions, plus démocratiques, passe par une réforme audacieuse du Sénat, pour en faire une chambre diverse politiquement, à l'image de la France:

Un Sénat élu à la proportionnelle intégrale, pour une représentation politique de tous les Français

Notre système parlementaire manque de représentativité. Le scrutin majoritaire à deux tours lamine totalement les petites formations politiques, surtout depuis l'instauration du quinquennat. Cette situation n'est bonne ni pour la démocratie, ni pour la gauche. Pour reconstruire et moderniser le Parti Socialiste, nous avons besoin de nos camarades verts, communistes et radicaux. Introduire une dose de proportionnelle pour l'élection des députés n'est pas la meilleure solution pour améliorer la représentativité du Parlement. Le gouvernement doit pouvoir bénéficier d'une majorité pour mener sa politique; tout blocage du système ne manquera pas de détourner les électeurs déçus vers les extrêmes. Nous souhaitons une réelle représentation du pays au Parlement, grâce à l'élection de tous les sénateurs au scrutin proportionnel de liste à un tour. Cette réforme est plus audacieuse qu'une simple dose de proportionnelle et permettra à chaque formation politique représentative de siéger au Parlement et de défendre ses électeurs. Pour éviter les candidatures saugrenues, il convient toutefois de placer un pourcentage plancher de suffrages exprimés pour entrer au Parlement (entre 2% et 5%).

Un Sénat qui ne soit plus un frein institutionnel, mais le lieu du débat démocratique

Avec un tel mode de scrutin, le Sénat retrouvera un second souffle; il deviendra la chambre du débat et du pluralisme. A contrario, il ne doit plus être un frein à l'action gouvernementale. Il ne s'agit pas de retirer son pouvoir législatif au Sénat, sans quoi il deviendrait inutile. En revanche, nous devons faire en sorte que la seconde chambre soit celle du débat d'idées autour des projets, mais pas une chambre de décision et encore moins une institution de blocage. Pour cela, la navette parlementaire doit être limitée. Le nouveau Sénat discutera la loi après une première lecture de l'Assemblée Nationale et pourra l'amender. Le texte modifié sera alors transmis à nouveau à l'Assemblée Nationale qui décidera en dernier ressort et pourra, ou non, retenir les amendements des sénateurs. Cette procédure a pour avantage d'accélérer le processus législatif, tout en permettant au Sénat de jouer un rôle fort de consultation et d'être le lieu du débat.

À l'inverse, le Sénat doit garder son pouvoir d'opposition constitutionnelle. Autant la loi ordinaire doit être décidée par la majorité élue, autant les modifications de notre loi fondamentale doivent faire l'objet d'un consensus le plus large possible. La Constitution ne doit pas résulter d'intérêts partisans.

Un Sénat réellement représentatif des collectivités territoriales, pour une meilleure décentralisation

Enfin, si le Sénat perd une partie de son pouvoir législatif, il doit voir son rôle de représentant des collectivités territoriales renforcé. La modernisation de l'Etat passe par une décentralisation approfondie et améliorée. Pour cela, les collectivités territoriales doivent bénéficier d'une représentation spéciale. Les sénateurs devront être élus sur des listes régionales, pour leur assurer un ancrage territorial. Les régions, qui sont amenées à devenir l'échelon territorial prépondérant du fait de la politique régionale européenne, devront bénéficier d'une représentation de droit au Sénat, par l'intermédiaire de leur président. Il est également envisageable d'autoriser les sénateurs à cumuler un mandat local avec leur mandat de sénateur afin d'assurer des liaisons entre le Sénat et les collectivités; alors que les députés devront respecter strictement la règle du mandat unique. Enfin, le Sénat doit garder son rôle prépondérant dans la discussion des projets de lois portant sur les collectivités territoriales.

La réforme du Sénat est donc un enjeu réel pour renouveler la vie démocratique française. Nous devons nous saisir de ce débat et militer pour des institutions renouées, plus représentatives, plus efficaces, plus proches du citoyen.

Pour une décentralisation plus audacieuse

Trop souvent perçu comme une question purement administrative, voire technocratique, la décentralisation n'a pas très bonne presse auprès de nos concitoyens. Au mieux, la vie des collectivités territoriales leur est indifférente, au pire, ils les considèrent uniquement comme des générateurs d'impôts supplémentaires. Pourtant, à l'heure où l'Etat se désengage de plus en plus de ses missions essentielles, à l'heure où le citoyen se désintéresse de la chose publique, les collectivités territoriales doivent occuper une place centrale dans notre système politique.

Le mouvement décentralisateur, initié par les socialistes dès 1982, a permis de pallier nombre des insuffisances de l'Etat. Les réformes successives ont accentué le processus, sans toutefois le clarifier ni le rationaliser. Les lois de décentralisation se sont trop souvent résumées à un simple empilement de nouveaux échelons territoriaux auxquels on a transféré des compétences lourdes, souvent floues, sans leur donner toujours les moyens de les assumer. Le système actuel accuse un déficit démocratique important par le manque d'élections directes et la prégnance d'une forme de tutelle de l'Etat sur les collectivités.

Une réforme de fond doit donc être entreprise pour clarifier, améliorer et démocratiser le processus de décentralisation.

Renforcer et structurer l'intercommunalité

Avec près de 36 800 communes, dont plus des trois quarts comptent moins de 700 habitants, la France est le leader mondial en terme de mairies par habitant. A titre de comparaison, l'Allemagne et ses 80 millions d'habitants ne possède que 8 000 communes environ. Cet héritage de la Révolution française représente une lourdeur administrative incontestable et un gaspillage substantiel d'énergie et d'argent public.

Beaucoup de petites communes ne peuvent plus assumer seules la charge des responsabilités qui pèsent sur elles et ne parviennent pas à faire émerger des projets d'envergure pour développer leur territoire. Le regroupement

intercommunal est donc devenu un incontournable. Toutefois, les structures intercommunales, telles qu'elles existent, ne sont pas en mesure d'assumer de nouvelles responsabilités, tant elles souffrent d'un déficit de moyens et de démocratie.

Une réforme de fond du pouvoir local doit s'attaquer au schéma intercommunal pour le clarifier. Les syndicats intercommunaux de toutes sortes doivent être réunis au sein de structures plus polyvalentes tandis que les compétences des Communautés de Communes doivent être élargies. Parallèlement, l'arsenal juridique doit être renforcé pour contraindre certaines communes à jouer le jeu du regroupement intercommunal et à partager leurs richesses fiscales, au nom d'un développement territorial plus cohérent.

Pour redonner du poids aux structures intercommunales, il faut les doter d'un véritable exécutif, élu directement par la population sur un programme clair visant au développement du territoire intercommunal. Cette réforme donnerait une bien meilleure visibilité aux structures de coopération intercommunale tout en évitant les querelles de chapelle entre conseillers municipaux de communes voisines.

Enfin, les structures intercommunales, comme les autres collectivités territoriales, doivent pouvoir bénéficier de moyens financiers et humains accrus. Pour cela, la fiscalité locale doit être réformée pour laisser aux collectivités une certaine liberté en matière d'imposition.

Démocratiser l'échelon départemental

Depuis la réforme Raffarin, de nouveaux transferts de compétences sont venus renforcer le statut du département dans le paysage des collectivités locales. Dotées de larges champs d'interventions, les Conseils Généraux sont pourtant handicapés par un mode d'élection archaïque, qui fragilise les majorités et avantage outrageusement les cantons ruraux.

Pour redonner du poids à l'exécutif départemental, il faut tout d'abord en finir avec la règle du renouvellement par moitié tous les trois ans. Le mandat départemental doit être aligné sur les mandats municipaux et régionaux (6 ans). De plus, le système par canton doit disparaître au profit d'un scrutin semi proportionnel de liste (même système que pour les élections régionales) dans le cadre du département et qui permettrait une meilleure visibilité politique de la majorité départementale dans le respect de la représentation de l'opposition.

Renforcer l'échelon régional

La cohérence du système d'ensemble doit être améliorée en renforçant les liens entre les différentes collectivités. Le principe d'autonomie et de libre administration des collectivités territoriales doit être maintenu, et l'idée d'une tutelle d'un échelon sur un autre doit être écartée.

En revanche, la construction de l'Europe des Régions doit nous amener à mettre en avant cet échelon territorial. Les régions Françaises, souvent trop petites en terme de superficie et de population, doivent être remaniées afin de mieux répondre aux critères européens. L'assemblée régionale, qui pourrait à terme devenir la gestionnaire directe des fonds structurels européens (si l'expérimentation Alsacienne s'étend dans l'Hexagone), doit être compétente sur tout le travail de planification afin de mieux répondre aux critères d'attributions des subventions. Tous les schémas

planificateurs pluriannuels devront donc être élaborés par les régions, en concertation avec les autres collectivités territoriales qui pourront se charger de l'exécution des projets décidés. Sans compromettre la liberté de chaque collectivité, ce système permettra de donner un pouvoir de pilotage aux régions pour assurer un développement du territoire plus cohérent et plus pertinent.

Clarifier les compétences de chaque collectivité

Actuellement, il est très difficile pour le citoyen lambda de comprendre la répartition des tâches entre les différentes collectivités publiques. A titre d'exemple, la journée d'un lycéen est prise en charge par trois collectivités différentes: le Conseil Général s'occupe du transport entre son domicile et le lycée, le Conseil Régional prend en charge la gestion de l'immobilier et du personnel d'entretien du lycée, tandis que l'Etat définit les programmes scolaires et rémunère les enseignants. Ce brouillage des cartes apparaît souvent comme un frein à l'action des collectivités qui ne perçoivent pas toujours la limite de leur champ d'intervention.

Aussi, nous devons redéfinir plus précisément les contours des blocs de compétences et redéfinir également le niveau d'intervention de chaque collectivité. Si les régions deviennent le niveau référent en matière de planification, d'attribution des fonds européens et de développement économique, les départements devront transférer aux régions leurs compétences en la matière (comme l'élaboration du plan d'évacuation des déchets ménagers ou les aides aux entreprises) et, a contrario, prendre en charge certaines compétences actuellement régionales (comme la gestion des lycées, qui résoudrait l'imbricolage lié aux établissements mixtes collège-lycée).

De même, l'Etat doit cesser de se considérer comme l'ultime recours dans les domaines qu'il a décentralisés aux collectivités. Trop souvent, le Gouvernement et ses représentants dépassent le strict cadre du contrôle de légalité a posteriori pour tenter d'imposer ses vues aux exécutifs locaux. L'Etat doit accepter le principe d'autonomie des collectivités et ne plus intervenir, sous aucune forme, dans les domaines décentralisés.

Donner les moyens d'une action efficace

Enfin, l'Etat doit en finir avec le transfert de compétences obligatoires sans compensation financière. Cette situation place les collectivités locales dans des situations très difficiles à gérer et nuit au principe de leur autonomie.

Mais la compensation financière n'est pas, là encore, un système idéal puisque il permet à l'Etat de garder un œil sur les domaines décentralisés. Pour permettre une action efficace de la part des collectivités, une vaste réforme de la fiscalité locale doit être entreprise. Les collectivités doivent pouvoir adopter la fiscalité de leur choix, adaptée à leur situation économique et sociale. Les quatre impôts locaux, hérités de la période bonapartiste (taxe foncière sur le bâti et le non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle), devront donc être réformés voire abolis pour laisser place à un système fiscal plus adapté, plus redistributif, plus juste et plus productif.

Enfin, dans un souci d'égalité, les socialistes devront militer pour l'instauration d'une péréquation forte et intelligente entre les territoires. Donner à chaque collectivité le même montant de recette par habitant n'est pas forcément la meilleure voie pour une égalité de fait entre les territoires. La péréquation doit prendre en compte d'autres éléments comme la superficie du territoire concerné, la structure de son économie (activités primaires, secondaires ou tertiaires)

ou encore la situation de son marché du travail. C'est au prix de cette péréquation audacieuse que nous maintiendront un développement régulé et cohérent sur l'ensemble de notre territoire dans le contexte d'une forte décentralisation.

Pour une politique de sécurité de gauche.

Une politique de sécurité ne peut prendre de sens ni s'inscrire de façon durable dans le temps si elle n'accorde pas une importance première à la prévention.

La police de proximité: la police doit redevenir le lien privilégié entre les citoyens et l'Etat. Alors que la culture du résultat ne fait qu'augmenter les bavures et la défiance des citoyens vis à vis des forces de l'ordre, nous proposons la mise en place d'une police, qui sous le gouvernement Jospin commençait à porter ses fruits. En effet, la police de proximité, par ses missions de prévention, par sa meilleure connaissance du terrain et des problèmes du quartier, permettait d'agir plus vite afin de rétablir son véritable caractère coercitif.

La police de proximité, en étant au plus proche de la réalité des français et en agissant plus justement, devient le pilier central d'une prévention durable.

La présence d'adultes dans les établissements scolaires: Alors que le taux d'encadrement dans les établissements scolaires fond comme neige au soleil, nous pouvons constater une augmentation significative des violences physiques et verbales. Il faut, dès lors, adapter les effectifs des enseignants pour que les cours puissent se faire dans des conditions normales.

De même, nous pensons qu'il est nécessaire de créer un vrai métier autour de l'encadrement et de l'accompagnement des élèves sur le modèle des « emplois jeunes ». Ces nouveaux personnels seront alors chargés de la prévention des violences en amont mais aussi des études scolaires après les heures de cours; prévenir la délinquance, c'est alors aussi offrir à chacun les moyens de la réussite et ce, quelle que soit sa condition sociale d'origine.

2) Mais il est aussi nécessaire de réformer profondément le système « policier » pour une meilleure efficacité.

La mobilisation de tous les acteurs: cette lutte contre l'insécurité ne sera effective que si elle mobilise l'ensemble des acteurs, c'est à dire les services de l'Etat (police, gendarmerie, parquet, douanes, services fiscaux...), services des collectivités locales (élus, police municipale, travailleurs et éducateurs sociaux), associations de quartiers...

Les exemples de médiateurs sociaux doivent être aidés et développés. Rencontre entre les différents acteurs et définition d'objectifs comme c'était les contrats locaux de sécurité mis en place entre 1997 et 2002.

Une meilleure coordination entre les services de l'Etat: il est indispensable de revoir les modèles de coopération entre la police, la gendarmerie, les douanes et l'institution judiciaire. De ce fait, les délais entre l'infraction, une sanction adaptée et son exécution doivent être réduits au maximum.

Une meilleure répartition des effectifs policiers: compte tenu des différences de territoires, il apparaît important d'adapter les effectifs policiers en fonction des besoins locaux et des difficultés territoriales. De plus, aujourd'hui les missions de maintien de l'ordre ne représentent plus que

20% des missions de la police. Nous pouvons dès lors songer à la dissolution de certaines compagnies de CRS pour les réaffecter sur le terrain en fonction des besoins.

Une Justice moderne, indépendante et humaine pour tous.

La France se positionne au 23ème rang européen quant au budget consacré à la justice. Ce manque cruel de moyens provoque des dysfonctionnements inadmissibles au sein d'une démocratie moderne se revendiquant la « Patrie des Droits de l'Homme »: tribunaux surchargés, prison « préventive » et « provisoire » qui s'éternise, magistrature bafouée dans ses pouvoirs...Autant de problèmes qui contribuent à décrédibiliser encore un peu plus la justice aux yeux de nos concitoyens.

Par ailleurs, les observatoires européens et internationaux n'ont de cesse depuis des années de constater l'état d'indigence des prisons françaises: surpopulation carcérale, système de soins désastreux, prise en charge sanitaire et psychiatrique inadaptée au « parcours » judiciaires des détenus, centres carcéraux obsolètes conçus au XIXème siècle, inactivité frappant les détenus...Il ressort en outre, que la proposition faite par la commission d'enquête parlementaire d'Outreau d'augmenter le budget de la justice à 3% du P.I.B reste insuffisante.

Trop longtemps la question « judiciaire », comme celle de l'insécurité, est restée la « chasse-gardée » de la droite. Nous, jeunes Socialistes, devons pleinement nous approprier ce sujet et imaginer concrètement la Justice de demain. Cette justice, nous le réaffirmons solennellement, ne peut, en aucun cas, être influencée par des principes « déterministes » et une idéologie néo-conservatrice, si chères à Nicolas Sarkozy. Il n'y a pas de « fragilité préalable génétique » qui détermine l'individu et le prédestine à devenir criminel.

Pour une justice équitable et indépendante.

Les jeunes Socialistes doivent réaffirmer le principe fondamental d'indépendance de la Justice vis-à-vis de l'Exécutif. Pour ce faire, l'indépendance des juges doit cesser d'être remise en cause par le biais de la question de sa responsabilité: soumettre l'acte de juger à une sanction de l'Exécutif, revient sur le principe de séparation des pouvoirs. C'est le Conseil Supérieur de la Magistrature qui doit indépendamment statuer sur les magistrats éventuellement « fautifs » (cf Résolution 6).

Par ailleurs, nous souhaitons que la Justice de demain soit sereine et équilibrée. C'est pourquoi il apparaît comme indispensable de supprimer les lois Perben I et II qui dérèglent le système judiciaire et le font dériver vers une justice expéditive, soumise à la loi du rendement.

Pour une Justice moderne, transparente, accessible à tous.

Moderniser la Justice, c'est avant tout lui donner les moyens financiers, matériels et humains de s'accomplir. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de fonctionnaires auxiliaires de la justice (greffiers, substituts, personnel pénitentiaires...) pour la rendre plus efficace. Un grand plan de modernisation des locaux de garde à vue et de sécurisation des tribunaux devra être mis en place le plus rapidement.

Une justice plus transparente est une justice plus humaine. Elle restaure ainsi le lien de confiance avec les citoyens.

Dans le même souci de transparence, on peut envisager dans les affaires criminelles les plus complexes -sans que cela soit systématique et tout en maintenant la prédominance d'un juge- que l'instruction soit collégiale. De plus, toujours dans ce souci de transparence, l'univers judiciaire se doit d'effectuer un effort pédagogique dans la restitution de ses sentences ou dans l'explication de ses décisions souvent transcrites dans un vocabulaire imperméable aux non-initiés. L'initiation dès le collège du système juridique français par des « heures de formations citoyennes » peut être un bon moyen pour expliquer celui-ci aux futurs citoyens.

Vers une Justice international

Etre socialiste, c'est également porter une vision internationaliste de la politique et des grands dossiers de notre époque, notamment celui de la justice internationale. Nous nous devons d'observer la bonne application des Droits de l'Homme au niveau international et pour ce faire nous invitons l'ensemble de la communauté internationale à instaurer une Justice capable de sanctionner les régimes contrevenant. Par ailleurs le Mouvement des Jeunes Socialistes encourage à systématiser le principe de Justice transitionnelle, justice qui englobe plusieurs compétences(socio-culturel, économie...) dans un but préventif et coercitif. Au niveau européen, il est nécessaire de promouvoir les termes de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme qui réaffirment le principe de justice équitable, moderne et indépendante.

Vers une politique carcérale et une réinsertion enfin digne du « pays des Droits de l'Homme ».

Des alternatives à l'incarcération systématique: une solution pour le « renouveau » des prisons.

La situation est déplorable, indigne d'une République que nous voulons sociale et humaniste. Les chiffres parlent d'eux-mêmes; 59488 détenus pour 50332 places. A ce constat vient s'ajouter des locaux plus que vétustes, un suivi médical plu que défaillant, une inactivité chronique qui frappe les détenus...Tout citoyen, même puni par la Société, a le droit à la dignité. L a solution aux problèmes du monde pénitentiaire n'est pas à trouver uniquement dans la construction de nouvelles prisons fermées « à l'ancienne ». Des solutions alternatives à l'emprisonnement systématique en centre fermé existent. L'exemple suédois est particulièrement éloquent: sur 18000 détenus, 13000 sont en centre semi-ouverts ou hors établissement pénitentiaire. Il s'agit d'adapter « le mode d'emprisonnement » à la peine: la surveillance électronique mobile doit être généralisée et même systématisée pour les peines inférieures à deux ans de prison par exemple.

Repenser la prison comme une première étape vers la réinsertion.

Le détenu a, durant sa détention, le temps de réfléchir aux actes qui l'ont conduit en prison. Pour autant sa peine ne doit pas s'effectuer sans un suivi médical, psychiatrique, éducatif, personnalisé. Le temps de la détention c'est le temps où le détenu purge sa peine, mais aussi c'est le temps durant lequel il prépare sa réinsertion dans la vie active.

Les contrôles médicaux doivent être plus réguliers et plus adaptés au parcours du détenu. Le service de santé pénitentiaire doit avoir accès au dossier du détenu par exemple. Par ailleurs, il va sans dire que les délinquants sexuels ou les détenus atteints d'une pathologie sexuelle

doivent être soignés lors de leur passage en prison. Nous nous opposons fermement à toute idée de seconde peine « en hôpital fermé » pour les délinquants sexuels. Elle viendrait après la première peine comme une deuxième sanction. Les soins obligatoires doivent être débutés en prison et continués à la libération, accompagnés -pourquoi pas- du système de surveillance électronique mobile pour une période donnée et du traditionnel pointage régulier au commissariat.

Bien souvent, le désespoir règne au sein de la prison, nourrissant les tensions. En vue de sa réinsertion, le détenu a le droit à une activité professionnelle et à une formation en prison. A l'heure actuelle, les activités en prison sont rémunérées à 3 euros de l'heure contre plus de 8 euros pour le SMIC horaire. Nous proposons que soit mis en place un revenu minimum du détenu indexé sur le SMIC qui permettra à celui-ci de posséder un petit pécule pour repartir dans la vie active. En ce qui concerne les formations proposées, elles doivent être systématisées par un service de formation pénitentiaire plus efficace qui agira en étroite collaboration avec les associations existantes (GENEPI par exemple). La participation et l'assiduité des détenus à ces formations pourront déboucher sur des aménagements de peine plus systématiques (dans le cas de certaines peines inférieures à deux ans de prison par exemple). Il faut, de plus, permettre au détenu d'accéder à la culture au cœur même de la prison en créant dans chaque établissement des pôles culturels(bibliothèques, ateliers artistiques...).

Résolution Justice et Sécurité

Les réformes de l'institution judiciaire et l'appréhension de la problématique de la délinquance sont toujours le reflet de choix de société. Aujourd'hui, après cinq ans de droite au pouvoir et à l'aube d'un nouveau quinquennat dominé par l'UMP, le MJS se doit de proposer une réforme ambitieuse, juste et crédible de notre Justice, traduisant nos valeurs de liberté, d'égalité, de respect, d'indépendance et de démocratie.

Tout d'abord, il est important de souligner que les dysfonctionnements actuels de la Justice (Affaire d'Outreau, lenteur de la Justice...) sont essentiellement liés à un manque de moyens. La revalorisation du budget de la Justice, qui représente actuellement moins de 2,5% du budget de l'état et qui est au 17ème range au niveau de l'Union Européenne, est donc une impérieuse nécessité pour la mise en place d'une réforme ambitieuse de la Justice. Il est en effet inique d'espérer améliorer la justice pénale avec moins de 600 juges d'instruction pour 35 000 dossiers et de prôner une accélération de la réponse judiciaire avec un nombre de personnel (magistrats, greffiers, experts...) grandement insuffisant.

Ensuite, si Justice et sécurité ne doivent pas être confondues, elles restent intimement liées. Pour assurer la sécurité de tous, notre justice pénale se doit d'être juste et efficace, et ne doit pas se transformer en outil de vengeance. Face au sentiment d'insécurité qu'insuffit la droite par le biais des médias, nous devons réaffirmer notre attachement au principe de présomption d'innocence et rééquilibrer les droits de la défense face au parquet. Toutefois, parce que la violence est également une réalité, nous devons veiller, sans tomber dans la victimisation, à une meilleure prise en charge des victimes en simplifiant les dépôts de plainte et en formant des policiers et des gendarmes à l'accueil des victimes. De plus, la particularité des violences familiales doit appeler à des solutions adaptées. Par ailleurs, toutes les formes de délinquance doivent être sanctionnées,

notamment la délinquance financière et à ce titre, la proposition actuelle de dépénalisation du droit des affaires doit être fortement rejetée, au risque d'encrer dans la loi l'impunité de tous les délits en « cols blanc ».

En outre, la problématique de délinquance des mineurs doit appeler à des réponses spécifiques. Le délinquant mineur étant avant tout un citoyen en devenir, la réponse pénale doit donc être adaptée à sa maturité et rapide pour éviter tout sentiment d'impunité, incompatible avec un objectif éducatif. Il est en effet important de garder l'esprit de l'ordonnance de 1945 sur la délinquance de 1945 qui fait de l'éducatif une priorité face au répressif. D'autre part, la prison étant un facteur destructeur de la personnalité d'un individu, encore plus pour un mineur, il est capital de mettre en place de manière effective, des alternatives à la prison, par le développement de centres d'éducation et des chantiers d'apprentissage et d'insertion. Enfin, et comme pour toute forme de délinquance, la délinquance juvénile est avant tout la conséquence de l'injustice sociale, il est donc plus que temps de s'attaquer aux causes sociales de la délinquance. Pour éviter que les enfants ne soient exposés à un milieu destructeur favorisant la délinquance, les cellules de veilles éducatives, destinées à prendre en charge ces enfants doivent être mises en place. C'est pour cela que la concrétisation de l'ensemble des propositions formulées par le MJS, tant sur les questions de logement, d'éducation, d'emploi, d'accès à la culture, de politique de santé seront des préalables nécessaires à l'instauration d'une paix et une tranquillité durable.

De plus, afin de prévenir la récurrence, plus que la longueur et la dureté de la peine, nous devons commencer par nous interroger sur le sens de la peine et sur la pertinence de maintenir comme réponse quasi systématique à une infraction, l'incarcération, cela au vu du caractère destructeur de la prison pour les individus et des faibles moyens liés à la réinsertion. Contrairement à la droite qui ne propose que l'incarcération systématique, pour des durées de plus en plus longues et sans prise en compte de la personnalité de l'individu et des risques d'explosion de la population carcérale, nous devons lutter contre le populisme pénal et la pression de certains médias face à des faits divers pour expliquer que la manière la plus efficace de lutter contre la récurrence est de recourir aux peines alternatives à la prison (Travail d'Intérêt Général, Sursis avec Mise à l'Épreuve, Suivi Socio Judiciaire) qui évitent une désocialisation, et en cas d'incarcération, de promouvoir et développer les mesures de réinsertion. Au-delà de ça, comme réponse à la surpopulation carcérale, au lieu de proposer la construction de nouvelles prisons, nous devons avancer la possibilité de supprimer la détention pour les délits mineurs.

Enfin, il est important que la question de la justice pénale ne monopolise pas l'ensemble du débat sur la Justice, et il est à ce titre capital de réformer également la justice civile, qui est la justice de notre quotidien. À ce titre, elle se doit en effet d'être accessible à tous, les personnes en situation de faiblesse étant souvent les plus dépourvues face aux problèmes juridiques. Pour cela, les juridictions de proximité et la faible revalorisation de l'aide juridictionnelle ne doivent plus faire illusion sur une virtuelle accessibilité de la justice. Au contraire, il est impératif de réformer en profondeur le système d'aide juridictionnelle pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux services d'un avocat plus justement rétribué, en ce sens, la mise en place d'un service public de la défense est nécessaire. De plus, afin de permettre une meilleure compréhension de la justice, la mise en place de modules d'initiation au fonctionnement judiciaire dès le collège, une rédaction plus compréhensible

des jugements et le fait que les magistrats puissent prendre le temps d'expliquer leurs décisions sont des mesures à encourager. En outre, l'accessibilité à la justice passe également par une proximité géographique, en veillant à une réforme raisonnée de la carte judiciaire qui ne cède pas aux intérêts des baronnies locales et en développant les structures types Centre Départemental d'Accès au Droit et Maison de Justice et au Droit. Enfin, le procès doit être désacralisé et il ne doit plus être la seule réponse aux conflits et chaque fois que cela est possible, des solutions alternatives (conciliation, médiation) doivent être effectivement proposées aux parties.

La Justice est le pilier de notre Démocratie, il est urgent que nous lui donnions les moyens à l'ambition que nous avons pour elle, dans un État de droit.

La liberté comme idéal, la justice comme moyen

L'État de droit fonde notre société dans le sens où le pouvoir politique est soumis aux règles juridiques dans un but d'éviter l'arbitraire de l'ensemble des institutions qui organisent notre pays. Cette règle créée par le parlement et appliquée grâce à la sanction du juge devient de plus en plus malléable au gré de l'actualité.

En effet, pour réagir à l'émotion parfois légitime de l'opinion, l'État agit parfois au-delà de ce qui est nécessaire. La loi ne devient plus garante des libertés mais un instrument de communication politique. De plus, pour répondre à la demande sociale, le pouvoir n'hésite pas à en faire beaucoup. Le besoin de se sentir en sécurité face à des informations alarmistes amplifie ce sentiment, que la menace soit réelle ou virtuelle.

Dans ce cas, le citoyen est prêt à sacrifier une partie de ses libertés pour acquérir une sécurité sans pour autant avoir conscience de l'impact possible et immédiat sur sa vie. Une sorte de dissociation s'opère poussant le citoyen à dire que la crainte contre cet empiètement n'est fondée que si l'on n'a soi-même quelque chose à se reprocher. En bref pour la population, la limitation des libertés ne concerne que les criminels.

Parallèlement, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication rend le respect de l'intimité de la vie privée plus difficile. La mise en place de caméras de sécurité, par exemple, répond à un besoin psychologique sans pour autant apporter de réelles améliorations et solutions à la lutte contre l'insécurité. Les coûts engendrés se déduisent souvent d'une présence policière de terrain mais également de création de structures sociales de proximité prêtes à aider les personnes en difficultés, au bord de l'exclusion. Les libertés sont en même temps restreintes car même s'il y a une procédure complexe de protection qui accompagne la mise en place de caméras, le contrôle de son utilisation pose question, notamment en terme d'éthique et de respect de nos libertés individuelles.

L'institution phare dans la protection des données, la CNIL (Commission National Informatique et Liberté), est paradoxalement touchée par un manque de moyens humains criant (80 membres en France, 90 pour la Roumanie et 400 pour l'Allemagne pour des organes comparables). Avec le développement des questions liées à Internet ou à l'espionnage de plus en plus pratiqué par les entreprises (traçage grâce à l'aide de GPS ou fouille systématique des ordinateurs de bureaux par exemple), ce manque est d'autant plus inquiétant.

D'autre part, la lutte contre le terrorisme a permis d'amplifier et d'excuser le fait que nous soyons plus surveillés. La peur des étrangers et la stigmatisation de l'islam développées par Sarkozy est dangereuse pour la cohésion sociale en terme d'instrumentalisation de préjugés erronées.

Face à ces raccourcis, l'importance d'une justice efficiente se pose. La question est d'autant plus majeure que la France vient de sortir, du moins médiatiquement d'une crise de l'institution judiciaire avec l'affaire Outreau notamment.

Le vrai scandale n'est pas, comme l'on dit les médias, l'erreur judiciaire mais bien au contraire le fait que ce problème ait lieu d'après une application juste, quoique partielle sur certains points, de la procédure pénale. Le juge Burgaud honnis par tous à été un remarquable élève de l'école de la magistrature avec un excellent dossier sur les règles de procédure. Mais il n'a pas été un homme seul, il a fait partie d'un rouage complexe allant du juge des libertés et de la détention, souvent assaillis de dossier en tout genre et étant obligé de croire sur parole le juge d'instruction.

La véritable défense de nos libertés se trouve aussi et surtout dans la Justice, dans les moyens qui lui sont accordés pour éviter les audiences interminables, pour éviter l'accès à des professionnels jeunes et peu aguerris à des tâches complexes, nécessitant de la rigueur et de l'expérience.

Etre juge dans notre pays, correspond à un travail de titan, laborieux et peu reconnu. C'est avant tout des personnes qui se sentent investies d'une mission, celle de rendre la justice alors que dans le privé, leur salaire serait nettement supérieur à niveau de qualification égal. Des moyens financiers doivent donc accompagner ces hommes et femmes qui rendent le Droit dans des conditions souvent précaires, pouvant engendrer des situations de violence comme l'actualité l'a démontré.

La justice pour être mieux rendue tient aussi à une responsabilité du parlementaire dans l'élaboration de la loi. Les codes renfermant les règles qui régissent notre société changent environ de 15% à plus de 40% par an. Comment espérer une justice efficace sans un droit explicité de manière claire qui permettrait que le citoyen puissent s'approprier davantage la loi. Le travail parlementaire doit donc être parfaitement pour sans aucun doute moins légiférer mais mieux légiférer. Le rôle d'évaluation des parlementaires doit donc être renforcé afin de pointer les éventuelles dysfonctionnements et à l'inverse valoriser les initiatives d'accès à la justice pour tous, les procédures justes qui permettent à la fois de punir mais également mieux réparer.

L'accompagnement des victimes, dont les dépenses et la responsabilité ont été transférées à des associations Loi de 1901, mériteraient davantage de moyens et de soutien, notamment sur le plan de la formation des écoutants. Sans pour autant nier, comme le souhaiterait le gouvernement, la spécificité des droits des mineurs délinquants.

Par ailleurs la pratique de plus en plus grande de convoquer la cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) pose aussi question sur notre propre protection. L'Allemagne par comparaison rend plus réelle la défense des droits avec une haute cour garante des libertés et de loi fondamentale. La France, pour sa part doit s'appuyer sur la grande efficacité de la CEDH pour assurer l'application juste des règles.

Elle a d'ailleurs son utilité puisque grâce à cette institution la France, patrie des droits de l'Homme à été l'un des rares pays à avoir été condamné pour torture en 1999 au même titre que la Turquie ou la Russie. De plus, rappelons que la

France est tristement réputée pour sa surpopulation carcérale et ses dures conditions de détention et qu'il convient de se pencher rapidement vers des alternatives à l'enfermement. La généralisation du port du bracelet électronique permettrait malgré son coût élevé, de réduire les effectifs dans les prisons et ainsi mieux accompagner à la réinsertion sociale et professionnelle des détenus et traiter médicalement ceux qui en auraient besoin, pour moins de récidive. Tel est le défi des réformes à mener en matière de Justice lorsque la Gauche reviendra au Pouvoir : Concilier l'idéal de Liberté au moyen de la Justice pour mieux éviter la récidive donc prévenir, punir et réparer !

Lutter contre le terrorisme

Alors que le sentiment de menace terroriste, attisé par les médias, ne cesse de croître, il est nécessaire que les socialistes conduisent une réflexion approfondie et proposent des réponses adéquates à cette réalité complexe.

Nous refusons l'analyse simpliste qui consisterait à appréhender le terrorisme, ici, comme le résultat d'un choc de civilisations ou, là, comme la folie meurtrière d'individus égarés. Si des caractéristiques communes peuvent être identifiées (notamment le recours à la violence ciblant des civils), il s'avère que le terrorisme regroupe des réalités très variables dans le temps et l'espace. Cette diversité, à laquelle doit être ajoutée une réversibilité historique, rend délicate l'exercice même de définition du terrorisme. Est-il alors pertinent de penser de la même manière l'attentat du World Trade Center, les crimes commis par le mouvement indépendantiste ETA ou encore ceux des milices contre-révolutionnaires en Colombie?

Socialistes, démocrates et humanistes, nous condamnons avec la plus haute fermeté le recours à la violence et ceux qui le pratiquent. Aucune cause ni aucun combat ne justifient l'utilisation de moyens terroristes pour cibler des civils. L'indulgence idéologique (qu'il s'agisse de solidarité voire d'héroïsation) est inacceptable face à la cruauté des faits commis.

Lutter contre le terrorisme, c'est comprendre son origine.

Si, dans le monde actuel, le terrorisme semble l'un des seuls moyens dont disposent les faibles pour harceler les puissants dans des conflits asymétriques, la misère économique ou sociale ne contient pas naturellement en elle les germes du terrorisme. Ainsi, l'instrumentalisation des pauvres et des faibles en leur faisant croire que l'action terroriste est le moyen de sortir de leur condition doit être déconstruit par la gauche. S'il faut privilégier et renforcer la lutte contre la pauvreté au niveau mondial, c'est parce que la misère facilite la manipulation et l'instrumentalisation.

Par ailleurs, le terrorisme islamiste (par exemple Al Qaïda) révèle ainsi que son organisation est structurée autour de réseaux de personnes riches et diplômées qui instrumentalisent à des fins politiques des individus en interprétant dans leur intérêt les textes religieux. Les Musulmans sont les premières victimes de ce terrorisme aux origines relativement anciennes (années 1920).

Le terrorisme, qui ne peut être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou une origine ethnique donnée, doit donc être traité politiquement. Notre capacité d'indignation et notre attachement à la laïcité face à un acte terroriste doivent être les mêmes quels que soient son auteur et son contexte.

Lutter contre le terrorisme, c'est le prévenir politiquement.

Au niveau international, la promotion de la gouvernance démocratique, la prévention et le traitement des conflits doivent faire l'objet d'une démarche collective et opérationnelle commune au sein de l'ONU.

Au niveau national, la reconnaissance du conflit est un préalable à toute gestion. Sa négation, comme le fait la droite qui ne met en avant qu'une vision instrumentale en terme de moyens et de répression, est quasiment vouée à l'échec.

Différents éléments conditionnent la réussite de la gestion politique du terrorisme: la reconnaissance de l'autre partie, la nécessité d'assumer sa part de répression, l'établissement d'un ordre du jour de discussion, l'objectif de réduction et non de suppression totale de la violence. En Irlande du Nord, un conflit vieux de plusieurs décennies (présenté complaisamment comme d'essence religieuse donc irréductible), a pu être réglé grâce à de longues et fastidieuses négociations.

Lutter contre le terrorisme, c'est se doter d'un cadre juridique et technique appropriés, respectueux des droits de l'homme et des libertés individuelles.

En terme de modalités d'action, il est essentiel d'affirmer un cadre de droit précis. Nous refusons le traitement exceptionnel et militaire du terrorisme comme aux Etats-Unis (recours à l'armée en Irak, prison illégale de Guantanamo, législation d'exception,...). La création d'un parquet anti-terroriste en France sous le gouvernement Jospin va dans le sens de l'établissement d'un cadre de droit précis contrôlé par la justice pour empêcher et condamner les tentatives terroristes en évitant toute dérive sécuritaire.

Le développement de la vidéosurveillance, la mise en place en réseau des fichiers policiers sont des techniques mises en place bien souvent au nom de la prévention du terrorisme mais constituent autant de risques sur les libertés tant individuelles que collectives, tout comme la conservation des données personnelles. Le caractère imperceptible de la surveillance et de la conservation des données, l'utilisation d'un jargon peu accessible et l'apparente complexité des techniques ne doivent plus être exploitées pour endormir la vigilance des citoyens. C'est pourquoi l'indépendance de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) doit être assurée et ses compétences renforcées. De plus, la constitutionnalisation des libertés numériques doit permettre de voir le jour une véritable citoyenneté numérique comprenant notamment la protection des correspondances privées, le droit d'être informé, d'accéder, de modifier, de rectifier et de supprimer ses données, le droit à l'oubli numérique (notamment pour les fichiers policiers).